

**LES EFFETS DE LA COVID-19
À COURT, MOYEN ET LONG TERME
SUR
LES ACTEURS DE L'INFORMEL**

© FES Bénin

Les Cocotiers
08 BP. 0620 Tri Postal
Cotonou-Bénin
Tél. : +229 67 67 04 65
E-mail : info@fes-benin.org
internet : www.fes-benin.org

Co-éditeurs

Hans-Joachim PREUSS
&
Nouratou ZATO KOTO- YERIMA

Auteurs

Kassim ASSOUMA (Bénin)
Kouglo B. LAWSON-BODY (Togo)
Salifou N. B. KIMA (Burkina Faso)

Relecture et correction

Omer SASSE

Dépôt légal N° 12657 du 02/12/20

Bibliothèque Nationale du Bénin,
4^{ème} Trimestre

ISBN : 978-9992-55-49-4

Mise en page et impression

Imprimerie COPEF
01 BP 2507 - Cotonou/Bénin
+229 61 61 65 38 / 95 84 34 34
imprimerie_copef2006@yahoo.fr

SOMMAIRE

Introductif :.....	05
Chapitre 1 :..... Caractère structurant de la vulnérabilité des travailleurs informels affichée dans les stratégies de riposte et le vécu de la crise de COVID-19 dans l'économie informelle au Bénin	13
Chapitre 2 :..... Gouvernance de la pandémie de coronavirus au Togo et son incidence sur les acteurs de l'économie informelle	65
Chapitre 3 :..... Les travailleurs de l'informel à l'épreuve de la gestion gouvernementale de la pandémie de coronavirus au Burkina-Faso	107
Conclusion :.....	136
Résumé :.....	151
Table des matières :.....	153

Chapitre introductif

La Friedrich Ebert Stiftung (FES), à l'instar de toutes les organisations qui s'intéressent aux activités et aux conditions de vie des acteurs de l'économie informelle, s'interroge sur les dynamiques post-Covid-19 dans ce secteur. En effet, la crise sanitaire mondiale liée à la pandémie de Covid-19, comme toute crise d'une telle ampleur, met à l'épreuve l'économie mondiale. Ses implications au plan socioéconomique laissent augurer des situations plus préoccupantes dans les pays dont la structure économique est dominée par l'informel. Il faut donc se demander, à juste titre, si les économies de l'Afrique subsaharienne majoritairement influencées par l'informel pourront contenir les chocs socioéconomiques qui s'annoncent avec les mesures adoptées au niveau des organisations régionales et au niveau de chaque État. La réponse à cette question semble être l'inconnue de l'équation à laquelle les acteurs publics devront faire face dans les semaines et mois à venir, si ce n'est déjà le cas.

Selon les prévisions de la Banque Africaine de Développement (BAD), la croissance économique stable de 3,4%, qu'a connus le continent africain en 2019, devrait se consolider en 2020 à 3,9% avant de connaître une légère montée en 2021 et passer à 4,1%. Cette embellie serait accompagnée par une croissance du produit intérieur brut (PIB). En janvier 2020, quand la BAD annonçait ces chiffres, l'épidémie liée au corona virus n'existait qu'en Chine. Aujourd'hui, l'Afrique tend vers les deux millions de cas infectés de Covid-19¹. Les mesures de prévention, avec la fermeture des frontières et autres mesures drastiques d'isolement, qui ont entraîné de facto le ralentissement d'une bonne

¹ <https://www.bbc.com/afrique/resources/idt-9de64648-267c-4de9-8d78-05007b5c6d29>, consulté 31/10/20 à 9 : 20 am.

partie des activités de production et distribution de biens et services à l'échelle de la planète, ont eu pour effet objectif la revue à la baisse de ces chiffres. Dès le 13 mars, la Commission économique de l'Union africaine a annoncé un taux de croissance révisé estimé à 1,8% pour 2020 ; ce qui serait un choc face au taux de croissance démographique de 2,7% par an sur le continent.

Au vu des bouleversements économiques à venir, on peut s'attendre à ce que les conséquences à court, moyen et long terme de la pandémie touchent toutes les couches sociales et que celles qui participent, suivant les mécanismes d'évaluation de l'État, dans une faible mesure à la croissance économique de leur pays soient également moins touchées par les chocs extérieurs. Cela concerne en particulier les opérateurs de l'économie informelle. Celle-ci emploie, dans les pays subsahariens d'Afrique, jusqu'à 90% de la population active et abrite dans les mêmes proportions les entreprises (ILO, 2018)², pendant que leur contribution au PIB est estimée dans des proportions inférieures pouvant atteindre 30 points d'écart (60%) dans certains pays.

Cependant, il est aussi possible que, bénéficiant de manière marginale de cette croissance, les acteurs de l'économie informelle soient appelés à payer aussi le lourd tribut des impacts sociaux et économiques de la pandémie. Si on part du postulat que les mesures prises par les États pourraient impacter moins positivement ou négativement les acteurs de l'économie informelle, les travailleuses et les travailleurs informels exclus des systèmes formels de protection sociale, pourraient être confrontés à déboursier encore leurs maigres ressources pour faire face à l'accès aux soins de santé basiques et aux produits de

² Global Wage Report 2018 / 19. What lies behind gender pay gaps. ILO. Geneva: International Labour Office

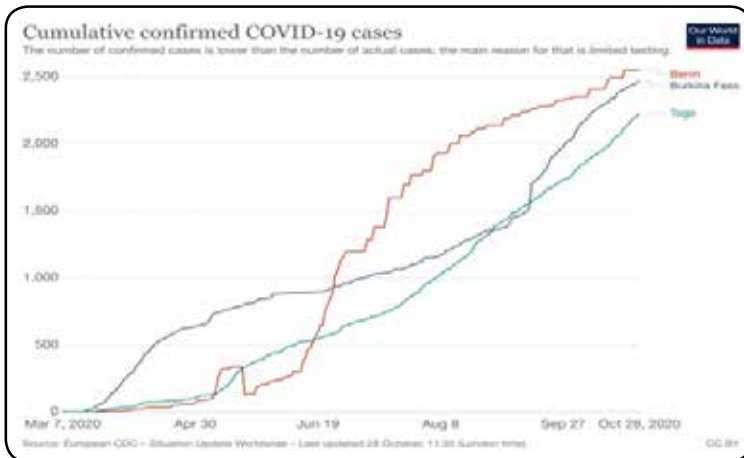
première nécessité qui subiront une inflation après la crise, sans que leur pouvoir d'achat ne connaisse une amélioration.

Au regard de ces présages et dans le but d'aider les pouvoirs publics et les parties prenantes à contenir la situation post-covid-19, la FES, fidèle à sa tradition de compilation de données probantes qu'elle met à la disposition des acteurs de la chaîne de décision publique et les organisations de la société civile, a initié des études pour analyser la situation dans trois pays de la sous-région. Ces études de cas visent à présenter un tableau général des informations sur la situation de la pandémie de Covid-19 et ses effets sur l'économie informelle au Bénin, au Burkina Faso et au Togo.

Les trois pays ciblés présentent des ressemblances à bien d'égards par rapport à la situation investiguée. Au-delà de leur proximité géographique, par le fait d'être frontaliers chacun des trois (voir carte ci-après), leur appartenance aux mêmes espaces régionales (Communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest - CEDEAO, Union Economique et Monétaire de l'Afrique de l'Ouest - UEMOA, Conseil de l'entente) et leur passé colonial commun, l'historique de leur entrée dans la crise sanitaire mondiale est également liée. En effet, le premier cas confirmé de Covid-19 au Togo a donné lieu à une première fausse alerte de la pandémie au Bénin. Suite à un communiqué du ministère de la santé du Togo adressé au représentant local de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) pour annoncer le transit par le Bénin du premier cas découvert en provenance de l'Allemagne, le 6 mars 2020, les autorités de la santé au Bénin ont relayé l'information et mis le pays dans un état d'alerte. Mais c'est finalement le 16 mars 2020 que le premier cas positif a été enregistré au Bénin sur un sujet burkinabè venu à Cotonou dans un cadre professionnel.

Le graphe ci-après affiche une tendance semblable dans l'évolution de la pandémie dans les trois pays.

Graphique 1 : Courbe d'évolution des nombres cumulés de cas confirmés à la Covid-19 au Bénin, Burkina-Faso et Togo entre le 7 mars et le 28 octobre 2020



La prévalence de la pandémie au 28 octobre 2020 est relativement proche en termes de nombre de cas infectés de Covid-19 officiellement enregistrés dans chacun des pays. Sur le nombre total, le Bénin a une ascendance avec 2.557 cas infectés, suivi du Burkina-Faso avec 2.466 cas et du Togo avec 2.229 cas³.

La situation entre les pays présente également des similitudes dans les statistiques relatives à la population active occupée dans l'économie informelle. Alors qu'au Burkina Faso, l'Enquête Nationale sur l'Emploi dans le Secteur Informel révèle 95,5% des actifs dans l'économie informelle, les données de l'institut national de la statistique (INSAE, 2017, 2010)⁴ placent le Bénin en deuxième

³ <https://www.bbc.com/afrique/resources/idt-9de64648-267c-4de9-8d78-05007b5c6d29>

⁴ Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des Ménages, 3ème édition (EMI-CoV-2015): Principaux Indicateurs. MPD, République du Bénin (2017); Les entreprises au Bénin: Synthèse des résultats du deuxième Recensement Général des Entreprises (2010).

position avec une estimation de 93,1 % de la population active et 98,5% des entreprises dans l'informel contre un taux d'environ 90% de la population active pour le Togo. Dans les trois cas, il est clair que la prépondérance de l'économie informelle est la caractéristique la plus marquante des économies.

Par le passé, plusieurs études réalisées par la FES ont démontré que la catégorie de travailleurs que représentent les acteurs du secteur de l'économie informelle est très vulnérable aux crises économiques internationales. Ces études réalisées dans les trois pays confirment cette réalité et mettent en évidence la vulnérabilité des acteurs de l'économie informelle face aux corollaires socioéconomiques de la pandémie du coronavirus. Cependant, évoquer la situation des acteurs de l'informel dans les contextes nationaux de gestion de la crise sanitaire actuelle impose une analyse plus nuancée. S'il est vrai que dans les trois pays, toutes les activités économiques du secteur sont ébranlées, il est aussi vrai que les mesures adoptées pour soutenir les acteurs de l'économie informelle diffèrent d'un pays à un autre.

Au Burkina Faso, c'est par l'adresse du chef de l'État à la nation au plus fort moment de la crise, précisément le 30 Mars 2020, qu'il a été annoncé un fond de solidarité au profit des acteurs de l'économie informelle. Les actions annoncées ont visé en priorité les femmes pour la relance des activités de commerce des légumes et fruits par un appui de cinq (05) milliards ainsi que le soutien à la production vivrière et agropastorale par l'acquisition d'intrants agricoles et aliments pour bétail d'une valeur de 30 milliards. D'autres mesures sociales concernant la sécurisation des stocks de produits de consommation en concertation avec les acteurs de la chaîne d'approvisionnement et le contrôle économique ont été prises.

La dynamique a été analogue au Togo, où le programme de soutien social, initié par le gouvernement, a été perçu par beaucoup d'acteurs comme un moyen pour amortir les chocs financiers induits par la crise. En effet, ce programme a un volet transfert monétaire qui est de 12.250 FCFA par mois pour les femmes et 10.500 FCFA par mois pour les hommes de même qu'un volet électricité garantissant un équivalent de 40 kWh de consommation électrique par mois (soit en valeur monétaire 4.760 FCFA). L'impact positif de ce programme réside dans le fait que la majorité des acteurs interrogés (2/3) dans le cadre de l'étude pays étude, en a bénéficié.

Au Bénin, les interventions du gouvernement, plus orientées vers la gestion de la crise sanitaire, bien que n'ayant pas pris des mesures d'amortissement du choc socioéconomique les premiers mois, ont tenu compte de la fragilité socio-économiques de la grande partie qui sont des acteurs de l'économie informelle. L'instauration d'un cordon sanitaire, au lieu d'un confinement total, de la stratégie de riposte visait à maintenir un minimum d'activité économique dans le pays. Les mesures sociales intervenues en juin ont touché les acteurs de l'économie par un appui de 4,98 milliards de FCFA destinés aux artisans et ceux exerçant de petits métiers. Il a ciblé 55.000 personnes dans les activités de coiffure, couture, soudure, menuiserie, petites vendeuses, etc.

On peut imaginer aisément la situation de l'employabilité avec la crise de Covid-19. La situation, déjà pas bonne, pourrait empirer du fait que les structures économiques pourvoyeuses d'emploi seront elles aussi fragilisées, la structuration économique entraînera le ralentissement des investissements, donc mettra à mal l'entrepreneuriat et la protection sociale.

En somme, les rapports par pays présentés dans le présent document ont recueilli des informations sur les aspects et les questions importantes pour l'économie informelle dans le contexte de la pandémie en utilisant des documents déjà existants, des recherches supplémentaires (en ligne) sur les développements actuels, complétées par une collecte rapide de données empiriques par des entretiens individuels et des groupes de discussion. Leur but est d'éclairer une fois encore la perception des acteurs de la chaîne de décision publique sur la situation des acteurs de l'économie informelle qui sont très touchés par la crise sanitaire en cours.

Par ces rapports pays, la FES espère avoir joué une partition dans la perspective d'une période post Covid-19 plus vivable pour les travailleuses et les travailleurs de l'économie informelle dans les trois pays concernés.

Dr. Hans-Joachim PREUSS et Nouratou ZATO KOTO- YERIMA

Fondation Friedrich Ebert au Bénin, Burkina Faso et Togo

Carte : Carte de l'Afrique de l'ouest présentant les trois pays d'étude



Source : Senrevision.com, Cours, leçons, exercices, histoire et géographie: L'Afrique occidentale, étude de situation, carte.

Chapitre 1

CARACTÈRE STRUCTURANT DE LA VULNÉRABILITÉ DES TRAVAILLEURS INFORMELS AFFICHÉE DANS LES STRATÉGIES DE RIPOSTE ET LE VÉCU DE LA CRISE DE COVID-19 DANS L'ÉCONOMIE INFORMELLE AU BÉNIN

Introduction

Depuis les premières alertes de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) à la fin du mois de janvier 2020, la pandémie de COVID-19 a mis le monde entier dans un contexte de gestion d'urgence sanitaire. Au regard des statistiques actuelles sur la pandémie, la situation sanitaire est très contrastée dans les différentes régions du monde⁵. Malgré de fortes incertitudes sur la prévalence de la maladie affichée par plusieurs pays de l'Afrique subsaharienne dont le Bénin, sa létalité, nettement moins élevée dans cette région que dans le monde occidental et en Chine, est beaucoup moins discutable. La non survenance de l'hécatombe annoncée pour l'Afrique par l'OMS est manifeste (Eyebiyi, 2020). Ce, malgré les stratégies de riposte mises en place largement moins sophistiquées en comparaison avec les pays occidentaux.

Les raisons fondamentales ayant limité la capacité de ces pays à opter pour la stratégie drastique du confinement total, tel qu'appliqué dans les pays occidentaux et en Chine, sont liées au mode de fonctionnement de la société africaine et à la nature de son économie. La domination de l'informel qui caractérise leurs structures économiques est source de fragilité économique de ces pays. Dans la grande partie des économies subsahariennes, plus

⁵ Plusieurs sources et médias présentent la synthèse des statistiques sur l'évolution de la pandémie au quotidien. On peut citer en ligne : <https://ourworldindata.org/coronavirus> ou <https://www.cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/global-covid-19/world-map.html> ou <https://www.statista.com/topics/5994/the-coronavirus-disease-covid-19-outbreak/>

de 90% de la population gagne sa vie dans l'économie informelle (ILO, 2018). C'est le cas au Bénin où la part de la population active occupée dans l'économie informelle est estimée à 93,1 % (INSAE, 2017) et celle des entreprises qui y opèrent est de 98,5% (INSAE, 2010).

Le lien étroit entre la situation économique des pays et la gestion de la crise sanitaire est évident du fait que les bouleversements économiques profonds induits par la COVID-19 ont entraîné la communauté mondiale dans une crise économique (Ahlé, 2020). Cette dernière touchera tous les pays mais ne les affectera pas de la même manière. Ses effets dévastateurs sur les États ne seront pas en corrélation avec le niveau de sévérité de la pandémie. En revanche, la solidité du système économique des pays déterminera leurs capacités de résistance aux chocs. Par ailleurs, au sein des économies fragiles, la capacité d'adaptation des groupes les plus vulnérables aux mutations en cours pourrait déterminer leur capacité de résilience. Les couches sociales ne subiront donc pas les effets de la crise de la même manière. Ces derniers seront structurés suivant les lignes d'inégalités sociales. Pour le cas du Bénin, sur lequel se focalise cette analyse, une ligne principale d'inégalités pour les acteurs de l'économie est en fonction de l'exercice dans le formel ou l'informel. Les effets de la crise économique liée à la pandémie signifient de lourdes conséquences pour l'économie informelle dont les acteurs (entreprises et travailleurs) sont les plus vulnérables.

Il paraît alors pertinent pour cette analyse d'explorer, d'une part, les principaux axes de la stratégie de riposte à la pandémie aux fins d'examiner leurs effets sur les acteurs de l'économie informelle, ainsi que la manière dont l'environnement international lié au contexte

d'urgence sanitaire affecte ceux-ci. Elle interrogera, d'autre part, les éventuels effets directs et indirects des changements auxquels pourraient être confrontés les acteurs de l'économie informelle à moyen et long terme. L'approche méthodologique adoptée est basée sur l'exploitation de la documentation existante et de la recherche en ligne sur l'actualité de la COVID-19. Ces informations ont été complétées par une douzaine d'entretiens approfondies et focus group.

1. Facteurs multiples de vulnérabilité des acteurs informels à la crise

L'informel est prépondérant dans l'économie béninoise non seulement en raison des statistiques impressionnantes de ses proportions dans l'occupation professionnelle ou dans les activités économiques. Il est fortement imbriqué et interdépendant avec l'économie formelle (Assouma, 2019). Ses domaines de contribution à la vie sociale et économique sont variés. Sa potentialité de création d'emploi et de (re)distribution des revenus lui valent la reconnaissance de sa fonction d'amortisseur de tension sociale et sa qualité de moteur de développement. Car, en dépit des récriminations sur sa contribution substantielle à la création de richesse et à la croissance économique du pays, les statistiques officielles ont montré qu'il a contribué au PIB en moyenne à 60% entre 2000 et 2015 (Gouvernement du Bénin, 2018).

Cependant, ses caractéristiques indiquent que les entreprises informelles ont généralement un faible niveau de viabilité. D'après plusieurs études, les travailleurs auto-employés sont les plus nombreux et représentent entre 70 et 80% (Akpla, 2010). De

plus, pour la grande majorité de ces travailleurs, les questions de faiblesse du niveau des revenus, parfois inférieurs au SMIG, et d'insécurité de l'emploi liée à l'absence de contrat de travail sont souvent utilisées pour analyser la précarité dans le milieu du travail informel. Une dimension importante qui se rapporte à la précarité des conditions de vie de ces acteurs est le déficit de protection sociale. Ils sont exposés à des risques et accidents au travail sans qu'une couverture sanitaire conséquente ne leur soit financièrement accessible. Dans le milieu du travail au Bénin, seulement 10% de la population, essentiellement les travailleurs de la fonction publique et du secteur privé formel, bénéficient d'une prise en charge sanitaire (Council's Analytical Unit, 2016 :16). En plus, la non souscription à la sécurité sociale prive la quasi-totalité des opérateurs dans l'informel d'une pension de retraite les obligeant à travailler jusqu'à des âges très avancés.

Au regard de ces réalités, c'est la problématique du travail décent qui reste entière pour cette catégorie de travailleurs. Malgré les espoirs suscités par l'élaboration en juin 2010 d'un programme pays pour le travail décent avec l'appui de la Banque Mondiale et de l'OIT, le déni des droits du travail, la faible valorisation d'emplois avec un faible niveau de revenus, le déficit de protection sociale et l'inexistence de cadre légal de participation au dialogue qui sont les axes d'interventions ciblés par ce cadre stratégique (Gnahoui, 2014) continuent de renforcer la vulnérabilité des acteurs de l'informel.

Les perspectives d'agrandissement des activités des petits entrepreneurs informels, qui sont de loin les plus nombreux, sont plombées par les difficultés d'accès aux services financiers. Ils se rabattent sur les opportunités de microfinances et sur les

mécanismes locaux d'épargne et de crédit communément appelés tontines (Allen & Staehle, 2007). Mais de la sorte, ils s'enlisent dans une spirale de micro-dettes. Cette contrainte compromet l'équipement adéquat et l'accès à la technologie moderne afin d'accroître leur compétitivité sur le marché.

Dans l'ensemble, la population des travailleurs informels est fortement jeune et féminisée. Les jeunes béninois actifs âgés de 15 à 29 ans sont à 89,6% dans l'informel (INSAE, 2016). Environ la moitié des entreprises informelles sont dirigées par des femmes. Celles-ci se retrouvent en grande partie dans le commerce, la petite restauration, la transformation agro-alimentaire, les activités ambulantes et semi-sédentaires. Concernant leurs profils d'éducation, il est un secret de polichinelle qu'au Bénin des diplômés de tous les niveaux d'éducation et des non scolarisés gagnent leur vie dans l'économie informelle.

Ces quelques caractéristiques énumérées expliquent pourquoi les ménages de la grande majorité de ces travailleurs ont de la peine à satisfaire aisément leurs besoins sociaux de base et à élever leur niveau de vie (Banque Mondiale, 2014). En vue d'inverser cette tendance, beaucoup d'interventions basées sur l'aide au développement ont été mises en place par le gouvernement et ses partenaires. On retrouve ces actions sous des formes variées dans le domaine de la protection sociale à travers les différents appuis aux initiatives de mutuelles de santé, de renforcement des capacités managériales aux micros et petites entreprises, d'appui matériel et financier aux groupements de travailleurs, réorganisation pour la relance de filières d'activités, ainsi que des projets d'investissement pour l'accès aux services sociaux de base.

2. Genèse de la crise sanitaire et les incertitudes de la surveillance épidémiologique

Après une première fausse alerte donnée le 6 mars depuis le Togo par les autorités officielles et relayée par celles du Bénin au sujet d'un cas confirmé enregistré au Togo en provenance de l'Allemagne et ayant transité par le Bénin, une seconde fausse alerte relative à un passager ayant présenté des signes suspects à l'aéroport international de Cotonou a été enregistré le 8 mars. Ces deux situations dénotent la psychose dans le pays avant son entrée de plain-pied dans la pandémie par l'enregistrement du premier cas positif le 16 mars 2020.

L'évolution de la situation de la pandémie à partir des chiffres officiels du gouvernement a été synthétisée dans le graphique 1 (voir chapitre introductif). L'allure de la courbe permet de constater une croissance continue du nombre de cas positifs enregistrés. Toutefois, il faut nuancer que les différentes tendances d'accentuation de l'allure de la courbe qui correspondent à une détection d'un effectif plus important de cas positifs concordent avec les différentes étapes de la stratégie de dépistage qui couvrent chaque fois un nombre plus important de personnes sur une même échelle de temps. Durant les deux premières semaines, les dépistages étaient effectués sur les sujets présentant des symptômes de la maladie avec la priorité aux personnes ayant voyagé dans un pays touché par la pandémie.

Ainsi, l'ensemble des premiers cas enregistrés dans cette période ont été des cas importés de la sous-région (Burkina-Faso, Côte d'Ivoire, Togo, Cameroun) et de l'Europe (l'Allemagne). Ils sont suivis par deux résidents ivoiriens également de retour

de séjour dans leur pays. Ces premiers cas qui sont de retour de voyage se sont soustraits à l'obligation de l'auto-isolement recommandée. La dégradation de leur état clinique, associée aux symptômes présentés (fièvre persistante, difficulté respiratoire, etc.), a requis des analyses dont les résultats se sont avérés positifs de COVID-19. De la sorte, après le premier cas du 16 mars, le deuxième cas a été détecté le 17 mars. Trois autres cas ont été confirmés le 22 mars puis le total est porté à six cas confirmés le 25 mars. La prise en charge de ces cas a été automatique et gratuite.

Le deuxième temps d'évolution des cas enregistrés concorde avec l'élargissement du dépistage à toutes les personnes en provenance de l'étranger au terme de leur mise en quarantaine. Mais, entre-temps, les cas de contamination en communauté ont été observés. Des personnes en contact avec les cas de la première vague ont été testées positives. Un mois après l'apparition du premier cas, le nombre total de personnes infectées a atteint 54 le 20 avril. Il faut noter que les deux premières guérisons ont été enregistrées le 03 avril et le premier cas de décès a été enregistré deux jours plus tard. La victime décédée dans une clinique privée était de retour de voyage du Cameroun qui était déjà en urgence sanitaire. Malgré son antécédent médical de malade chronique, elle n'a pas effectué très tôt les démarches appropriées pour être prise en charge convenablement.

A la fin du mois d'avril, il a été lancé une campagne de dépistage ciblée sur des groupes jugés vulnérables, précisément les agents de santé, les forces de l'ordre et autres acteurs intervenant dans le système de riposte et potentiellement en contact avec des cas positifs. Ensuite, l'annonce de réouverture des écoles

pour le 11 mai a été accompagnée d'une autre opération de dépistage ciblée des enseignants. Les effets de ces dépistages sur les statistiques nationales de la pandémie sont évocateurs de la forte propagation de la maladie en communauté. De plus, le caractère asymptomatique de la grande majorité des cas qui y sont détectés reflète la limite de l'indication du niveau réel de la pandémie par les stratégies en place. Cette période a vu le nombre de cas presque quadruplé en moins de deux semaines, passant de 90 au 1er mai à 339 au 13 mai.

Dans le suivi épidémiologique, une reconsidération des statistiques du gouvernement a été effectuée le 18 mai. Cette situation est due à un réajustement du protocole de confirmation des cas aux normes de l'OMS. Seuls les résultats des Polymerase Chain Reaction (PCR) réalisés sont désormais pris en compte. Les informations mises à jour à la date du 31 octobre 2020 indiquent 2643 cas positifs cumulés dont 41 décès. Le ralentissement du nombre de cas détectés au cours des derniers mois est expliqué sur le site de surveillance épidémiologique de la pandémie dans le monde «ourworldindata.org» par une réduction de la réalisation des tests.

La situation ainsi présentée démontre que les statistiques officielles actuelles sont loin d'indiquer la prévalence réelle de la pandémie au Bénin. Mieux, elles ne permettent pas de contrôler la propagation de la maladie au sein des populations. Enfin, lors du point conjoint du gouvernement et de l'OMS le 18 mai, le ministre de la santé avait martelé que le gouvernement ne dispose pas des moyens pour effectuer des dépistages de masse au bénéfice de toute la population alors que cela paraît la voie la plus indiquée pour connaître la prévalence réelle à la COVID-19. La seule certitude qui

prévaut est que la période de pic de la maladie au Bénin annoncée par des universitaires pour le courant du mois d'avril est contredite par les statistiques qui signalent que la maladie n'a peut-être pas encore livré toutes ses vérités.

3. Stratégie nationale de riposte en trois étapes

L'actualité de l'urgence sanitaire liée à la COVID-19 a conduit le gouvernement à prendre des dispositions préventives avant l'apparition du premier cas sur le territoire national.

3.1. Mesures antérieures à la survenance du premier cas

Fin Janvier 2020, peu avant de la déclarer comme une pandémie mondiale, l'OMS adresse une recommandation aux gouvernements afin qu'ils prennent des mesures importantes de prévention des populations face aux risques de COVID-19. La première sortie officielle sur la question, le 27 janvier 2020, des institutions nationales chargées de la santé publique, notamment le Ministère de la santé avec ses partenaires et le CNSL-TP, ont formulé des directives à l'attention de la communauté aéroportuaire et touristique qui étaient en première ligne de vulnérabilité. Sept mesures clés ont été éditées pour la protection des travailleurs de ces secteurs et des voyageurs. Il s'agissait déjà des gestes barrières qui ont été généralisés par la suite.

Toujours dans la dynamique de veille sanitaire, le système de surveillance sanitaire à l'aéroport a été renforcé par un déploiement de matériel de biosécurité et un dispositif de traçage des passagers. Le dispositif de riposte du gouvernement a été dévoilé au public le 28 février. Il met l'accent sur l'impératif

d'auto-isolement à domicile des voyageurs en provenance des pays à risque et le fonctionnement du call center pour les besoins d'information pour l'orientation. Enfin, il a été aménagé un premier site de prise en charge à Cotonou. Des équipements et consommables médicaux ont été également acquis. Le tout grâce au plan d'extrême urgence du gouvernement qui a mobilisé 6,950 milliards FCFA.

La stratégie de riposte a ensuite vite évolué face aux réalités imposées par la maladie dès sa survenance le 16 mars. Les mesures de gestion de la crise ont été essentiellement de deux types : les mesures restrictives et les mesures sociales.

3.2. Mesures restrictives pour la gestion de l'urgence sanitaire

En ce début de pandémie, la priorité de la stratégie a été focalisée sur la gestion de l'urgence sanitaire. Le 17 mars, un Conseil extraordinaire des ministres sur l'urgence sanitaire nationale de la COVID-19 a adopté une série de onze mesures visant à limiter la propagation de la maladie en communauté. Elles viennent renforcer les sept mesures clés de prévention antérieures. Ces mesures ont ensuite évolué au rythme de la détection de nouveaux cas, synonyme de la propagation de la maladie sur le territoire. Ce Conseil extraordinaire a été le premier d'une série de rencontres inter-gouvernementales dédiées à la question dont les décisions successives ont orienté la stratégie de riposte.

Le 18 mars, l'OMS a adressé une nouvelle alerte aux pays africains, face à l'évolution de la pandémie dans les autres régions

du monde, afin qu'ils se préparent au pire. Les dispositions prises par le gouvernement béninois, comme les autres pays africains, pour « se préparer au pire » sont des mesures calquées sur celles adoptées en Europe, elles-mêmes inspirées de la stratégie déployée par la Chine pour contrer la pandémie.

L'instauration des gestes barrières a donc été étendue à tous les lieux publics, à la suite du conseil des ministres du 17 mars. Elle a été accompagnée de l'exigence de la présence du dispositif de lavage des mains à l'entrée de tous les établissements recevant du public et du port de masque à bord des différents moyens de transport en commun sur l'ensemble du territoire national. A la suite d'une évaluation des dispositions pratiques de la mise en œuvre du Cordon Sanitaire (COSAN), le port du masque a été rendu obligatoire dans le périmètre du COSAN en tous lieux, dans l'administration publique comme privée ainsi que dans tout espace public (réunions, marchés, etc.) indépendamment du nombre de personnes, pour compter du 08 avril 2020. En vue de rendre accessible le masque à la population, le gouvernement a subventionné et réglementé son prix de vente dans les pharmacies à 200 FCFA à partir du 09 avril. Cette mesure a été étendue à l'ensemble du territoire national à partir du 28 avril. Elle a été maintenue même après la levée du COSAN et court jusqu'à présent.

La distanciation sanitaire est l'une des mesures ayant vite évolué pour aboutir à une restriction des libertés individuelles et collectives. L'obligation du respect d'une distance physique d'un mètre entre personnes en public, y compris les lieux de culte et de rassemblement familial (funérailles), et l'interdiction des

échanges de poignée est entrée en vigueur dès le 17 mars. De plus, le regroupement des personnes a été limité à 50 personnes. La difficulté de respecter ces mesures a entraîné la fermeture des lieux de culte le 22 mars. Par ailleurs, les familles éplorées sont exhortées à ajourner les cérémonies mortuaires et procéder aux inhumations dans la stricte intimité familiale.

Au regard de l'évolution de la situation épidémiologique entre le 18 et le 22 mars, portant à 05 cas positifs dont 04 cas importés et un début de contamination en communauté, et sous la pression des établissements scolaires confessionnels réclamant la fermeture des classes en raison des difficultés à respecter la distance sanitaire et les autres mesures barrières, les congés scolaires et universitaires de Pâques ont été anticipés d'une semaine pour compter du 30 mars. Les écoles et les universités sont restées fermées jusqu'au 10 mai.

Dans l'évolution de la restriction des libertés individuelles et collectives, et contre toute attente, le gouvernement béninois a fait l'option de mettre en place un Cordon Sanitaire (COSAN) en alternative à la stratégie de confinement total des populations adoptée dans la plupart des pays. L'argument fondamental dans la justification par le chef de l'État⁶ de ce choix se rapporte à la structure de l'économie nationale dominée par l'informel. En effet, il ressort de ses propos que la fragilité économique du pays nécessite de préserver l'activité économique dans une partie du territoire afin que le pays, dont les ressources sont limitées, survive après la crise sanitaire. Il appuie son idée par la fragilité

⁶ Propos [tenus](#) au cours de l'entretien télévisé sur la chaîne nationale ORTB le 29 mars 2020, disponible sur le site : <https://www.gouv.bj/coronavirus/videos/>

des conditions économiques de la population en indiquant que « la grande majorité a un revenu non salarial, très peu parmi eux pourra vivre de leurs économies pendant deux à quatre semaines sans travailler » et « la plupart donnent la popote quotidienne avec les revenus de la veille ». Ces caractéristiques sont à dominance celles des acteurs de l'économie informelle qui représentent neuf travailleurs sur dix et neuf unités économiques sur dix. L'option de confinement a des effets d'accentuation de dégradation de la situation économique liée à la crise sanitaire. Le gouvernement a, à juste titre, tenu compte des conditions de vie et de travail de la grande majorité des acteurs de l'économie informelle pour structurer l'aspect central de la stratégie.

La mise en place du Cordon Sanitaire (COSAN) a été faite autour des communes jugées potentiellement à haut risque à la COVID-19 en vue de les isoler du reste du pays. De huit communes ciblées le 23 mars (Cotonou, Abomey-Calavi, Allada, Ouidah, Sèmè-Podji, Porto-Novo, Akpro-Missérétié et Adjarra), le COSAN a progressivement été étendu pour intégrer dans son périmètre sept autres communes de son entrée en vigueur le 30 mars à sa levée le 10 mai 2020 (Tori-Bossito, Zè, So-Ava, Aguégus, Kpomassè, Toffo et l'arrondissement de Atchoukpa).

Quelques dispositions pratiques ont été prises pour encadrer l'esprit du cordon sanitaire. En substance, l'on retient la restriction d'entrée et de sortie du COSAN, l'interdiction de circulation aux transports en commun de plus de 05 places. Le nombre de passagers a été limité pour les autres transports en commun. Les buvettes, bars et discothèques et autres lieux de réjouissance populaire ont été fermés. Il a été recommandé

pour les personnes âgées de plus de 60 ans et celles porteuses d'affections chroniques un auto-isolement. Pour ce qui concerne la distance de sécurité sanitaire, son champ d'application a évolué aux lieux de travail, aux lieux de restauration, ainsi que dans les espaces marchands. De plus, la mesure sur la limitation des regroupements est ramenée à 10 personnes, à l'exception des espaces marchands, avec obligation de respecter la distance sanitaire. Un guide pratique pour comprendre les dispositions du COSAN a été finalement rendu public le 28 mars.

Les dispositions pratiques, quant à elles, ont été levées progressivement. La réouverture des écoles et universités a eu lieu le 11 mai, avec un réajustement du calendrier académique. Les minibuses et les bus de transport en commun de plus de cinq personnes ont repris leurs activités au même moment que la réouverture des lieux de culte le 02 juin. Le dispositif de contrôle sanitaire est maintenu au niveau des frontières du pays et renforcé au niveau du site aéroportuaire avec l'installation le 12 mai d'un centre de dépistage obligatoire à l'entrée et à la sortie qui coûte 50 mille FCFA.

En dehors du cordon sanitaire, les restrictions à la mobilité transfrontalière sont liées au déploiement du dispositif de contrôle sanitaire et surtout à la fermeture des frontières terrestres de facto. En réalité, les frontières du Bénin sont restées ouvertes. Seulement, le pays s'est retrouvé progressivement en situation de confinement sur son territoire terrestre consécutivement à la fermeture des frontières terrestres des pays voisins dans le cadre de leurs stratégies de riposte à la pandémie⁷.

⁷ Respectivement le 19 mars pour le Niger, le 20 mars pour le Togo et le 21 mars pour le Burkina-Faso. Quant au Nigeria la fermeture de ses frontières remonte au 20 août suite aux différends commerciaux l'opposant au Bénin.

Pour la surveillance épidémiologique, le laboratoire de microbiologie du Centre National Hospitalier Universitaire Hubert K. Maga de Cotonou, a été renforcé de son côté par l'acquisition des matériels et équipements qui a permis de décentraliser le diagnostic biologique sur l'ensemble du pays.

Pour la prise en charge des cas positifs, au regard des difficultés éprouvées par les pays confrontés à la pandémie et tenant compte de la faiblesse du système sanitaire béninois ainsi que de son expérience en matière de gestion des situations épidémiques, le Bénin a opté très tôt pour le traitement à la chloroquine. Selon les explications de Dorothee Kindé Gazard⁸, ce choix a été privilégié dès le début pour ne pas avoir à faire face à des stades de gravité d'un nombre élevé de malades dont le système sanitaire béninois ne dispose pas des moyens de prise en charge. La chloroquine est un anti-inflammatoire bien connu et utilisé au Bénin dans la lutte contre le paludisme. « Nous avons eu des données observationnelles qui nous ont permis de dire : allons-y ! puisque nous n'avons pas eu d'autres traitements » a-t-elle expliqué sur le choix de la chloroquine. Jusque-là, le pays n'a pas été confronté à des cas d'extrême détresse et l'administration de la chloroquine a été bénéfique pour les cas positifs pris en charge sur le site de Cotonou.

Il faut noter que ces différentes stratégies ont été possibles grâce au plan d'urgence de renforcement du système de santé. Les ressources mobilisées à cet effet proviennent du gouvernement et des différents partenaires au développement (BM, OMS,

⁸ Entretien de Kindé Gazard, Chef du Laboratoire de Microbiologie au CNHU de Cotonou sur France 24 le 20 mai 2020, consulté le 22 mai 2020 à 11:46: https://www.youtube.com/watch?v=cBP4c_1JPPo

fondation chinoise, coopération belge, etc.). A cela s'ajoutent les ressources provenant des dons de différents acteurs sociaux suite à l'appel lancé par le gouvernement le 31 mars pour un élan de solidarité autour de la réalisation de son plan de riposte.

3.3. L'économie informelle parent pauvre des mesures sociales

Autant que pour la stratégie de confinement basée sur le cordon sanitaire, les mesures d'accompagnement sociales du gouvernement béninois contrastent énormément avec les mesures prises dans la plupart des autres pays de la sous-région pour contrer les effets socio-économiques de la gestion de la crise sanitaire. Annoncées par le conseil des ministres du 10 juin 2020, et déclinées en onze points, ces mesures s'articulent en trois grands points⁹.

Premièrement, il y a un soutien d'un montant de 63,38 milliards de FCFA au profit des entreprises. Cette dotation est destinée à la prise en charge, selon le cas, de 70% du salaire brut des employés déclarés sur une période de trois mois ; au remboursement des crédits de TVA, à l'exonération du paiement de la taxe sur véhicule à moteur pour ceux qui ne l'ont pas encore payée au titre de l'année 2020 ou à sa conversion en crédit d'impôt, au titre de l'année 2021, pour ceux qui l'ont déjà payée ; à la prise en charge des loyers commerciaux sur trois mois au profit des agences de voyage déclarées. Elle est également destinée à la prise en charge intégrale des factures d'électricité pendant 3 mois pour les hôtels et les agences de voyage à hauteur de 4,1 milliards de FCFA. Ce point intègre également un fonds de

⁹ Relevé du conseil des ministres du 10 juin 2020.

bonification de 30 milliards de FCFA au support d'une ligne de financement de 100 milliards de FCFA à taux zéro au profit des acteurs économiques ciblés via les établissements bancaires et les systèmes financiers décentralisés (SFD). Les crédits qui seront accordés via les établissements bancaires à zéro pour cent (0%) de taux d'intérêt seront remboursables sur une période de trois (3) ans maximum. Quant aux crédits accordés par les SFD, ils seront remboursables sur une période d'un an maximum. Deuxièmement, il y a un appui de 4,98 milliards de FCFA destinés aux artisans et ceux exerçant de petits métiers. Il prend en compte 55.000 personnes de ces catégories (activités telles que : coiffure, couture, soudure, menuiserie, petites vendeuses, etc.) qui se sont inscrites sur la plateforme digitale ouverte à cet effet, ainsi que dans les mairies et centres de promotion sociale. Troisièmement, il y a une subvention de portée générale, qui s'applique à tous les citoyens, sur les tarifs de l'électricité et d'eau pour un montant de 5,76 milliards de FCFA. A tout ceci s'ajoute une subvention particulière au profit des pauvres et extrêmes pauvres dès la fin de l'opération de leur identification qui est en cours.

Des mesures complémentaires ont indiqué la mise en place d'un mécanisme de garantie au profit des PME non agricoles et celle d'une ligne de refinancement des systèmes financiers décentralisés (SFD). Des mesures spécifiques au secteur agricole ont été orientées pour l'abondement du sous-guichet 3.1 intitulé «Fonds de garantie interbancaire pour le refinancement entre institutions financières» ; l'abondement du sous-guichet 3.2 du Fonds National de Développement Agricole (FNDA) relatif à la mise en place d'une ligne de garantie des crédits agricoles à hauteur de 50% ; et le mécanisme de bonification des taux d'intérêt sur les crédits accordés au secteur agricole.

Au vu des mesures de riposte mises en place pour lutter contre la pandémie, il apparaît clairement qu'elles auront des implications directes et indirectes sur les acteurs de l'économie informelle. Dans quelles mesures la gouvernance de la crise a des effets directs et indirects sur le quotidien dans l'économie informelle, et comment les bouleversements économiques annoncés à moyen et à long terme pourraient-ils les affecter.

4. Mesures restrictives et contexte délétère pour les acteurs de l'économie informelle

Évoquer la situation des acteurs de l'informel dans le contexte de gestion de la crise sanitaire actuelle fait penser directement aux branches d'activités paralysées par les mesures de riposte depuis le début de la pandémie. Mais en réalité, il faut observer plus attentivement pour constater que c'est toute la vie économique dans ce milieu qui est ébranlée. Même si sa portée est à relativiser suivant les branches d'activités ou pour certaines activités au sein d'une même branche par rapport à d'autres, l'évidence que la crise revêt éprouvante pour cette couche sociale est communément admise.

Une exploration rapide des vécus de la crise par les entreprises et travailleurs de l'économie informelle a ressorti plusieurs ordres de répercussions liés aux mesures de riposte. On peut les regrouper en quatre en fonction des ressentis des effets exprimés par les opérateurs de plusieurs branches d'activités.

4.1. Effets cumulés sur les revenus et la situation professionnelle des acteurs

Premièrement, l'instauration des mesures barrières a eu diverses conséquences pour les petites entreprises et les travailleurs employés. La généralisation des dites mesures, à partir de la survenance du premier cas, dans tous les lieux publics avec injonctions aux entreprises, quelle que soit leur taille, d'exercer dans les conditions strictes de disposer d'un dispositif de lavage des mains et de la dotation du personnel de service de cache-nez, a entraîné des dépenses imprévues qui ont été répercutées à la fois sur les entreprises et les employés.

« Un dispositif coûte entre 25.000 FCFA et 60.000 FCFA et l'acquérir, du jour au lendemain dans notre activité qui rapporte très peu par jour, n'a pas été facile. Les deux secrétaires sont obligées d'acheter les masques elles-mêmes. Surtout qu'on dit qu'il faut changer cela tous les jours... » ; confie une gérante de papeterie installée non loin du campus de l'ENEAM à Cotonou.

Le coût subventionné des masques à 200 FCFA en pharmacie par le gouvernement reste hors de portée de la bourse de certains travailleurs en tenant compte de ce que ces masques jetables sont à renouveler au moins une fois par jour. Un grand nombre de travailleurs dans ce cas s'est rué vers les masques de fabrication artisanale réutilisables, ne respectant pas toujours les normes de confection. Dans ce lot, se retrouvent les travailleurs du secteur des transports (taxis-motos, taxi-ville, conducteurs de minibus, bus, etc.) qui se sentent contraints à double titre, d'une part, d'éviter de se faire verbaliser par les forces de l'ordre, la

mesure étant devenue obligatoire, et, d'autre part, de rassurer les passagers qui hésitent à utiliser leur service.

L'ingéniosité a permis aux petits entrepreneurs aux ressources limitées de trouver une solution pour le dispositif de lavage des mains. Un bidon et du matériel recyclés servent à la fabrication de dispositifs convenables aux besoins.

En général, l'acquisition du dispositif n'est pas un problème pour les structures de restauration puisque la plupart d'elles en dispose. La difficulté qui a sérieusement ébranlé leurs activités dès les premières annonces de la nécessité d'observer les gestes barrières a été la chute drastique de la clientèle. Madame Gisèle propriétaire de deux maquis au cœur de la ville de Calavi a fait l'amer témoignage de la récession de ses activités.

« Quand les gens ont appris que la maladie est arrivée au Bénin et qu'elle se transmet par la bouche et le nez, ils ne vont plus manger dehors. On n'avait pas vite compris au début. Nous avons eu des jours successifs de mévente malgré la réduction chaque jour de la quantité habituellement préparée. Ce que nous commercialisons est périssable donc il n'est pas possible de le conserver pendant longtemps. Après une semaine, j'ai décidé d'arrêter les activités de restauration, il n'y avait que la buvette. J'ai mis le personnel à l'arrêt car à ce rythme je ne pouvais plus supporter les charges. Puis le gouvernement a demandé de fermer les buvettes aussi. Actuellement je reste ici moi-même. Dès que les quelques rares clients viennent, je leur prépare leur commande. »

Il faut souligner qu'au début de la pandémie, la mauvaise connaissance de la maladie et la peur de sa facilité de transmission ont provoqué une réticence des populations à s'alimenter hors de leur ménage. Durant la période du cordon sanitaire, les dispositions pour encadrer les enfants à la maison en raison des congés de pâques anticipés, de même que l'auto-confinement adopté par beaucoup de ménages ont accentué un peu plus cette tendance.

Une autre branche d'activités ayant subi des effets analogues sont les métiers ayant rapport avec les soins corporels : coiffure, esthétique, pédicure manucure, réflexologie, etc. Des patrons de salon de coiffure rencontrés ont incriminé les sensibilisations à l'observance des gestes barrières qui ont eu, par le contenu des messages (vidéos et affiches), des effets dévastateurs sur leurs activités. L'un des responsables d'une amicale des coiffeurs dénonce la mauvaise publicité faite à leur corporation par une vidéo partagée sur les réseaux sociaux aux premières heures de la pandémie faisant figurer les salons de coiffure parmi les principaux foyers de propagation de la maladie aux côtés des distributeurs automatiques et les guichets des banques. « Les clients ne viennent plus se coiffer régulièrement. Nous sommes là du matin au soir à nous reposer. Malgré qu'on a acheté le matériel pour la protection, les gens ont peur de Corona. Certains disent qu'on ne respecte pas un mètre. Comment peut-on se mettre à un mètre de quelqu'un et le coiffer ? » ; a-t-il argumenté.

Face à la difficulté d'observer les mesures barrières, notamment l'obligation de port de masque, les acteurs de l'informel ont trouvé une alternative aux masques vendus en pharmacie qui

sont trop coûteux pour leurs bourses. Toutefois, par rapport à l'usage qu'ils font des masques de fabrication locale, les échanges avec certains parmi eux montrent qu'ils n'ont pas tous la perception du risque lié à l'urgence sanitaire. Cela entraîne une autre conséquence observée chez un grand nombre de personnes dans les lieux publics. Vendeurs ambulants, artisans, commerçants ou autres maintiennent leur masque suspendu au cou comme un collier ou accroché au menton, à défaut de le descendre pour mieux converser avec un client afin de mieux se faire entendre. De plus, les précautions minimales d'entretien et de manipulation de ces masques réutilisables ne sont pas respectées. La stratégie d'adaptation inappropriée pose un autre problème qui est l'exposition aux risques sanitaires qui devient plus élevée chez ces acteurs.

4.2. De la baisse à la cessation d'activités dans plusieurs secteurs économiques

Deuxièmement, la mise en place du cordon sanitaire du 30 mars au 11 mai est venue empirer la situation en augmentant le nombre d'unités économiques contraintes à la fermeture et le nombre de personnes en arrêt de travail. L'une des manifestations les plus perceptibles dans ce sens sont la fermeture des buvettes, bars et discothèques.

Cette cessation totale d'activités a touché également le monde du transport en commun de personnes et des biens. Les minibus communément appelé Tokpa-Tokpa, qui assurent une grande partie du trafic intra-urbain et interurbain entre Cotonou et les villes périphériques ainsi que les compagnies de transport par bus, ont vu leurs activités suspendues. A des degrés différents,

les transporteurs inter-États sont aussi quasiment aux arrêts, le flux du trafic ayant considérablement baissé depuis la décision de fermeture des frontières, le cordon sanitaire est venu lui donner en quelque sorte le coup de grâce. L'interdiction de circulation n'est pas totale pour ce qui les concerne tout comme les voitures utilitaires de transport de marchandises. Mais la circulation entre les deux zones du pays séparées par le cordon et entre les pays limitrophes doit répondre à des conditions jugées très difficiles par le Président du COCETRAC¹⁰, l'un des syndicats des transporteurs gros porteurs. Les taxis-autos également ne sont pas à l'arrêt. Sauf qu'ils ne sont pas autorisés à traverser le cordon sanitaire. Cela implique, pour ceux qui s'étaient spécialisés pour les voyages à long trajet, une adaptation au nouveau contexte de la crise. A ceux-là s'ajoute une nouvelle difficulté. Depuis les premières impositions de mesures barrières le nombre de passagers possible dans les taxis a été redéfini et revu à la baisse. Cela a entraîné une inflation des coûts du transport qui, à son tour, a eu pour conséquence le réajustement des comportements de mobilité qui sont réduits au minimum indispensable. C'est d'ailleurs à cette dernière attitude que le gouvernement a appelé les populations pour limiter les risques de propagation de la maladie. Il ne faut pas chercher plus loin la réponse à la difficulté de trouver des passagers dont se plaignent les taxi-motos. Paradoxalement, c'est le seul mode de transport public épargné de restriction de circulation, en dehors du trafic entre les deux zones du cordon sanitaire.

¹⁰ COCETRAC: La Confédération des Centrales et entreprises de transport routiers de marchandises et des produits de carrières du Bénin

Il faut souligner qu'au Bénin, on retrouve beaucoup de travailleurs migrants, internes et internationaux, dans les filières de buvettes, bars, maquis, restauration et transport. Ils font partie de la grande masse de travailleurs précaires qui dorment sur les lieux de travail et gagnent moins du SMIG. Ces arrêts de travail en cascade évoqués signifient pour eux, une mise au chômage sans aucun droit.

Une contradiction relevée par une commerçante du marché Dantokpa pour insister sur l'affaiblissement de leur pouvoir d'achat se fonde sur l'observation dans le temps d'une régularité de l'inflation générale chaque fois qu'il y a une inflation sur les coûts de transport :

« les marchés ne sont pas fermés mais les Tokpa-Tokpa servent principalement de déplacement aux commerçantes et usagers des marchés et qui assurent le cycle d'approvisionnement et de distribution des produits commercialisés, sont interdits de circulation. Les taxis-ville sont devenus chers. Cela pose un problème. La mévente est devenue pire dans le marché à cause de Corona. Comment pouvons-nous payer ces déplacements chers et rentabiliser notre commerce ? Il y a beaucoup de commerçants qui ne viennent même plus au marché en attendant que ce temps passe d'abord ».

Les propos de cette commerçante de Dantokpa illustrent comment certaines branches d'activités subissent les contrecoups des mesures visant d'autres branches. Dans la même optique, les personnels des structures hôtelières (hôtel, motel, maison de passe, etc.), en majorité informel, sont mis en chômage technique

du fait de la baisse d'activités en lien avec la suspension des activités touristiques, événementielles, et la restriction de voyage sur le Bénin.

4.3. Victimes collatérales des mesures restrictives

Troisièmement, parmi les résolutions les plus perceptibles du Conseil extraordinaire des ministres ayant fait l'objet de la crise sanitaire le 17 mars, au lendemain de la détection du premier cas positif, il y a l'interdiction des regroupements de plus de 50 personnes au maximum, la suppression des manifestations sportives, culturelles, religieuses et festives. Ces décisions ont poussé au chômage toute la chaîne intervenant dans les organisations événementielles. Les artistes culturels généralement payés à la tâche et sans contrat de travail à longue durée sont pour la plupart sans cachet depuis plus de deux mois. La situation n'est pas plus gaie pour les hôtes, les structures de location de matériel de fête (chaise, bête, sonorisation, etc.) et les services traiteurs. Autour des lieux de culte, c'est une autre économie qui est en berne. Les petites unités économiques de commerce (restauration, ventes d'objet religieux, etc.) et de service sont pour la plupart fermées en même temps que les lieux de culte ou suite à une mévente notable.

Les acteurs touchés par ces effets n'ont pas eu une grande marge de réadaptation avant que le cordon sanitaire ne vienne en rajouter dans leur rang et limiter davantage les possibilités de reconversion. Le nombre de lieux fermés et d'événements interdits a augmenté puisque la taille des regroupements autorisés a été réduite de 50 à 10 personnes et les conditions ont été plus strictes.

4.4. Travailleurs migrants et commerçants transfrontaliers à l'arrêt

Quatrièmement, le Bénin dans sa stratégie n'a pas opté pour une fermeture totale des frontières terrestres et aériennes à l'instar de plusieurs autres pays. Il a été décidé au début de la pandémie d'une extrême limitation des entrées et des sorties par les frontières terrestres. Mais très tôt les pays voisins ont décidé de fermer leurs frontières. La fermeture des frontières par le Nigéria est une situation de longue date. Ce sont plutôt le Burkina Faso, le Niger et le Togo qui ont pris la décision chacun à son niveau de fermer leurs frontières dans le cadre de la gestion de la crise de COVID-19.

Les travailleurs migrants sont particulièrement touchés par cette situation. Les ouvriers agricoles béninois allant opérer de façon saisonnière dans des champs au Nigéria se sont retrouvés bloqués au Bénin dans une période propice pour leurs activités. En dehors d'eux, c'est le flux commercial des productions locales avec les pays voisins qui a connu une nette diminution.

4.5. Précarité et affaiblissement de la capacité d'observance des mesures

Somme toute, cette description succincte de la façon dont les différentes mesures de gestion de l'urgence sanitaire à la COVID-19 ralentissent l'économie au quotidien entraînera pour ces entreprises fragiles et les travailleurs sans revenus élevés, réguliers dans des emplois non sécurisés, des conséquences immédiates de dégradation des conditions de vie à travers la chute de leurs revenus et pouvoir d'achat. Selon John Igué (2020),

« le système informel de revenus précaires à caractère quotidien ne permet d'accumuler que peu de revenus. Cela signifie que ses acteurs ne disposent pas suffisamment d'économies pour se protéger sur le moyen et long termes. Les revenus générés par le secteur informel en dehors de leur nature quotidienne ne sont pas souples pour faire face à l'urgence ».

L'observation de la désertion des commerçants ambulants des principales artères de Cotonou et alentours dès la première semaine du cordon sanitaire et leur retour seulement quelques jours après avant même la levée du cordon sanitaire confirment cette opinion. Leur pouvoir d'achat ne leur permet pas la possibilité de se donner une période d'hibernation de plusieurs jours malgré la réalité du risque sanitaire. Le relâchement dénoncé par les médias dans leurs observances des mesures barrières, paradoxalement à la croissance de l'ampleur de la pandémie, a les allures d'une manifestation de leur essoufflement par la situation ou d'une résignation à l'urgence sanitaire face à des préoccupations de survie. N'est-il pas plus raisonnable de prendre le risque d'une affection dont la létalité est seulement de 2% que de se faire décimer par la faim avec sa petite famille?

Tel est en filigrane le message qu'on décode des brefs échanges avec ces acteurs sur leur lieu de travail. La plupart des branches d'activités concernées exercent presque exclusivement dans l'informel. Leurs acteurs subissent en silence, avec leurs moyens, les implications économiques de la COVID-19, sans aucune assistance de revenus ou d'alternative pour ceux qui ont fermé leurs entreprises ou ont été purement licenciés. Pour ce qui est des entreprises, l'existence de bon nombre est menacée à

cause des charges incompressibles (loyers, l'électricité, etc.) alors qu'elles sont fermées ou en baisse d'activités.

4.6. Faible contribution des mesures du gouvernement à la résilience des acteurs de l'économie informelle

Bien qu'elles aient débuté dans une posture de prendre en compte les conditions des acteurs de l'économie informelle, à l'arrivée, les mesures restrictives de ripostes ont induit d'énormes complications dans l'exercice de leurs activités quotidiennes sans que les mesures sociales ne s'ouvrent véritablement à eux pour atténuer tant soit peu ces désagréments.

L'instauration du CORSAN et l'imposition des gestes barrières, qui ont favorisé les travailleurs ne pouvant pas ne pas travailler à continuer de vaquer à leurs activités avec un minimum de protection sanitaire, ont laissé croire que la riposte mettra de bout à bout au cœur de sa stratégie les acteurs de la plus grande partie de la structure économique du pays. A l'opposé, le gouvernement a quasiment laissé en marge ces acteurs dans l'élaboration des mesures sociales. Comme on peut le constater, ces mesures annoncées pour soulager les secteurs en crise en leur apportant un peu de souffle afin de leur permettre de maintenir l'activité mais aussi les emplois en attendant la relance économique ont été essentiellement orientées vers le secteur privé. Sur les 100 milliards répartis, seulement 4,98 milliards de FCFA sont destinés aux artisans et ceux exerçant de petits métiers. Cela explique pourquoi très peu de travailleurs informels affirment avoir été touchés par les mesures sociales.

Certes, certains ont bénéficié de l'assistance financière. Mais les 55.000 bénéficiaires ciblés par le gouvernement n'atteignent pas l'effectif total d'artisans au Bénin. Ce qui reflète la masse de travailleurs laissée en marge si on considère seulement les secteurs d'activités à gros effectif dans l'économie informelle qui ont été également ébranlés par la crise à savoir, le commerce, les transports, les services voire l'agriculture à travers les transformations agro-alimentaires et l'élevage.

En outre, plusieurs autres dispositions annoncées en faveur des ménages et susceptibles de toucher les acteurs informels n'ont jamais été appliquées sur le terrain. On peut évoquer les dispositions d'allègement des contraintes de paiement des factures d'eau et d'électricité qui ont été des effets d'annonce.

5. Adaptation des acteurs informels au contexte de COVID-19

Les acteurs informels étant réputés pour leur habileté à tirer des revenus de toute situation, les initiatives dans ce sens ont été avec des fortunes diverses. Ceux qui ont été les premiers en vue sont ceux dont les activités entrent dans la chaîne de fabrication du dispositif de lavage des mains : les soudeurs, les plombiers et les vendeurs de matériels de fabrication du dispositif. Le dispositif mis à la mode par les mesures de prévention de la COVID-19 n'était pas facile à trouver sur le marché et se réalise sur commande (Vigan, 2020). En cette période de crise où les acteurs économiques voient leurs activités en déclin, la rareté du dispositif a créé une surenchère et une forte demande qui offrent aux acteurs impliqués dans sa fabrication une aubaine de

bonnes affaires. Ces artisans ont rivalisé d'ingéniosité pour servir les différentes bourses avec des modèles variant de 25.000F CFA pour les particuliers à 80.000 F CFA, voire plus pour les grandes entreprises.

D'autres branches d'activités auraient pu s'en tirer aussi à meilleur compte, s'il n'y avait pas eu des obstructions de la part des pouvoirs publics. Les premiers étaient les couturiers et métiers assimilés qui se sont, très tôt, illustrés dans la confection des masques. Mais, dans un premier temps, leur production a été censurée pour des raisons de sécurité. Des sensibilisations avaient débutées dans cette optique. Fort heureusement, leur ministère de tutelle a pris la préoccupation à bras le corps et a réussi à repositionner ces artisans sur le marché en élaborant un «guide indicatif pour la conception locale et l'entretien de masques barrières». La corporation a manqué quelque peu d'organisation autour de la gestion de cette opportunité afin qu'on apprécie réellement ce qu'elle en a tiré. Elle a nourri la filière des vendeurs à la sauvette qui se sont subtilement reconvertis dans la revente de masques. Les couturiers et métiers assimilés ont été surtout vus à l'œuvre lors de leur implication dans la conception de centaines de milliers de masques commandés par le gouvernement au profit de la communauté scolaire à la levée du cordon sanitaire.

L'histoire a été moins belle pour les tradi-thérapeutes. Ils s'étaient aussi bien positionnés au début pour valoriser leur savoir-faire dans la lutte contre la COVID-19. Mais, le manque d'organisation et la flambée des enchères autour des produits issus de la médecine traditionnelle sur les médias ont entraîné une sortie officielle du gouvernement le 30 mars pour faire un rappel du décret N°2018-262 du 28 juin 2018 portant interdiction de la

publicité sur les professions médicales, les activités médicales, les médicaments et autres produits médicaux. A leur niveau également le manque d'organisation pour saisir l'opportunité a inhibé les bonnes perspectives qui présageaient.

6. Présages l'économie nationale et les implications pour l'économie informelle

Au-delà des répercussions immédiates de la gestion de la pandémie, mises en lumière par les réalités quotidiennes dans l'économie informelle, l'après COVID-19, tel qu'il a été souligné en introduction, aura des répercussions structurelles qui rejouent sur l'État, sur tous les pans de son économie. Il s'agit d'essayer de comprendre comment se traduiront les changements économiques en cours et à venir au niveau mondial pour le Bénin ? Et suivant quels axes cela pourrait affecter l'économie informelle ?

Les réflexions sont conduites en faisant, d'une part, le lien entre l'évolution du contexte mondial et ses implications sur l'État et, d'autre part, il sera examiné les conséquences que cela pourrait avoir sur l'économie informelle.

6.1. Effets attendus sur l'économie nationale à court terme

La COVID-19 a propulsé l'économie dans une autre crise tout autant plus grave que la crise sanitaire. L'Afrique est alertée qu'elle doit s'apprêter pour la subir de plein fouet. Après avoir raté le timing de l'alerte de la crise sanitaire, les institutions financières internationales ont été en première ligne pour tirer

sur la sonnette. En dehors du contexte global, le Bénin a eu l'opportunité de recevoir les prédictions du Fond Monétaire International sur les effets à court terme à la suite d'une mission effectuée du 9 au 17 avril 2020.

Une dégradation de la croissance économique, qui a enregistré de bonnes performances ces dernières années, est inévitable. Elle chutera sensiblement de 7% en 2019 à 3,2% en 2020 et aura des effets significatifs sur les perspectives économiques à court terme (Fond Monétaire International, 2020). Cela est lié, entre autres, à la baisse des activités domestiques en raison des restrictions imposées par la gestion de la pandémie mais également à « la baisse substantielle de la demande extérieure et les perturbations du commerce mondial et des chaînes d'approvisionnement ». De plus, les simulations basées sur la baisse des recettes, l'augmentation des dépenses de santé et des mesures de soutien à l'économie seront à l'origine de ce déficit avec une baisse de 3,5% du PIB pour 2020.

Dans ces conditions, le pays ne dispose pas de moyens immédiats pour soutenir ses entreprises en difficulté, encore moins les populations qui constituent les consommateurs ; ce qui est la solution idéale pour accélérer la relance de l'économie. Le gouvernement ne pourra y parvenir sans recourir à l'aide au développement. En droite ligne avec les déclarations des institutions de Bretton Woods d'apporter l'assistance adéquate aux pays en difficulté (Africa Diligence, 2020), le communiqué du FMI a annoncé un accompagnement conséquent aux efforts de mobilisation du gouvernement béninois des financements supplémentaires auprès de l'institution et d'autres partenaires

internationaux pour combler le déficit budgétaire. Le plan de riposte du gouvernement annoncé pour limiter les répercussions de la crise est celle en cours d'exécution.

Sauf que depuis son annonce, la mise en œuvre concrète sur le terrain n'est pas ressentie par les groupes cibles. Du point de vue des organisations des employeurs du secteur privé, les grandes mesures sociales annoncées depuis juin à leur avantage, et qu'ils ont saluées vigoureusement, sont restées jusqu'à mi-octobre des annonces sans aucune disposition de mise en œuvre concrète. Le volet socio-économique du plan de riposte qui était censé véritablement prendre en compte toutes les couches sociales n'a finalement touché qu'une infime partie de la couche la plus vulnérable que représentent les acteurs de l'informel (entreprises et travailleurs). Le mécanisme d'identification des bénéficiaires était une procédure d'enregistrement en ligne jugée fastidieuse par plusieurs de nos interlocuteurs qui n'ont pas pu aller à son terme. Pour certains travailleurs, c'est plutôt leurs employeurs qui devraient faire la démarche et ils ne savent pas ce qu'il en est. Dans le rang des responsables de structures, il nous a été rapporté de la résistance à se faire enregistrer ou à déclarer tous les employés, dont bon nombre ont été déjà licenciés « le gouvernement n'a pas été clair sur ce qu'on fera de cet enregistrement qui vise juste notre secteur. Peut-être que derrière, il y a une idée de nous faire payer d'autres impôts » ; nous a confié le gérant d'un bar restaurant situé sur l'esplanade du stade de l'Amitié. En résumé, beaucoup de choses n'ont pas encore été concrétisées dans les mesures sociales d'accompagnement socio-économiques du gouvernement aux acteurs de l'économie informelle.

6.2. Crise de l'emploi et extension de l'économie informelle à moyen et long termes

De nombreuses analyses de la crise post-COVID sur les pays en développement se sont focalisées sur son implication sur les caractéristiques structurelles de ces économies. En d'autres termes, qu'advient-il de l'informalité ? Contribuera-t-elle à la résilience de ces économies ou représentera-t-elle leur talon d'Achille ?

La transition d'une crise économique en crise sociale passe généralement par la crise de l'emploi. La crise en cours ne déroge pas à la règle. Le Bureau International du Travail n'a-t-il pas estimé à 25 millions d'emplois qui vont potentiellement disparaître dans le monde ? Le Bénin a très peu de chance d'être épargné puisqu'il est situé dans ce qu'on peut considérer comme la mauvaise zone. Celle des pays les moins avancés où la crise de l'emploi est censée sévir le plus.

La disparition prévisible d'emploi dans un premier temps concerne les emplois formels. La conjoncture qui s'amorce obligera les entreprises formelles, dans une stratégie de survie, à continuer par dégraisser du personnel. Nombreux seront les travailleurs qui seront licenciés sans nécessairement bénéficier de mesures de sécurité sociale, en application de la nouvelle loi sur l'emploi. Tout naturellement les néo-chômeurs viendront grossir la masse incompressible de chômeurs de l'économie informelle en attendant de trouver un nouvel emploi formel. Mais cela ne sera pas aussi simple, car, dans un second temps, les occupations dans l'économie informelle continueront d'être en récession si la relance de l'économie n'intervient pas.

Si les politiques structurelles de l'emploi déployées depuis le milieu des années 1990 n'ont pas suffi à inverser les tendances de l'informatisation de l'emploi, il ne serait pas rationnel d'espérer une solution magique durant la crise pour inverser les tendances. L'effort pour contenir la pression du chômage sur l'économie informelle serait une performance louable. Le drame social qui serait à l'horizon réside dans la dégradation des conditions du travail informel vers une précarisation prononcée de l'emploi pour un effectif croissant de la population active.

En outre, le risque d'extension de l'économie informelle n'est pas seulement lié à la transition des travailleurs. Des entreprises privées formels fragiles, au risque de disparaître, seront nombreuses à se mettre en hibernation dans l'économie informelle. C'est bien cela aussi une des fonctions de l'économie informelle au Bénin (Assouma, 2019).

6.3. Une baisse des investissements structurants

Les investissements structurants jouent un rôle capital dans la redistribution de la richesse. Certains économistes pensent que c'est un moteur de croissance pour la relance économique, par sa capacité à impacter le tissu économique. Une fois injectée dans l'économie nationale, en dehors de leur fongibilité, une bonne partie de la masse monétaire est injectée dans les ménages sous forme de salaires ou autres revenus. Les dépenses subséquentes contribuent à la relance de la consommation des ménages puis de l'économie nationale. Ainsi, la construction d'une voie inter-États procurera des ressources à toutes les petites entreprises informelles qui sous-traitent de petits marchés autour de la

réalisation de l'ouvrage, de même qu'aux tâcherons et autres employés informels occasionnels souvent recrutés sur place. Elle alimentera l'économie locale de toutes les localités traversées par le chantier.

Sauf qu'à l'heure de la crise économique actuelle, le Bénin, à l'instar d'autres pays en développement, sera confronté à des difficultés de mobilisation de la dette pour ce genre d'investissement. Deux raisons fondamentales soutiennent cette opinion. D'abord, la crise est mondiale et secoue également le marché financier. Selon l'Institute for International Finance (IFF), le retrait progressif des investissements des pays émergents (de plus de 42 milliards de dollars depuis début 2020) pour la nécessité de liquidité d'urgence pour contenir la crise boursière réduira sensiblement la disponibilité des fonds à lever sur le marché international. Ensuite, le niveau d'endettement du Bénin ne facilitera pas la sollicitation du marché financier du fait de la non-soutenabilité de la dette et des taux non préférentiels qui seront pratiqués.

Enfin, cette réduction des grands travaux forts consommateurs de main-d'œuvre et à fort impact économique sera également à l'origine d'une diminution substantielle des opportunités d'emploi et de revenus pour les acteurs de l'économie informelle.

6.4. Affaiblissement continu des recettes intérieures de l'État

A défaut de la disponibilité de la dette, l'État pourrait-il recourir aux recettes intérieures pour le financement et pour les investissements structurants ? La réponse à cette question nous

amène à explorer ce qu'il pourrait être des recettes intérieures du pays à moyen terme. Les présages ne semblent pas meilleurs que les prédictions précédentes sur le court terme. Trois paramètres essentiels fondent notre pessimisme : les incertitudes sur les exportations, la baisse des recettes portuaires et la morosité continue de l'activité économique intérieure.

La chute des prix des matières premières et la baisse de la demande sur le marché mondial positionnent les économies dépendant de l'exportation de matières premières, en première ligne de vulnérabilité à la crise économique, selon une évaluation de vulnérabilité réalisée par TAC Economics, spécialisé dans la recherche économique et l'évaluation du risque-pays (Africa Diligence, 2020). Le contexte en cours est favorable à des baisses sévères des coûts de matières premières, même si elles ne seront pas toutes logées à la même enseigne. Le Bénin fait partie des premiers producteurs africains de coton. Cependant, son économie n'est pas dépendante de cette exportation. Ce qui, a priori, limitera sa vulnérabilité. En dehors du coton, il existe d'autres produits de rente tels que la noix de cajou et l'ananas.

Selon TechnoServe, qui porte en partenariat avec le département américain de l'Agriculture le programme Bénin Cajù, la noix de cajou est la deuxième exportation la plus précieuse du Bénin. 80% de la production est destinée à l'exportation et le reste transformé localement (TechnoServe, 2020). « Au cours des derniers mois, le coronavirus a contraint les gouvernements à fermer les frontières et à restreindre les déplacements, ce qui rend difficile pour les petits producteurs de noix de cajou de continuer à gagner leur vie et à subvenir aux besoins de leur

famille », rapporte le programme sur son site. Il a été précisé que « le programme travaille avec 48 000 petits producteurs de noix de cajou pour augmenter les rendements, augmenter les revenus et encourager la transformation nationale ».

Depuis le début de la crise de COVID-19, des incertitudes subsistent sur ce qu'il adviendra de la fluctuation de ces produits de rente sur le marché international. En effet, l'industrie des principaux partenaires (Inde, Chine, UE, USA, Japon, etc.) entre progressivement en récession et les plans de relance en cours d'élaboration n'auront pas d'effets instantanés sur la chute du cours des matières premières. Avec la reprise de l'économie mondiale, la demande des produits d'exportation va s'étioler sur le marché international avec la possibilité de diminution de leurs valeurs.

Le deuxième paramètre est relatif à la baisse des recettes portuaires. Les certitudes à ce niveau sont liées aux perturbations du commerce international. Dans plusieurs pays occidentaux, les entreprises doivent travailler à se reconstruire pour pouvoir de nouveau commercer avec leur réseau dans les pays en développement. Le Port Autonome de Cotonou étant un port de transit pour les pays de l'hinterland, la réduction du trafic de l'ensemble de ces pays déteindra sur l'intensité de son activité.

Enfin, le maintien du ralentissement actuel de la vie économique est la manifestation du début de la crise. Les prévisions indiquent que la reprise économique en Afrique ne sera pas pour le court terme dans la mesure où la pandémie n'a pas encore dit toutes ses réalités.

6.5. Rabattement de l'aide au développement

Si les pays en développement ont été très tôt identifiés au premier plan parmi ceux qui ressentiront le plus les répercussions de la crise économique, c'est surtout parce que leurs économies sont largement dépendantes de l'aide publique au développement.

Au Bénin, l'aide publique au développement sert à financer des projets structurels de relance des secteurs vitaux de l'économie nationale, précisément dans les filières économiques identifiées comme porteuses de développement par le gouvernement. Certaines de ces filières dans l'agriculture, le commerce, l'artisanat, les petites et moyennes entreprises sont dominées par les opérateurs de l'économie informelle. En vue d'améliorer leur contribution à la richesse intérieure, des projets visant à accroître la productivité et la rentabilité des entreprises en général, et favoriser la transition de l'informel vers le formel des entreprises informelles ont été mis en place.

Une part de l'aide sert également à financer les projets d'assistance sociale. Les projets de facilitation d'accès aux soins de santé pour les femmes et les enfants, les projets de facilitation d'accès à l'éducation et à la formation pour les couches vulnérables, les projets d'autonomisation des femmes, les appuis des coopérations bilatérales aux mutuelles de santé des travailleurs sans protection sociale ou au renforcement de capacité des organisations de travailleurs informels, etc., s'inscrivent dans ce lot. Les caractéristiques de l'économie informelle ont montré qu'elle est jeune et féminisée ; ce qui implique qu'ils sont majoritaires à bénéficier des interventions dans l'assistance sociale.

Or, la mondialisation de la crise veut dire la réduction de l'aide au développement. Les États-Unis ont déjà annoncé la couleur en évoquant la réduction de leur contribution à certaines organisations internationales dont l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Il est fort probable que d'autres pays lui emboîtent les pas, en raison, non seulement des désastres sanitaires de la maladie à l'intérieur des pays (Pays de l'UE, la Grande-Bretagne, le Japon, la Russie, etc.), mais également à cause de la crise pétrolière qui a coïncidé avec la période de déroulement de la pandémie en Europe et en Asie (les pays du Golf notamment).

En récapitulant au plan macro-économique, la baisse des perspectives économiques à court terme se prolongera fort probablement au moyen terme, voire au-delà : la crise de l'emploi qui étendra progressivement l'importance de l'informel dans la structure économique du pays ; la possibilité décroissante d'accès à la dette, la baisse continue des recettes intérieures du pays et l'affaiblissement de l'aide au développement qui dégraderont la capacité du pays à poursuivre les investissements structurants pouvant favoriser une relance rapide de la vie économique nationale au ralenti. Les implications directes et indirectes pour l'économie peuvent se résumer à l'enlisement des conditions de travail, et par ricochet les conditions de vie, dans une précarité dont la sévérité sera grandissante. Toutefois, aux plans macro (national) et micro (des communautés), il existe des possibilités de résilience à ces changements. Quelles sont alors les perspectives d'adaptation aussi bien du côté de l'État que des acteurs de l'économie informelle à ses bouleversements attendus ?

7. Perspectives : l'État, les acteurs informels et stratégies de résilience

Toutes les prévisions corroborent la thèse selon laquelle la crise pandémique aura des répercussions socio-économiques dans la durée. Les implications à moyen et long termes se feront ressentir donc à plusieurs niveaux. Cela implique que la crise de l'emploi sera structurelle pour les travailleurs. Dans le court-terme, les acteurs de l'informel vont se rabattre sur les réseaux de solidarité. Cette solution immédiate ne pourra pas être durable et connaîtra un affaiblissement du fait de la baisse du pouvoir d'achat qui finira par rattraper également les réseaux de solidarité. Par ailleurs, un autre avantage inhérent à l'informalité est la souplesse d'adaptation qui caractérise les acteurs pour se reconvertir selon les conjonctures. Sauf que dans cette crise, ils ne seront pas à même de maintenir leur capacité de production car la raréfaction de l'emploi va générer en leur défaveur une saturation de la demande de la main d'œuvre.

Sur un autre plan des investissements structurants, la situation pourrait évoluer en deux temps. D'ici la fin de cet exercice budgétaire et pour le début du prochain, des efforts louables seront consentis pour mener à bout nombre de chantiers ouverts. Cela sera imposé par l'agenda politique du parti au pouvoir qui affrontera les élections présidentielles en 2021. L'achèvement de la plupart des chantiers est prévu avant ce terme et leurs financements par le partenariat public-privé (PPP) laisse une marge de possibilité à cette éventualité. A partir de 2021, la diminution de possibilité de levée de fonds sur les marchés régional et international anéantira la poursuite de réalisation des

investissements structurants. D'après le FMI, « la dette publique devrait atteindre 43,3% du PIB en 2020, les autorités restent pleinement dédiées à l'objectif de soutenabilité budgétaire, ancrée dans une baisse constante du ratio de la dette publique sur le PIB à moyen terme, à mesure que la crise s'atténue ». L'État ne disposera pas d'une véritable alternative, car les perspectives sur les recettes intérieures se dégraderont.

Au vu de ces tendances précédentes, la récession économique pourrait avoir des conséquences de dégradation des conditions de vie des ménages des acteurs informels. Ces derniers, privés de revenu salarial et de protection sociale, ne seront plus en mesure de faire face aux besoins fondamentaux de leurs ménages.

Au plan sanitaire, il est à craindre également une désaffection populaire du système hospitalier consécutive à la campagne au boycott ventilée sur les réseaux sociaux à l'éventualité de l'essai clinique d'un vaccin contre la COVID-19. La défiance suscitée aux recommandations de l'OMS, ajoutée aux préjugés d'un complot sanitaire contre l'Afrique provoqueront une certaine réticence des populations vis-à-vis des politiques de santé publique. Ce que certains observateurs appellent rébellion contre les vaccins de COVID-19 en Afrique pourrait s'étendre à d'autres vaccins dont les campagnes sont entrées dans les habitudes des populations. Il y a de fortes chances que les acquis en termes de promotion et prévention de la santé soient compromis. Il s'en suivra donc une charge de morbidité élevée au sein des populations. L'effet pour les travailleurs de l'économie informelle dépourvus de système solide de couverture sanitaire est qu'ils auront à payer un prix fort les soins de santé. D'une manière plus large, c'est en réalité

tout le mécanisme de protection sociale alternative qui risque de prendre un coup. Car plusieurs systèmes de mutuelles pour la protection sociale, qui est la forme d'alternative la plus répandue, sont viables grâce aux soutiens de PTF qui les subventionnent au début et sur une bonne période ou qui les reforment par des soutiens sur d'autres aspects de renforcement des capacités. Les travailleurs informels sans protection sociale seront alors amenés à déboursier encore plus de ressources que d'habitude pour faire face à l'accès aux soins de santé. Le marché informel de médicaments, plus accessible financièrement et géographiquement, connaîtra un reflux avec le risque de consommation des médicaments de qualité inférieure et les préjudices sanitaires subséquents.

Dans l'ensemble, il faut s'attendre à ce que les acteurs de l'économie informelle soient appelés à payer le lourd tribut des impacts sociaux et économiques de cette pandémie.

8. Recommandations

La capacité de résilience nationale à la crise, qui s'est amorcée avec de fortes chances de s'étaler sur plusieurs années, réside dans les choix d'adaptation du pays et de ses acteurs. A partir des effets observés, attendus et des perspectives d'adaptation, les recommandations sont orientées sur les opportunités qui pourraient accélérer la relance de l'économie.

Après la gestion de l'urgence sur le court terme, le plus difficile pour l'État sera de s'engager dans des efforts de relance de l'économie nationale pour inverser la tendance de dégradation de l'emploi, y compris dans l'économie informelle. Le rôle

d'amortisseur de tension sociale par la capacité de l'économie informelle à occuper une large part de la population active et des opérateurs économiques pourrait se voir compromis si ses acteurs y perdent leur alternative de survie et entrevoient leur enlèvement dans la précarité comme la seule issue probable. Deux possibilités paraissent optimales à court terme. Il s'agit, d'une part, de développer des mécanismes pour injecter des ressources en vue de soutenir des entreprises informelles fragiles. Les SFD et politiques de microfinances semblent être appropriées à cela. D'autre part, le gouvernement devra investir significativement dans les services socio-communautaires de base pour limiter l'affaiblissement du pouvoir d'achat des populations qui feront face à des charges plus importantes dans le domaine de la santé mais également pour ce qui concerne l'éducation, l'eau, l'électricité et les autres besoins sociaux.

Sur le moyen et le long terme, la période sera propice à l'État pour une réorientation subséquente de ses priorités de développement sur ses potentialités économiques internes ; ce qui pourra constituer un point de résilience pour les chocs futurs. En saisissant l'opportunité de la capacité de ses acteurs à s'adapter rapidement au marché du travail, les politiques d'appui à la relance de l'économie devront encourager les entreprises dans le domaine agricole et la production locale (artisanat, transformations agro-industrielles, innovations technologiques, etc.). Cela aura l'avantage d'impacter positivement l'autosuffisance alimentaire. Son effet sur l'amélioration du PIB contribuera à l'équilibre de la balance commerciale à moyen et long termes. La fragilité liée à la très grande part des activités de redistribution de produits d'importation pourra connaître une régression. Cette

voie paraît également efficace pour ralentir et résorber la crise de l'emploi. Cette nouvelle orientation de développement doit viser également les filières de formation professionnelle pour faciliter l'insertion des nouveaux arrivants sur le marché de travail. Le choix des filières de rente à promouvoir devra tenir compte de leurs potentialités réelles à renflouer les caisses de l'État. Des mécanismes efficaces de redistribution équitable de la richesse créée doivent permettre aux producteurs à la base de ressentir le fruit de leurs efforts. Ces deux aspects restent des conditions indispensables pour maintenir leurs filières de reconversion.

Concernant la précarisation des conditions de vie des ménages, l'État ne disposera pas tout de suite des ressources pour couvrir tous les acteurs informels dans l'immédiat. Une approche qui pourrait être salvatrice en même temps que le lancement du projet ARCH, voudrait qu'un partenariat soit noué avec les différents réseaux existants dans le domaine et leurs partenaires pour assurer sur l'ensemble du territoire un quadrillage en synergie sur toutes les dimensions de la protection sociale.

Conclusion

La pandémie de COVID-19 frappe l'humanité de plein fouet et traîne derrière elle l'économie mondiale dans une des plus graves crises qu'elle a connues. Réussir à simuler la durée de la crise ou l'ampleur des désagréments à l'échelle d'un pays est un véritable défi. En même temps qu'ils gèrent l'urgence sanitaire, les pays se retrouvent de plain-pied dans la crise économique. C'est le cas du Bénin, pour qui les implications économiques de la crise sanitaire prennent l'allure d'un drame social. Et pour cause, la structure économique du pays est largement dominée par l'économie informelle. Cette crise économique révèle un peu plus les inégalités sociales au détriment des opérateurs de l'informel. Elles se posent en termes de déficit de protection sociale, d'insécurité d'emploi, de faibles revenus, des difficultés d'accès des entreprises aux crédits, qui, en somme, rendent les acteurs massivement vulnérables à la précarité dès l'apparition d'une conjoncture sévère.

Nous proposons de conclure cette analyse des effets à court, moyen et long terme de la pandémie de corona sur le secteur informel au Bénin par quelques leçons apprises pour les politiques sanitaires, économiques et sociales.

1. Un point positif dans la stratégie de riposte du Bénin à la pandémie de la COVID-19 a été le choix, innovant et éclairé par les réalités de la situation économique du pays, d'instaurer un cordon sanitaire au lieu de la stratégie classique du confinement total. Même si cela a ralenti l'activité économique, ce choix a eu le mérite de ne pas la paralyser totalement, surtout que l'Etat n'a pas les moyens de soutenir la grande majorité des acteurs qui sont ceux de l'informel.

2. La prise en charge efficiente des cas positifs due à l'option rapide faite pour le traitement à la chloroquine, sans rentrer dans la tergiversation internationale. Le choix à ce niveau a été également guidé par la capitalisation des expériences de gestion d'autres pandémies (Lassa et Ébola), de la conscience de la faiblesse du système sanitaire du pays et de l'habitude de l'utilisation de la chloroquine dans le traitement d'autres affections.

3. La crise a révélé au grand jour le retard de l'utilisation de la technologie, précisément le télétravail et autres approches numériques, dans les approches de travail au Bénin. La capitalisation des acquis engrangés en peu de temps est nécessaire pour combler le retard et être plus apte à affronter d'éventuels contextes d'urgence.

4. Il est vrai qu'il faut un minimum de contrôle de l'information pour gérer des contextes aussi sensibles. Mais dans le cadre de la gestion de la COVID-19, l'information contrôlée à l'excès était à la limite de la sacralisation. Cela a compromis l'accès à l'information utile pour aider la population à mieux suivre et intégrer la stratégie de riposte et les efforts entrepris.

5. La contribution des confédérations syndicales, en termes d'initiative commune avec le patronat, par des propositions concrètes au gouvernement pour des mesures sociales au profit des travailleurs a été également une expérience de bonne pratique enregistrée. Au demeurant, malheureusement, l'exploitation de ces propositions par le gouvernement dans les mesures sociales n'a pas suffisamment pris en compte les acteurs de l'économie informelle.

A l'avenir, dans la stratégie de riposte à une crise ayant un impact économique aussi fort, la dimension sociale doit être intégrée plus rapidement pour limiter les déviances et expositions aux risques sanitaires observées chez les travailleurs informels. Aussi, les mesures sociales doivent-elles refléter un esprit de redistribution équitable de la richesse nationale. A cet effet, les populations les plus vulnérables doivent être à tous égards prioritaires

Références documentaires

- 1) Africa Diligence. (2020, Mars). Quelles perspectives pour une économie africaine coronarisée ? Récupéré sur Africa Diligence.
- 2) Ahlé, F. (2020, avril 22). Togo : quelles perspectives pour l'après Coronavirus ? Consulté le Mai 15, 2020, sur Le nouvel AFRIK.COM: <https://www.afrik.com/togo-queelles-perspectives-pour-l-apres-coronavirus>
- 3) Akpla, B. C. (2010). Etude visant à permettre aux organisations partenaires de la Cnv-International d'élaborer des stratégies d'intervention en faveur de l'économie informelle . Cotonou: CNV International.
- 4) Allen, H., & Staehle, M. (2007). Association Villageoise d'Epargne et de Crédit (AVEC). Guide du programme, Manuel des Opérations de Terrain. (A. V. (AVEC), Éd.) VSL Associates.
- 5) Assouma, K. (2019). Analyse de la dynamique de l'économie informelle au Bénin. (F. E. Stiftung, Éd.) Cotonou, Littoral, Bénin: Editions COPEF.
- 6) Banque Mondiale. (2014). Point de la situation économique du Bénin.
- 7) Council's Analytical Unit. (2016). Labour market profile Benin. LO/FTF. Copenhagen : Danish Trade Union Council for International Development Cooperation.

- 8) Dossou, T. S. (2003). Rapport de l'étude sur « Donner la voix aux travailleurs non protégés de l'économie informelle. Cas du Bénin ». Cotonou: BIT.
- 9) Eyebiyi, E. (2020, mai 14). La double peine des travailleurs migrants en temps de coronavirus en Afrique de l'Ouest. Blog. Cotonou, Africa Department, Benin.
- 10) Fond Monétaire International. (2020, avril 21). COMMUNIQUÉ DE PRESSE N° 20/178. Consulté le mai 22, 2020, sur International Monetary Fund: <https://www.imf.org/fr/News/Articles/2020/04/21/pr20178-benin-imf-reaches-staff-level-agreement-six-review-ecf-arrangement>
- 11) Gouvernement du Bénin. (2018). Plan National de Développement 2018-2025. Ministère d'Etat Chargé du Plan et du Développement, Direction Générale des Politiques de Développement. Cotonou: DGPD.
- 12) Igué, J. (2020, avril 9). L'Afrique et le Covid-19 : les enjeux de la maladie dans une société en crise. Blog. Cotonou, Africa Department, Bénin.
- 13) ILO. (2018). Global Wage Report 2018 / 19. What lies behind gender pay gaps. ILO. Geneva: International Labour Office.
- 14) INSAE. (2010). Les entreprises au Bénin: Synthèse des résultats du deuxième Recensement Général des Entreprises. MPDEPP-CAG, République du Bénin, Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique. Cotonou: MCA et All.

- 15) INSAE. (2016). Transition des jeunes femmes et des jeunes hommes de l'Ecole vers la vie active au Bénin, Rapport final-2014. Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique. Cotonou: INSAE.
- 16) INSAE. (2017). Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des Ménages, 3ème édition (EMICoV-2015): Principaux Indicateurs. MPD, République du Bénin, Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique. Cotonou: INSAE.
- 17) TechnoServe. (2020, mai 6). COVID-19 et l'industrie de la noix de cajou au Bénin. Récupéré sur TechnoServe:file:///Users/kassimassouma/Library/Containers/com.apple.mail/Data/Library/Mail%20Downloads/285C3CCD32DF44458CCC43416E828664/COVID19%20et%20l'industrie%20de%20la%20noix%20de%20cajou%20au%20Bénin%20_%20TechnoServe.html
- 18) Vigan, D. C. (2020, avril 1er). Prévention du Covid-19: Le business du dispositif de lavage des mains, une aubaine pour les artisans. (ONIP, Éd.) Quotidien LA NATION(7457), p. 5.

Chapitre 2

GOVERNANCE DE LA PANDÉMIE DE CORONAVIRUS AU TOGO ET SON INCIDENCE SUR LES ACTEURS DE L'ÉCONOMIE INFORMELLE

Introduction

Partie de Wuhan en Chine vers la fin du dernier trimestre de l'année 2019, la crise sanitaire de Coronavirus a très tôt pris les allures inquiétantes d'un problème mondial de santé publique. A la date du 13 avril 2020, l'Organisation Mondiale de la Santé dénombrait déjà 1,7 million de personnes infectées avec près de 85 000 décès¹¹ ; un tableau alarmant qui devrait s'assombrir au fil des jours. Les conséquences sociales et économiques de la crise sont redoutées dans les pays à faible revenu, en particulier sur le continent africain. On y annonce, comme partout ailleurs, la chute systématique du Produit Intérieur Brut, alors qu'avec une croissance moyenne de 2,9% en 2019, les estimations de croissance en 2020 étaient évaluées à la hausse avec trois dixième de points supplémentaires ; et l'ascension devrait continuer pour atteindre une performance de 3,5% en 2021¹². Aussi, des pertes d'emplois et des moyens de subsistance, la diminution des richesses, l'excroissance des dépenses de santé et, surtout, un impact disproportionné de la crise sur les groupes sociaux vulnérables, etc. sont-ils attendus¹³. En clair, la crise pourrait mettre les économies nationales en panne et exaspérer les inégalités structurelles en défaveur des plus pauvres, alors que ces derniers ne doivent, en règle générale, leur survie qu'aux

¹¹ Organisation Mondiale de la Santé, 2020 (avr.), *Mise à jour de la stratégie Covid-19*, Genève, OMS.

¹² Organisation des Nations Unies, 2020, *Situation et perspectives de l'économie mondiale en 2020*, Département des Affaires Économiques et Sociales, ONU.

¹³ Nations Unies, 2020 (mai), *Notes de synthèse : les incidences de la Covid-19 en Afrique*, Nations Unies.

activités de subsistance qu'ils entretiennent bon an mal an dans le secteur informel de l'économie.

Face à ces risques de portée difficilement quantifiable et tout comme les pays ouest-africains, dépositaires pour la plupart d'un système de santé structurellement faible et impréparé aux imprévus sanitaires de l'ordre de la pandémie actuelle, le Togo s'est empressé de prendre des mesures de riposte d'envergure nationale, dès l'apparition du premier cas d'infection au Coronavirus, la première semaine du mois de mars. Le but visé est de gouverner la crise au mieux des capacités du pays afin de limiter fortement ses conséquences sociales et économiques notamment sur les personnes vulnérables. Au regard du faible niveau de développement socio-économique du pays, la dureté des mesures prises a profondément affecté la structure et l'organisation de l'économie nationale. Or, 90% des emplois qui la dynamisent sont pourvus par sa branche informelle reconnue pour la fragilité de ses unités de production et la précarité économique de la majorité de ses opérateurs¹⁴.

Le présent chapitre vise à procéder à une analyse situationnelle de la gouvernance de la pandémie de Coronavirus au Togo, en insistant particulièrement sur son incidence sur les travailleurs de l'économie informelle. La démarche adoptée à cet effet privilégie une approche qui coalise recherche documentaire et collecte sommaire de données de terrain auprès d'opérateurs de l'économie informelle relevant des secteurs secondaire (industries manufacturières et construction) et tertiaire marchand (commerce, transport, restauration, couture, coiffure, etc.).

¹⁴ Commission Économique pour l'Afrique, 2018, *Profil de pays 2017. Togo*, CEA/Nations Unies.

Dans la structure du travail, il est d'abord fait une brève description de l'économie informelle au Togo, ainsi qu'une analyse de l'évolution de la pandémie depuis son apparition dans le pays et des mesures de gouvernance activées par l'État. Ensuite, sont respectivement abordés les impacts de ces mesures sur les travailleurs du secteur informel, leur apport à la construction de la résilience desdits travailleurs, et l'analyse de quelques scénarii envisageables pour le secteur, liés à l'évolution de la crise. Sont finalement mis en évidence, quelques enseignements utiles tirés de la gestion de la crise et pouvant être capitalisés pour des causes ultérieures.

1. L'informel au Togo : un secteur pivot de l'économie mis en marge de la protection sociale

Le Togo, comme la plupart des pays de l'Afrique de l'ouest, a une économie dominée par le secteur informel¹⁵. Indépendamment du domaine d'activités, il pourvoit en tout plus de neuf emplois sur dix ; le record étant battu par le secteur privé qui pèse 98% des emplois informels au plan national contre 3,4% pour le secteur public. En règle générale, l'offre d'emplois informels est dominée par le secteur institutionnel agricole (99,7%), avec une prééminence exclusive dans le privé pendant qu'un emploi sur cinq (23,1%) est attribué au secteur public. Cette suprématie de l'informalité s'étend par ailleurs au secteur institutionnel non agricole qui comptabilise 87,9% d'emplois informels, dont 96,9% dans le privé.

¹⁵ La plupart des statistiques produites dans cette rubrique proviennent de la source suivante : République du Togo, 2019, *Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel (L'ERI-ESI) Togo 2017*, Lomé, AFRISTAT et UEMOA, Rapport définitif.

Au Togo, le fonctionnement des Unités de Production Informelles (UPI) laisse entrevoir une structure dominée par le secteur du commerce (41,2%), suivi de celui des services (30,4%) et, en dernier ressort, des secteurs de l'industrie et de l'artisanat (28,4%). Paradoxalement, c'est le secteur commercial qui enregistre le moins de main d'œuvre (19,4%). Il est suivi du secteur des services (36,1%), lequel est supplanté en la matière par l'industrie et l'artisanat (44,5%). L'organisation du travail révèle l'existence d'une structure quadripolaire dominée par l'auto-emploi. En effet, 85% des acteurs travaillent pour leur compte propre, contre 11% qui sont des travailleurs dépendants non rémunérés, pendant que 2% sont des patrons/ associés, et 1,7% des travailleurs dépendants rémunérés.

L'analyse grossière du profil des opérateurs de ce secteur indique qu'il est animé par une main d'œuvre plus ou moins jeune : l'âge moyen des actifs au niveau national y est de 36,7 ans, avec des disparités par secteur d'activités. Par ailleurs, en plus d'être fortement féminisée (plus en milieu rural qu'en milieu urbain) avec une moyenne nationale de 69,7% et une présence dominante dans le secteur commercial (81,5%), cette main d'œuvre est caractérisée par un faible niveau d'instruction et une formation souvent inadaptée. Cela fait, sans exclusive, qu'elle connaît une stabilité précaire en matière d'emploi et de revenu dans des contextes sociaux où l'instruction et la formation professionnelle sont valorisées comme une condition d'accès à l'emploi décent, et où l'emploi, lui-même, apparaît de toute évidence comme un marqueur d'identité et un facteur d'intégration économique et sociale. A titre indicatif, la rémunération mensuelle pour les actifs du secteur dans le pays est estimée en moyenne, toutes choses

étant égales par ailleurs, à 17 600 F CFA ; les femmes percevant un revenu presque deux fois inférieur à celui des hommes. En outre, les conditions de travail dans le secteur sont précaires et non adéquates. Elles sont en partie caractérisées par : une faiblesse organisationnelle notoire, une condition hygiénique insoutenable (absence de système d'évacuation des déchets des industries, absence de latrines, d'eau potable, etc.), l'inadaptation des locaux et matériels de travail, des difficultés d'accès au crédit, etc. C'est dire que, malgré sa prééminence dans la structure économique nationale, le secteur informel reste handicapé par la qualité des emplois qu'il offre ; ce qui peut justifier sa faible productivité. En effet, d'après les estimations des Comptes Nationaux Définitifs du Togo, sa contribution au Produit Intérieur Brut n'est estimée qu'à 35,9%, alors qu'il s'illustre avec un taux d'emploi de 90,7% dans l'ensemble de l'économie nationale¹⁶.

Malgré son poids en matière d'offres d'emplois, à la date d'aujourd'hui, le secteur informel n'est pas encore pris en compte par les dispositifs actuels de protection sociale. L'assurance maladie, dans cette logique, ne concerne que les fonctionnaires du secteur public et qui opèrent dans le formel. Aussi bien les travailleurs du secteur agricole que les travailleurs du secteur informel y sont exclus¹⁷. De tels indices en disent long sur la vulnérabilité économique et sociale de la majorité des travailleurs dudit secteur.

¹⁶ Institut National de la Statistique et des Études Économiques et Démographiques - INSEED, 2017, *Comptes nationaux du Togo 2015, Comptes définitifs*, INSEED, Ministère de la Planification et du Développement.

¹⁷ Plan National de Développement du Togo, 2018-2022.

2. Évolution de la pandémie depuis sa genèse au Togo: une équation relativement maîtrisée

Dès sa première irruption sous forme d'épidémie en Chine, au cours du dernier trimestre de l'année 2019¹⁸, le Coronavirus s'est répandu à une vitesse vertigineuse dans le monde entier. Officiellement, son apparition au Togo remonte au 05 mars 2020, date à laquelle les résultats des analyses en laboratoire des prélèvements effectuées sur un cas suspect –en la personne d'une quadragénaire qui, entre le 22 février et le 02 mars, a séjourné successivement au Bénin, en Allemagne, en France et en Turquie avant de regagner sa résidence à Lomé par la frontière bénino-togolaise de Sanvi Condji– ont confirmé son infection au SARS-CoV-2.

La découverte d'une telle évidence a induit la tenue urgente, le 06 mars 2020, d'une réunion de crise au sommet de l'État, dans la perspective de prises de décisions visant à contenir efficacement la propagation du virus. Mais, 11 jours après l'annonce des premières mesures officielles intervenues le 16 mars, soit le 27 mars 2020, le pays a enregistré son premier décès lié au Coronavirus. Rentré de Bruxelles 10 jours avant sa disparition, la victime est un professionnel togolais de la presse qui aurait des antécédents de maladies cardio-respiratoires¹⁹.

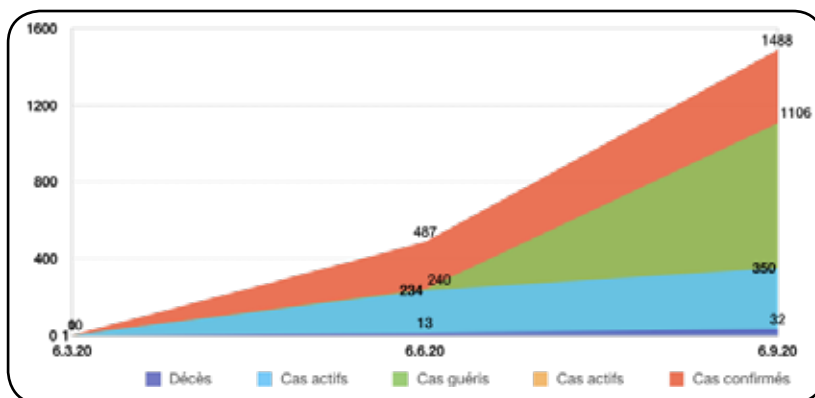
En faisant deux comptes trimestriels à partir de la date de tenue de la première réunion de crise, on remarque que la courbe des différents cas dénombrés, qu'il s'agisse des cas infections, des cas

¹⁸ Elisande Nixon et Antoine Bondaz, 2020, *Covid-19, un état de guerre sanitaire en Chine et une menace internationale*, Fondation pour la Recherche Stratégique, Note n°04/20 du 13 février 2020.

¹⁹ République du Togo, 2020, Site d'information officiel du Gouvernement sur la situation de Covid-19, <https://covid19.gouv.tg/situation-au-togo/>, consulté le 30.09.2020.

actifs, de guérison ou des décès, est globalement caractérisée par une allure à la hausse, avec toutefois des vitesses de progression variables comme l'indique le Graphique I.

Graphique 1 : Évolution par cas de la pandémie de COVID-19 au Togo de mars à septembre 2020



Source : Réalisé à partir des statistiques officielles du Gouvernement sur la COVID-19: <https://covid19.gouv.tg/situation-au-togo/>, consulté le 30.09.2020

Ainsi, à la date du 06 mars 2020, le pays dénombrait zéro cas de guérison et de décès pour 01 cas d'infection. Mais, un trimestre après, soit à la date du 06 juin 2020, il comptabilisait respectivement 234 cas actifs, 240 cas de guérison et 13 décès pour un total de 487 cas d'infection. Par ailleurs, relativement au premier, l'évolution des cas au second semestre (06 juin au 06 septembre 2020) indique que les nombres de cas actifs, de guérison et de décès ont respectivement cru d'environ 50%, 361% et 145% pour environ 206% d'augmentation des cas d'infection confirmés. En d'autres termes, comparativement au premier trimestre, pour 3,06 fois plus de cas d'infections enregistrés, le

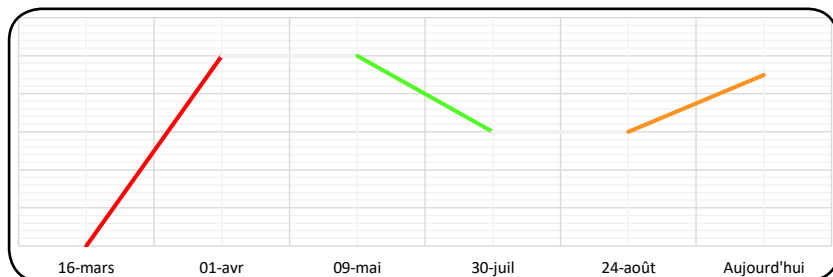
nombre de cas actifs connus à la fin du second trimestre n'a été multiplié que par 0,5 et le nombre de cas de guérison par 4,61, pendant que le nombre de décès a été multiplié par 2,46.

A la lumière de ces chiffres, il s'avère que l'évolution des cas actifs et de décès s'est visiblement opérée suivant une progression arithmétique tandis qu'au niveau des cas d'infection et de cas guérison, la progression s'est quasiment opérée de façon géométrique. Il en découle, excepté la rubrique des cas d'infection—ce qui paraît logique au regard du caractère furtif du mal—, que le pays a fait montre d'une maîtrise relative de la situation aussi bien au cours du premier trimestre (06 mars au 06 juin 2020) que durant le second trimestre consécutif à l'apparition de la pandémie sur son territoire (06 juin au 06 septembre 2020).

3. L'Etat face à la pandémie : analyse d'une structure de mesures en trois temps

L'analyse des dispositions gouvernementales de riposte face à la crise de Coronavirus révèle qu'il y a officiellement eu huit vagues successives de mesures qui ont été prises. Elles peuvent être regroupées en trois temps selon les variations de leur intensité. Le graphique 2 ci-dessous en donne un aperçu simplifié.

Graphique 2 : Courbe de variation d'intensité des mesures gouvernementales de riposte face au Coronavirus



Source : Réalisé à partir des données recueillies sur le site officiel du gouvernement

A la lecture, il apparaît que le premier temps couvre la période du 16 mars au 1er avril et est caractérisé par une intensification des mesures restrictives et l'annonce en dernier ressort de mesures de solidarité, tandis que le second s'étend du 09 mai jusqu'au 30 juillet et indique un léger relâchement dans le processus. Le troisième temps, quant à lui, s'étend du 24 août à ce jour et traduit une reprise d'intensification des restrictions. Cette structure en trois temps, qui donne un aperçu chronologique de l'allure globale de dynamique de riposte, est décryptée ci-dessous en ce qui a trait aux contenus des décisions prises à chacun des stades identifiés.

3.1. Premier temps ou phase d'intensification des mesures (16 mars – 1^{er} avril)

En dehors des dispositions institutionnelles de gouvernance de la crise relatives à la création d'un Comité de Crise et d'une

Coordination Nationale de la Gestion de la Riposte de la COVID-19, le décryptage du premier temps qui mobilise quatre des huit vagues des mesures de riposte mises en branle par l'autorité politique (vagues du 16 mars ; 20 mars ; 21 mars et la vague du 1^{er} avril) permet de faire une typologie thématique en quatre axes du contenu des mesures prises à ce stade. Il est question des mesures de réclusion diplomatique (1), des mesures de limitation de mobilités et des regroupements humains (2), des mesures (para)sanitaires (3), et des dispositions d'atténuation des effets économiques de la pandémie (4).

✓ **Mesures de réclusion diplomatique** : dès l'annonce officielle de l'apparition du Coronavirus au Togo, le gouvernement a aussitôt pris, le 16 mars, la décision d'annuler pendant trois semaines, tous les événements internationaux prévus à l'intérieur du pays et de suspendre les missions officielles non essentielles vers les pays qu'il considère comme étant à haut risque : l'Italie, la France, l'Espagne et l'Allemagne.

✓ **Mesures de limitation des mobilités et regroupements humains**: de telles dispositions ont trait, d'une part, à la suspension bihebdomadaire des liaisons aériennes en provenance des pays dits à haut risque, à la fermeture bihebdomadaire des frontières terrestres aux passagers de tout genre, et au bouclage exclusif des villes potentiellement à risque telles Lomé, Tsévié, Kpalimé et Sokodé, avec l'institution d'un contrôle stricte aux principales entrées. Elles se rapportent, d'autre part, à l'interdiction, pour un mois, de tout rassemblement de plus de cent personnes sur toute l'étendue du territoire national, à la limitation, jusqu'à nouvel ordre, des mobilisations humaines à quinze personnes, pour

les cérémonies funéraires et enterrements, et à la suspension provisoire de toutes les activités culturelles et sportives de masse. De même, les discothèques ont été fermées sur toute l'étendue du territoire national, les lieux de culte, églises et mosquées interdits d'activité pour un mois, et les plages interdites de fréquentation tout le long du littoral. Dans le secteur de l'éducation, il a été décidé de fermer, pour 21 jours, les établissements d'enseignement, quel que soit le statut (privé, public, confessionnel) et l'ordre d'enseignement (primaire, secondaire, universitaires). En dernier ressort, l'institution d'un couvre-feu nocturne (20h - 06 h du matin) à compter du 2 avril 2020 et la création d'une force spéciale anti-pandémie composée de 5 000 hommes viennent compléter la liste de cette catégorie de mesures.

✓ **Mesures (para) sanitaires:** dans ce registre, le gouvernement a engagé une campagne nationale de sensibilisation des populations sur l'adoption des gestes barrières (*lavage des mains au savon, usage de gel hydro-alcoolique, limitation des contacts physiques, etc.*), tout en faisant du port de masque par le personnel de santé et les vendeurs des marchés une obligation formelle. Aussi, a-t-il procédé à la réquisition d'établissements hôteliers pour accueillir les cas suspects, et à l'identification des structures sanitaires pour la prise en charge des personnes testées positives au virus. Une telle disposition, nécessite l'opérationnalisation de la mesure d'auto-isolément de 14 jours imposée à toute personne arrivant au Togo et ayant séjourné dans un pays dit à haut risque a, en outre, permis d'identifier et de dédier exclusivement le Centre Hospitalier Régional (CHR) de Lomé-Commune à la prise en charge des maladies infectieuses. Il y a eu, de ce fait, un transfert systématique des personnes infectées au Coronavirus dans ledit

centre pour un meilleur traitement. Cependant, en dépit de ces mesures et face aux incertitudes du moment, le gouvernement s'est vu obligé de déclarer, le 1^{er} avril, pour une durée de trois mois, l'État d'Urgence Sanitaire²⁰ et de lancer, sur l'ensemble du territoire, une campagne de dépistage de masse assurée par des laboratoires mobiles.

✓ **Mesures d'atténuation des effets économiques de la pandémie** : face à la crise, le gouvernement a pris un certain nombre de dispositions économiques et sociales en vue d'atténuer les effets économiques de la crise sur les populations. Elles se rapportent, d'une part, au déblocage d'une somme de deux milliards FCFA pour la mise en œuvre d'actions urgentes de riposte et à la création d'un Fonds National de Solidarité et de Relance économique de 400 milliards de francs CFA. Aussi, dans la même veine, a-t-il annoncé la mise en place de mesures spécifiques d'accompagnement pour soutenir la production agricole et assurer l'autosuffisance alimentaire, et promis l'ouverture de réflexions sur plusieurs autres chantiers comme : la situation des jeunes entrepreneurs nouvellement actifs, le soutien à la production, à la consommation et la sauvegarde de l'emploi dans le secteur privé, et la situation fiscale des entreprises, surtout les plus exposées aux aléas de la crise. D'autre part, les dispositions ont notamment trait au lancement par le gouvernement, le 08 avril, du programme transferts monétaires dénommé « *Noviss*²¹ » à l'intention des catégories sociales vulnérables en vue de contribuer à compenser les pertes de revenus connues du fait de la crise. Il figure, par ailleurs, au

²⁰ Au bout des trois mois, l'état d'urgence sanitaire a été prorogé une première fois jusqu'au 16 août, et une seconde fois jusqu'au 15 septembre inclus.

²¹ Cette expression est en langue Ewé et peut être traduite par « solidarité » en Français.

et le réajustement des horaires de travail des fonctionnaires qui, désormais, sont attendus au service de 09 heures à 16 heures.

3.2. Deuxième temps ou phase d'allègement minimal des mesures (09 mai - 30 juillet)

Au deuxième temps de la stratégie de riposte qui illustre un relâchement modéré de l'intensité des décisions de l'autorité politique, correspondent trois des huit vagues des mesures gouvernementales anti-COVID-19 (vagues des 09 mai, 8 juin et 30 juillet). En effet, suite aux travaux du Conseil Scientifique chargé entre autres de procéder à un suivi épidémiologique de l'évolution de la crise, qui rapportent une tendance à la stabilisation de la propagation du virus, le gouvernement a fait l'option de soulager les peines des populations en levant progressivement quelques mesures restrictives. Ce fut le cas du couvre-feu décrété depuis le 02 avril et dont les horaires journaliers d'exercice ont été raccourcis de deux heures à compter du 09 mai. Ainsi, au lieu de s'étendre de 20 heures à 06 heures comme d'habitude, il devra couvrir la plage horaire de 21 heures à 05 heures du matin.

Mais, presque un mois après ce réajustement, soit le 08 juin, la décision a été simplement prise de lever ladite mesure. Cette disposition a été renforcée par la levée du bouclage des villes potentiellement à risque qui ont initialement été mises en isolement. Par ailleurs, à la date du 30 juillet, au regard de la tendance à la stabilité de la pandémie, le gouvernement a annoncé la réouverture des frontières aériennes du pays et la reprise des vols domestiques et internationaux à partir du premier jour du mois d'août. Toutefois, des mesures de contrôle

ont été annoncées afin d'éviter un retournement éventuel de situation. Il s'agit, entre autres, de la digitalisation de la gestion des procédures d'immigration et sanitaires pour minimiser les risques de propagation du mal, de la soumission de tout passager à destination du pays, excepté les passagers en transit, au test de PCR Covid-19 aussi bien à l'arrivée qu'au départ ; le coût unitaire dudit test étant de 40 000 F CFA soit environ 61 €. Le test est, par ailleurs, rendu obligatoire pour tout autre voyageur en partance du pays, les personnes concernées devant s'y soumettre 72 heures avant la date de départ prévue.

3.3. Troisième temps ou phase de ré-intensification des mesures (24 août à ce jour)

Une seule vague de décisions caractérise ce temps des mesures de ripostes gouvernementales. Il s'agit de la vague du 24 août. De fait, moins d'un mois après le léger relâchement d'intensité observé, il a fallu repasser à la vitesse supérieure et renforcer de nouveau les précautions naguère prises. Suite aux inquiétudes de la Coordination de la Gestion de la Riposte et du Comité Scientifique en charge du pilotage du dispositif institutionnel de lutte contre la pandémie à propos de l'inflation des nouvelles infections au SARS-CoV-2 dans l'ensemble du pays et surtout dans les localités de Sokodé, Tchamba et Adjengré, la résolution a été prise de boucler ces trois villes et d'instaurer un couvre-feu dans les préfectures de Tchaoudjo, Tchamba et Sotouboua de 21 heures à 05 heures du matin, à compter du 25 août.

Parmi les vagues de décisions constitutives des trois temps décrits ci-dessus, il s'avère que ce sont les quatre premières

caractéristiques du premier temps qui ont le plus impacté les activités économiques du pays, tant au niveau de l'économie globale qu'au niveau des travailleurs de l'informel. Mais, dans quelles mesures ?

4. Impacts de la pandémie de Coronavirus sur la situation macroéconomique du Togo

Comme dans la plupart des pays victimes de la pandémie de Coronavirus, il est prévu au Togo que la crise mette sous tension l'économie nationale en raison du ralentissement général des activités imposé par les mesures gouvernementales de riposte. Alors que le pays prévoyait de réaliser en 2020 un taux de croissance 5,3%²², les nouvelles considérations projettent une performance inférieure au seuil de 3%²³. Cette chute de performance est surtout liée au déclin – tant en terme d'offre que de demande – des activités dans le secteur tertiaire marchand (ralentissement des flux de passagers et des biens respectivement au Port Autonome de Lomé et à l'aéroport national), alors qu'il se trouve être le poumon de la croissance nationale. Aussi, provient-elle d'une diminution globale de l'offre, tant dans le secteur secondaire (16,6% du PIB en 2018) que dans le secteur primaire (23,6% du PIB en 2018)²⁴ ; conséquence d'une baisse mondiale de la demande en matières premières. Mais, le coton, deuxième produit d'exportation du pays, avec 10% du volume

²² Banque Africaine de Développement, 2020, *Perspectives économiques en Afrique en 2020. Former la main-d'œuvre africaine de demain*, Groupe de la Banque Africaine de Développement.

²³ Centre Autonome d'Etudes et de Renforcement des Capacités pour le Développement au Togo, 2020 (avril), *Note d'analyse des impacts socioéconomiques potentiels du Covid-19 et des mesures de riposte*, Lomé, CADERDT.

²⁴ CADERDT, 2020, *Op.cit.*

des exportations en 2018, devrait compter parmi les produits de rente du pays les moins effilochés par la pandémie²⁵.

Par ailleurs, le ralentissement annoncé de l'économie devrait également impacter le sous-secteur non négligeable de transferts de fonds de la diaspora vers le Togo qui, en 2018, avoisinait 7,7% du PIB²⁶. En définitive, il est attendu que ce freinage occasionne une baisse significative des recettes publiques essentiellement alimentées par les entrées fiscales et douanières dans un contexte où la gestion de la crise nécessite des suppléments budgétaires difficilement mobilisables. Une telle situation, en détraquant le solde budgétaire suffisamment creusé par un déficit budgétaire qui pourrait atteindre 5,7% du PIB en 2020²⁷, va accentuer la vulnérabilité du pays en matière de dette extérieure dont l'encours en 2019 était estimé à 67,5% du PIB²⁸. C'est dire que l'implémentation des programmes économiques prioritaires du gouvernement tels qu'énoncés dans le Plan National de Développement²⁹ va s'en trouver compromise, vu que les priorités de l'instant sont autres et centrées sur la sécurité sanitaire et la protection sociale des populations.

²⁵ TogoFirst, 2020 (08 avril), *Les impacts économiques du Covid-19 pour le Togo et ses voisins de l'Uemoa (Étude)*, <https://www.togofirst.com/fr/gouvernance-economique/0804-5302-les-impacts-economiques-du-covid-19-pour-le-togo-et-ses-voisins-de-luemoa-etude>, consulté le 22.10.2020.

²⁶ TogoFirst, 2020 (08 avril), *Op.cit.*

²⁷ Groupe de la Banque Mondiale, 2020, *Situation économique du Togo. Dynamiser l'investissement privé pour plus de croissance et d'emploi*, République du Togo, Banque Mondiale.

²⁸ Union Economique et Monétaire Ouest Africaine, 2019, *Rapport semestriel d'exécution de la surveillance multilatérale, La Commission.*

²⁹ Les programmes économiques prioritaires du gouvernement couvrent les deux premiers axes du Plan National de Développement. Il s'agit d'une part de l'édification d'un hub logistique d'excellence et d'un centre d'affaires de référence régionale et, d'autre part, du développement de pôles de transformation agricole, manufacturiers et d'industries extractives.

En matière de travail, un rapport récent de la Banque Mondiale paru en août 2020³⁰ révèle, au plan national, que la pandémie a touché 62% des emplois, dont 49% dans le secteur des services et 13% dans le secteur industriel. Aussi, la présence de travailleurs dans les lieux de vente de détail et de loisir a-t-il subi une baisse de 30%. D'après le même rapport, les Petites et Moyennes Entreprises ont été fortement impactées puisqu'elles sont de 41% dans les secteurs agricole et agro-industriel dont les recettes ont chuté de 75% à 100% comparativement à la période d'avant la crise. De même, plus du tiers des entreprises de chacune des branches que sont le tourisme (33%), la fabrication (36%), et les transports et logistiques (35%) ont vécu la même calamité. Les indices de ce coup pour les travailleurs de l'informel sont identifiables à plusieurs points de vue notamment aux plans économique et social.

5. Impacts de la crise sur les travailleurs du secteur informel aux plans économique et social

5.1. Impacts économiques de la pandémie sur les travailleurs de l'informel

Selon l'Organisation Internationale du Travail « en raison des perturbations économiques qu'elle entraîne, la crise de COVID-19 touche les 3,3 milliards de personnes qui forment la main d'œuvre mondiale »³¹. D'après la même source, les secteurs d'activités les plus touchés connaissent un taux élevé de travailleurs exerçant un emploi informel et ayant un accès limité aux services sanitaires et de protection sociale, notamment dans les pays à faibles revenus. C'est dire qu'avec son poids remarquable dans l'économie

³⁰ Groupe de la Banque Mondiale, 2020, *Op.cit.*

³¹ Organisation Internationale du Travail, 2020 (7 avril), *Observatoire de l'OIT : le Covid-19 et le monde du travail. Deuxième édition. Estimations analysées et actualisées*, https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/documents/briefingnote/wcms_740982.pdf, consulté le 21.10.2020.

nationale en termes d'offre d'emplois³², de contribution au Produit Intérieur Brut-PIB (35,9%³³), et la précarité globale qui caractérise ses opérateurs, le secteur informel togolais qui couvre une diversité de branches d'activités et étend ses tentacules aussi bien dans le secteur public que dans le secteur privé, constitue une cible certaine des aléas de la crise. C'est d'autant plus vrai que, dès l'application successive des mesures de prévention et d'urgence sanitaire tant à l'extérieur qu'à l'intérieur du pays, le quotidien déjà fragile de la quasi-totalité des personnes concernées s'en est trouvé négativement impacté.

Les mesures de riposte prises par le gouvernement face à la pandémie ont, en effet, engendré une diminution globale des activités dans tous les secteurs et plus particulièrement dans l'informel. Les mesures les plus anxiogènes indexées par les travailleurs sont celles relatives à la limitation des mobilités et des regroupements humains. Ni les entreprises individuelles ni celles qui exploitent des salariés n'ont été épargnées. En effet, le bouclage de villes, la fermeture des frontières terrestres, l'interruption des activités culturelles et académiques, le couvre-feu, et la restriction du nombre de participants à diverses cérémonies tels les baptêmes, mariages, funérailles et autres manifestations récréatives, etc. ont engendré, surtout au niveau des entreprises individuelles, le déclin du régime ordinaire des activités et, dans certains cas, des pertes d'activités, avec pour conséquences des rentrées erratiques et insuffisantes d'argent. Vu que la plupart des travailleurs ne disposent pas d'épargnes conséquentes et doivent le plus souvent leur survie aux recettes

³² Plus de 90% selon l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques et Démographiques - INSEED, 2017, Op.cit.

³³ INSEED, 2007, Op.cit.

quotidiennes engrangées, la limitation de leurs déplacements a pour corollaire immédiat la diminution des ventes et donc des recettes ; et, à terme, l'effondrement de leurs capacités à subvenir aux besoins du ménage. L'inhibition des regroupements humains imposée par ailleurs autour de l'organisation des cérémonies diverses qui, traditionnellement, constituent un *business* rentable et nourrissant pour les organisateurs a, de toute évidence, givré pour plus d'un, cette source importante de revenus. Les corps de métier tels la couture, la coiffure, l'esthétique, les services d'organisation d'événements, le jardinage, etc. qui forment l'« écosystème » des travailleurs informels autour de ces types d'événements en ont assez pâti.

Dans la même veine, il s'avère que le déclin drastique de la clientèle dans des unités de production comme les bars, buvettes et restaurants, conséquence des mesures restrictives a éprouvé assez rapidement les capacités des patrons à faire face aux charges de fonctionnement ; tant la récession observée frise la cessation totale d'activités. Faute de clients, les difficultés éprouvées pour s'acquitter des charges liées au contrat de bail, de factures d'eau et d'électricité, des dettes aux fournisseurs d'intrants, et pour éponger les rémunérations (bi)hebdomadaires ou mensuels des employés dont une quote-part est constituée des primes pourboires versés par les clients, ont mis plusieurs responsables d'entreprises devant un dilemme complexe. Faut-il abattre les salaires et essayer de tenir le coup -mais pendant combien de temps ?- ou, faut-il simplement recourir au licenciement temporaire ou définitif ?, se sont demandés nombre d'employeurs. Mais avant d'en arriver à se poser ces questions, certains, pour y avoir vu une issue de secours afin de sauver les meubles, ont dû, malgré eux, assister à l'effondrement de leur

épargne (puisage insoutenable, détournement des cotisations à destination des groupes de tontines) et même au bradage de leur capital non numéraire (matériel de travail) devenu, entre-temps leurs seuls exutoires pour faire face aux créances plus pesantes. Pour la majorité en l'occurrence les moins sceptiques et les moins tenaces financièrement, il n'en fallait pas autant pour recourir, le plus souvent à contrecœur, aux dispositions plus radicales de licenciements temporaires ou définitifs ; contribuant ainsi à allonger la liste des « chômeurs de la pandémie ». Pis, au plus fort de la crise, d'aucuns, après avoir épuisé ces cartouches, n'ont eu d'autre choix que de mettre momentanément ou définitivement la clé sous le paillason. C'est le cas d'une coiffeuse qui a affirmé avoir fermé son atelier pendant deux mois au début de la crise puisqu'elle n'en tirait presque plus rien. Un autre cas de fermeture temporaire investigué est celui du mécanicien moto qui, du fait de la limitation des activités des conducteurs de taxi moto qui constituent ses principaux clients, s'est senti dans l'obligation de n'ouvrir son atelier qu'à mi-temps, soit trois jours sur six afin de mettre autrement le reste du temps à profit.

En règle générale, la baisse du régime d'activités des Unités de Production de l'Informel a occasionné une baisse considérable des recettes journalières et donc des revenus et du pouvoir d'achat des travailleurs qui, entre-temps, sont devenus encore plus vulnérables pour faire face aux imprévus. Cette décadence a, de toute évidence, été exacerbée par l'instauration du couvre-feu dont l'une des conséquences systématiques sur les travailleurs du secteur informel a été la réduction des temps d'activités de l'ordre de quatre à six heures. Le CADERDT³⁴, au début de la pandémie, soit

³⁴ CADERDT, Op.cit.

en avril 2020, avait déjà anticipé ces conséquences en soulignant que ce genre de situation devait précariser davantage l'emploi dans le pays, surtout dans l'informel, et entraîner l'érosion du pouvoir d'achat des travailleurs, la diminution de la consommation finale, le déclin voire la rupture de l'épargne et de l'investissement privé domestique.

5.2. Qu'en est-il de l'impact social de la pandémie sur les travailleurs de l'informel ?

Les conséquences identifiées de la gouvernance de la pandémie au plan social sont doubles. Elles concernent la décadence du gradient social et l'érosion des valeurs de solidarité. Il existe, en effet, une stratification sociale des problèmes de santé et des capacités réelles à accéder aux services adéquats pour se faire prendre en charge, telle que la capacité à jouir d'une meilleure santé décline en même temps que le statut social des acteurs : c'est cela le gradient social³⁵. Ainsi, les plus démunis sont censés être les moins disposés à accéder à de meilleurs soins de santé. La situation sanitaire des travailleurs de l'informel du Togo exemplifie à suffisance cet état de chose dans la mesure où, l'effritement de leur pouvoir financier, corollaire de la récession générale observée, a eu notamment pour effet de restreindre leurs dépenses de santé au point de renforcer considérablement leur tendance l'automédication ; une des pratiques de soins les plus courantes en Afrique de l'ouest, en l'occurrence au Togo³⁶. Ne bénéficiant d'aucun filet de protection sociale officielle, recourir

³⁵ Sandon Agathe, 2015, *Inégalités sociales de santé et promotion de la santé*, Dossier technique n°7, Ireps, Bourgogne.

³⁶ Carine Baxerres, Véronique Guienne, Roch Hounghin et Chalie Marquis, 2015, *L'automédication et ses déterminants*, Actes des Rencontres scientifiques Nord/Sud à Cotonou, https://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/divers16-10/010068459.pdf, consulté ce 05.10.2020.

aux formations sanitaires formelles pour s'y faire ausculter par un professionnel—même si la démarche est quelque peu crainte au regard du contexte sanitaire délétère—représente pour ces derniers un luxe qu'ils ne peuvent contextuellement se permettre, un manque à gagner convertible dans les postes de dépenses urgentes tel l'alimentation des membres du ménage. Ainsi, dans le triangle thérapeutique constitué du patient, du médecin et de l'auxiliaire de pharmacie, la relation au second est assez tôt suspendue au profit du troisième et surtout des marchands de médicaments du circuit informel ou encore des tradithérapeutes. Or, la pratique de l'automédication peut avoir des conséquences fâcheuses pour le malade qui s'y soumet et son environnement : menaces sur la santé, prolongation de la maladie, résistance aux antimicrobiens, propagations d'infections résistantes aux produits médicamenteux, mise en doute de l'efficacité de certains médicaments, décès, ponction des budgets limités

des ménages, etc. ; autant de situations qui pourraient, selon l'Organisation Mondiale de la Santé, constituer à long terme une entrave au développement durable³⁷. Mais, « *Si les populations n'ont pas toujours - loin s'en faut - « sanitaire raison » d'agir comme elles le font, elles n'agissent cependant pas sans diverses « raisons »*³⁸ ; peut-être bien les mêmes qui ont fragilisé les traditions d'entraide et de solidarité inter-amicales et interfamiliales en ce temps de crise du Coronavirus.

³⁷ Organisation Mondiale de la Santé, 2018, *Système mondial de surveillance et de suivi de l'OMS pour les produits médicaux de qualité inférieure et falsifiés*, OMS, Genève.

³⁸ Yannick Jaffré, 2006, « Dynamiques et limites socio-anthropologiques des stratégies de prévention et de contrôle des risques infectieux dans les pays en voie de développement », in : *La maîtrise des maladies infectieuses, un défi de santé publique, une gageure médico-scientifique*, Paris, Académie des Sciences, Rapport sur la science et la technologie, n°24, pp.101-115.

De fait, comme il est de coutume dans les moments de crise, les acteurs de l'économie informelle ébranlés par les mesures gouvernementales de gestion de la pandémie ont prioritairement été préoccupés par leur propre survie et la survie de leur ménage. En conséquence, la redistribution des « mannes de sociabilité » (dons, aides financières, prêts d'argent, etc.) est devenue moins fréquente, y compris à l'occasion d'événements récréatifs ou rituels (mariages, baptême, communions, décès, etc. dont le caractère ostentatoire a nettement diminué) qui, traditionnellement, sont pourtant connus pour être des moments de fort investissement en sociabilité. En raison du durcissement des conditions de vie en pleine crise et des incertitudes quant à son évolution à court et moyen terme, la générosité ordinaire des travailleurs a fortement été simplifiée ou carrément mise en hibernation, un peu comme si l'acte de (contre)donation était conditionné par la jouissance en présentiel des commodités festives arrangées lors desdits évènements.

En dehors de cet aspect, la crise a également mis à rude épreuve les prêts solidaires couramment à l'œuvre dans les réseaux de travailleurs informels et structurés autour des « tontines » traditionnelles. En effet, devenues erratiques dans les caisses des groupes de tontine, les rentrées de cotisations, en occasionnant une chute drastique des avoirs, ont engendré une indisponibilité de fonds pour satisfaire les demandes qui, selon les travailleurs, ont flambé au cœur de la crise. La fragmentation de cette fonction cruciale des groupes d'épargne traditionnels a induit une réorientation massive des demandes d'entraide sociale et de soutien vers une catégorie spécifique de travailleurs, les patrons d'entreprises et les fonctionnaires du secteur public, dans

un contexte où les institutions de microfinance, déjà essouffées par la faiblesse des taux de recouvrement, étaient, comme les banques classiques, précautionneuses sur les bords en ce qui a trait à l'octroi de prêts.

Très éprouvés et sans issues concrètes de secours face aux incertitudes du lendemain, les moins résistants finissent, dans le rang des hommes, par se faire happer par le repli sur soi voire l'alcoolisme et le tabagisme, dans l'espoir d'échapper au stress du quotidien. Ainsi, en absence de mesures de soutien idoines devant les aider à remonter la pente, ces derniers encourent le risque d'un déclin encore plus poussé dans le misérabilisme.

6. Résilience des opérateurs de l'informel face à la pandémie : quel apport des mesures sociales étatiques ?

Tout en ayant contribué à limiter la transmission du Coronavirus, l'application des mesures restrictives imposées par le gouvernement a fermement éprouvé la soutenabilité des activités économiques des unités de production des travailleurs de l'informel. Afin de les prémunir des risques de paupérisation accrue, l'Etat s'est évertué à prendre à leur profit un certain nombre de mesures compensatoires. Annoncées le 1^{er} avril, ces mesures qui permettraient d'amortir l'érosion de leur pouvoir d'achat, sont principalement énoncées en trois axes :

- ✓ la mise en place de mesures spécifiques d'accompagnement pour soutenir la production agricole et assurer l'autosuffisance alimentaire (1) ;

✓ l'offre aux « Tranches Sociales » d'un accès gratuit à l'eau et à l'électricité pour une période de trois mois (2) ; et

✓ le lancement effectif, à la date du 08 avril, du programme « *Novissi* » de transfert monétaire aux plus vulnérables (3). Entièrement digitalisé et ne requérant qu'un smartphone comme moyen d'accès, le programme « *Novissi* » vise à porter une assistance financière aux catégories de personnes exclues de tous cadres formels de protection sociale. N'y sont éligibles que des citoyens togolais âgés d'au moins 18 ans, disposant d'une carte d'électeur et résidant au pays³⁹. De plus, il faut être un travailleur dont le revenu journalier a été affecté du fait de l'application des mesures gouvernementales de riposte⁴⁰. De façon concrète, il est mensuellement versé aux personnes éligibles, une somme 12 500 FCFA (19€) pour les femmes et de 10 500 FCFA (16€) pour hommes⁴¹.

Il résulte de la mise en évidence des trois mesures énoncées ci-avant que, même si elles ne s'adressent pas spécifiquement aux travailleurs du secteur informel, elles les prennent d'une manière ou d'une autre en compte et pour cause, la fragilité structurelle des unités de production de cette catégorie de travailleurs qui saturent le sous-secteur agricole et représentent 90% des emplois non agricoles⁴² ; leur exclusion de tout dispositif formel de protection sociale en font des groupes sociaux vulnérables.

³⁹ Au bénéficiaire potentiel, il est requis, pour justifier sa citoyenneté, l'exhibition de sa carte d'électeur.

⁴⁰ République du Togo, 2020, Site d'information officielle du Gouvernement sur le programme *Novissi*, <https://novissi.gouv.tg/>, consulté le 06.10.2020.

⁴¹ Agence Française de Développement, s.d., *Novissi : prévenir les impacts sociaux de la pandémie de Covid-19 au Togo*, <https://www.afd.fr/fr/carte-des-projets/novissi-prevenir-les-impacts-sociaux-de-la-pandemie-de-covid-19-au-togo>, consulté ce 06.10.2020.

⁴² Organisation Internationale du Travail, 2019, *Femmes et hommes dans l'économie informelle. Un panorama statistique*, Genève, BIT.

D'ailleurs, par leurs habitudes de consommation d'eau et d'électricité, ils se retrouvent souvent dans la catégorie des « Tranches Sociales ». Tout ceci les rend formellement éligibles aux mesures d'atténuation évoquées. Mais, dans quelle mesure les travailleurs informels ont-ils bénéficié de ces dispositions et comment ont-ils été aidés à engager la remontée de la pente nécessaire à la relance de l'économie ? Il convient d'y aller mesure par mesure.

D'une part, s'il n'y a aucun doute sur la volonté politique d'accompagner les personnes vulnérables à travers l'annonce de mesures d'accompagnement en matière d'agriculture et d'autosuffisance alimentaire, l'actualité tarit cependant d'évidences sur les dispositions concrètes prises par l'autorité étatique en la matière (1).

D'autre part, on peut alléguer que l'application de la mesure de gratuité d'accès à l'eau et à l'électricité, en concourant à amortir la baisse du pouvoir d'achat des bénéficiaires, a pu les soulager, d'une manière ou d'une autre (2). Cependant, il échoit de souligner que les mesures restrictives prises, en contraignant les sorties, ont produit un effet haussier sur la consommation des ménages (plus de temps devant la télé, la radio, etc., plus de consommation d'eau), de sorte que certains ménages ont pu déborder les seuils délimitant les tranches sociales ; ce qui les rend inéligibles au bénéfice d'une telle mesure.

Enfin, pour ce qui est du programme de transfert monétaire, si nombre de travailleurs informels en ont bénéficié, il n'en demeure pas moins vrai que ce dispositif reste limité à plusieurs points de vue (3). D'abord, il souffre d'une absence d'universalité critique ;

son champ de couverture étant limité dans sa première phase (08 avril - 08 juin) aux villes de Grand-Lomé et de Tchaoudjo avant d'être étendu, au cours de la deuxième phase (08 avril - 1^{er} septembre) à Soudou. Trois villes seulement sur la panoplie de villes bouclées situées dans le pays sont ainsi prises en compte à ce jour par ce programme ; ce qui, en termes de couverture, demeure insignifiant. C'est donc en toute logique que les statistiques officielles font état de 567 002 bénéficiaires (dont 65,37% de femmes) à la première phase et de 5 850 bénéficiaires (dont 54,76% de femmes)⁴³ au cours de la deuxième phase qui, toutefois, reste encore inachevée. Ensuite, on peut légitimement se poser des questions sur la consistance des montants alloués et leur réel effet sur les ménages. En fait, les sommes de 12 500 FCFA (19€) de 10 500 FCFA (16€) alloués respectivement aux femmes et aux hommes ne constituent en réalité que 35% d'une part et, 30% d'autre part, du Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti⁴⁴, soit par mois de 30 jours, un taux journalier d'environ 420 F CFA (0,64€ ou 0,75\$) pour les femmes et de 350 F CFA (0,53€ ou 0,63\$) pour les hommes. Chacun de ces taux sont au moins 2,5 fois inférieurs au seuil journalier conventionnel de 1,90\$ en dessous duquel tout acteur bascule dans l'extrême pauvreté⁴⁵. Autant dire qu'en dépit de tout, l'aide financière de l'Etat représente des montants très dérisoires qui, en temps réel, peuvent à peine maintenir les bénéficiaires au seuil de la survie.

⁴³ République du Togo, 2020, Site d'information officielle du Gouvernement sur le programme *Novissi*, <https://novissi.gouv.tg/>, consulté le 06.10.2020.

⁴⁴ Agence Française de Développement, *s.d., Op.cit.*

⁴⁵ Le seuil international de pauvreté est fixé à 1,90 dollar journalier par personne, sur la base des taux de conversion 2011 en parité de pouvoir d'achat : Banque Mondiale, *Rapport 2020 sur la pauvreté et la prospérité partagée. Complétez le puzzle de la pauvreté aperçu*, Washington, Groupe de la Banque Mondiale.

C'est donc pour le moins étonnant qu'une masse importante de travailleurs informels économiquement désœuvrés et financièrement abattus au cœur de la pandémie, n'ont eu d'autre choix que de rivaliser de stratégies pour s'adapter autant qu'ils le peuvent à la crise. Au nombre des stratégies observées, figurent, la revue des structures de dépenses par hibernation des postes non vitaux (habillement, loisirs, communication au moyen des Technologie de l'Information et de la Communication, etc.), la réduction du nombre et de la qualité des repas journaliers, la recherche de sources de revenus additionnels (activités d'appoints ou alternatives) et la recherche d'autres sources de financement (puisage dans l'épargne, prêts à taux usiniers, etc.). Aussi, y a-t-il, le détournement d'objectif des prêts naguère consentis, la limitation de l'investissement en sociabilité (dons, assistance financières aux proches, parents et amis, etc.), et plus particulièrement pour les entreprises avec salariés, la réduction des rémunérations et le taillage dans les effectifs d'employés ou, plus simplement, la fermeture des unités de production suivie éventuellement de tentatives de reconversion professionnelle.

7. L'informel aux prises des incertitudes liées à l'évolution de la crise : quelques scénarii envisageables

Comme démontré un peu plus haut dans la rubrique sur l'évolution de la pandémie, le gouvernement togolais semble avoir une relative maîtrise de la crise, sauf en matière de nouvelles contaminations. La décision gouvernementale du 24 août de boucler trois autres villes (Sokodé, Tchamba et Adjengre) et d'instaurer un couvre-feu de 21h à 05h dans les préfectures de Tchaoudjo, Tchamba et Sotouboua consécutivement à la

résurgence de nouveaux cas de contamination après l'allègement des mesures antérieures témoigne de la difficulté du pays à dominer cette variable de la pandémie. Il va donc de soi que l'incertitude majeure crainte est liée à l'évolution des nouvelles infections dont la variation à la hausse apparaît déterminante dans l'activation et le durcissement des mesures de limitation de la propagation du mal. Or, il s'avère que ce soit la pire des craintes que nourrissent les travailleurs de l'informel relativement aux décisions de l'autorité politique. De ce tableau, une multitude de scénarii sont envisageables, et dont il convient d'évoquer deux extrêmes à valence opposée : d'un côté le scénario catastrophe et, de l'autre, le scénario rassurant.

7.1. Scénario pessimiste : dépression sanitaire, économique et fronde sociale

Le scénario catastrophe le plus redouté par les travailleurs de l'économie informelle est traduit par le renouvellement du durcissement des mesures de restriction des mobilités et regroupements humains prises par l'Etat et leur prolongation sur une plus ou moins longue durée. Cela équivaut à un retour à l'expérience critique déjà vécue au plus fort de la crise, à l'évidence d'une deuxième vague. Dans l'éventualité d'un tel scénario, on assisterait à une flambée des nouvelles infections au virus, des cas actifs et des décès, avec une baisse drastique des cas de guérison. On pourrait alors assister à une aggravation de la récession, avec pour effet direct une propulsion massive des travailleurs dans la pauvreté extrême et la paupérisation. Une journée sans travail dans l'informel étant synonyme d'une journée sans, les dispositions actuelles d'aide sociale, déjà insignifiantes, vont devenir très vite

caduques. Ainsi, pris d'une part entre les contraintes d'urgence sanitaires qui limitent l'exercice d'activités économiques et les risques y associés en cas de non-observance à grande échelle et, d'autre part, la pression biologique sur l'instinct de survie incitant à transgresser les dispositions imposées, le risque d'une révolte sociale est imminent, surtout en absence d'implémentation de mesures d'atténuation idoines, proportionnelles et inclusives. On assisterait du coup à une crise sociétale majeure qui mettrait à rude épreuve le système sanitaire qui serait arrivé au seuil de l'explosion, la sécurité alimentaire, la sécurité des biens et des personnes, avec une dépendance accrue du pays vis-à-vis de l'assistance extérieure. Ceci correspondrait à peu de choses près à une virée vers la survenue du scénario catastrophe annoncé par l'Organisation Mondiale de la Santé pour l'Afrique au début de la crise, qui prévoyait une hécatombe générale⁴⁶.

7.2. Scénario optimiste : vers un retour au calme

L'éventualité d'un scénario optimiste, avec une maîtrise relative de la situation, va coïncider avec un contrôle quasi optimal du dispositif de riposte sur la propagation du mal, avec une régression satisfaisante et continue des cas de nouvelles contaminations, des cas actifs, des cas de guérison et de décès. On assisterait alors à une levée totale des mesures de restriction gouvernementale, avec toutefois l'exhortation générale au respect assidu des règles barrières (distanciation sociale, lavage des mains, usage de gels hydro alcooliques, etc.). On peut donc s'attendre à une reprise chaque fois un peu plus consolidée et confiante des activités, avec la possibilité d'envisager un retour progressif à la normale.

⁴⁶ Nations Unies, 2020 (mai), *Op.cit.*

Cette phase de transition pourrait, selon plus d'un, durer entre trois et six mois, voire plus. Dans le souci de soutenir la relance de l'économie, l'Etat, même après la cessation officielle de l'état d'urgence, prend des mesures sociales spéciales d'accès aux services sociaux de base notamment la santé et l'éducation et des mesures incitatives au plan économique (allègement des impôts et autres taxes, facilitation de l'accès des travailleurs informels aux crédits à des taux intéressants), etc. Les travailleurs ainsi soutenus deviennent plus résilients. Ils parviennent à bénéficier de l'indulgence des créanciers, à trouver de l'appui financier pour relancer leurs activités, se libèrent progressivement de leurs dettes, consolident leurs activités et retrouvent leur rythme de travail habituel. Malgré tout, l'Etat reste vigilant et maintient, tout en le renforçant, son dispositif de vigie anti-Coronavirus.

8. L'informel dans la gouvernance sociale de la pandémie par l'Etat : quelques leçons apprises

Les contraintes de gouvernance de la crise du Coronavirus au Togo ont été, comme dans toute épreuve, génératrices d'enseignement dont la capitalisation peut constituer une ressource pour le pays dans des situations similaires ultérieures, notamment en ce qui a trait à la gouvernance sociale. Elles se rapportent à trois axes déclinés ci-après.

8.1. Intensification de la prise de conscience de la vulnérabilité des acteurs de l'économie informelle

Devant la précarité qui caractérise la majorité des travailleurs du secteur informel, le gouvernement ne pouvait visiblement

pas se laisser aller à des décisions de confinement strict des populations sans flairer une crise sociale. Malgré leur légèreté comparativement à une décision de confinement stricte, les mesures appliquées ont quand même été « venimeusement » vécues. Il en découle qu'une meilleure soutenabilité des unités de production de l'économie informelle –ce qui suppose un effort de captation administrative du secteur– aurait pu davantage amortir les chocs de la crise dans le quotidien des travailleurs à qui il a fallu impérativement venir en aide. Aussi, est-il apparu que le modèle actuel de protection sociale souffre, dans son architecture qui n'intègre aucunement les travailleurs de l'économie informelle, d'une incongruité et d'un inachèvement manifestes. La crise a ainsi révélé que la préexistence de dispositifs de protection sociale qui inclut cette catégorie de travailleurs aurait constitué une ressource immédiatement mobilisable au profit d'interventions urgentes de l'Etat en sa faveur.

8.2. Sous-exploitation des potentialités numériques

La célérité avec laquelle le gouvernement a procédé, avec les opérateurs de téléphonie mobile, à l'activation de la plateforme dédiée aux programmes de transferts monétaires au profit des personnes vulnérables est révélatrice des atouts dont dispose le pays dans le domaine de la digitalisation des services publics et plus largement de ses potentialités dans le domaine de l'économie numérique, lequel demeure un secteur encore sous-exploité. Portée par une franche volonté politique, une telle ressource nourrit l'édification de projets et programmes porteurs notamment dans l'amélioration de l'accès des travailleurs informels au crédit auprès des acteurs des Systèmes Financiers

Décentralisés. C'est d'autant plus pertinent que l'accès au crédit constitue, pour cette catégorie d'acteurs, l'une des contraintes majeures au lancement, à la promotion et au développement de leurs activités. De même, peut-il inspirer la mise en place de programmes de formation, d'incubation et de promotion de l'entrepreneuriat numérique à l'intention de jeunes chômeurs dont l'économie informelle constitue la plupart du temps l'unique issue de secours.

8.3. Nécessité de promouvoir la redistribution équitable des richesses nationales

La nécessité éprouvée par les gouvernants togolais d'assister financièrement les catégories sociales vulnérables dénote d'une certaine connaissance de la précarité réelle de leurs situations sociales. Elle traduit un effort temporairement limité de redistribution inclusive de la richesse nationale. Cette crise a justement l'avantage de montrer que des mesures de ce genre devraient constituer une priorité des gouvernements successifs, tant elles peuvent avoir un effet cumulatif quelque peu significatif sur le bien-être collectif, et non seulement une mesure *ponctuelle* de gouvernance.

Afin de tirer meilleur partie de ces leçons, les autorités et forces politiques et sociales à divers niveaux devraient mûrir les réflexions allant dans le sens de la normalisation de points positifs issus des enseignements tirés de la gouvernance de la pandémie.

Conclusion

Les obligations d'unicité politique, économique et surtout des moyens de communication consubstantielles au processus de mondialisation qui resserre chaque jour un peu plus son étreinte autour de la planète ont favorisé l'expansion rapide du Coronavirus dans le monde. Or, à cette « mondialisation de la pandémie » correspond paradoxalement une différenciation des moyens de lutte et surtout des capacités de résilience locale notamment au niveau micro, qui appelle à des stratégies d'interventions diversifiées et adaptées aux situations particulières des populations de chaque pays.

Au Togo, comme dans la majeure partie des États ouest-africains, l'infrastructure économique biphasée du pays, dominée par un secteur économique informel hyper adipeux mais à la structure dorsale frêle qui arrime la survie de travailleurs à l'aléa des recettes quotidiennes, a inspiré les choix de mesures de riposte du gouvernement. En tenant compte de la précarité sociale ambiante, ces mesures se sont voulues moins tranchées que l'aurait été l'imposition d'un confinement stricte de tous à domicile. Mais, cette option relativement tempérante qui a induit une maîtrise relative de la propagation du virus, en ce qu'elle limite les mobilités et regroupements assez vitaux à la bonne marche des activités des travailleurs de l'informel, a rendu cauchemardesque l'approche gouvernementale de lutte, requérant ainsi l'activation de mesures sociales d'atténuation au profit des couches défavorisées.

Alors qu'elles ont été très attendues, de par leur défaut d'universalité, leur faible couverture géographique et l'insignifiance

de leur valeur financière, l'implémentation de mesures (qui se résument à un programme de transfert monétaire couvrant à ce jour seulement trois villes et à l'accès gratuit à l'eau et à l'électricité pour les tranches sociales) ont, en définitive, sonné comme un acte quasiment manqué en termes de contribution de l'Etat à la résilience des travailleurs du secteur informel. Sachant que la pandémie est attendue pour accentuer l'état de paupérisation des démunis et augmenter paradoxalement leurs dépenses de santé, une telle situation réactive le débat structurel relatif au droit de cette catégorie d'agents économiques à la protection sociale dont ils demeurent en marge des mécanismes formels.

Quoique les tendances actuelles restent positives, les perspectives d'évolution de la crise sont toujours embuées de fortes incertitudes aussi bien en matière de résurgence massive de nouvelles contaminations, de l'allure et de l'intensité de mesures, de la durée réelle de la crise et de ses implications structurelles, aussi bien pour l'emploi dans l'économie informelle, que pour l'économie globale. En ce sens, un niveau de maîtrise conséquente des dites incertitudes aurait plus la chance d'être optimisé avec des solutions adéquates si la question est prise en charge dans un cadre de dialogue social multipartite impulsé par l'Etat et impliquant aussi bien les organisations de travailleurs que les partenaires au développement. Ce dispositif peut s'avérer un outil de choix pour garantir la mise en place de réponses inclusives, adaptées, équitables, efficaces et durables aux besoins des parties prenantes. En dernier ressort, le bien-être des acteurs de l'économie informelle, leur accès au travail décent, l'assurance progressive de leur protection sociale et donc le renforcement de leurs capacités de résilience face

aux chocs imprévus et d'ampleur, dépendront dans une large mesure de la mise en route de tels dispositifs.

En vue d'une définition inclusive et pertinente de politiques d'intervention et leur implémentation efficace en soutien à la résilience des opérateurs vulnérables de l'économie informelle, il échoit que compte soit tenu de quelques recommandations d'intérêt en la matière. Il conviendrait ainsi, pour l'Etat, de :

- ✓ promouvoir un cadre *ad' hoc* et inclusif de concertation impliquant notamment les instances de défense des droits et intérêts des travailleurs du secteur informel (faïtières des organisations des travailleurs, Chambres régionales des Métiers, Organisations et Confédérations syndicales, etc.) en vue d'incorporer leurs besoins et aspirations prioritaires aux décisions de gouvernance prises ;

- ✓ renforcer les capacités du système national de santé, aussi bien en termes de ressources humaines que de la qualité du plateau technique, afin de doper des capacités d'accueil et de résistance face aux crises sanitaires d'ampleur à l'instar de la pandémie de Coronavirus ;

- ✓ travailler à l'élaboration et à la mise à jour continue d'un fichier national d'immatriculation des Unités de Production du Secteur Informel afin d'en faire un outil efficace de conception et de politiques au bénéfice des travailleurs de ce secteur ;

- ✓ promouvoir une politique nationale de protection sociale au profit des groupes sociaux vulnérables en l'occurrence les travailleurs du secteur informel. Elle peut notamment concerner :

- ✓ l'allègement des coûts financiers d'accès aux soins de santé ;

✓ et l'institution systématique –en tant que version améliorée du programme « *Novissi* »- d'un Revenu Minimum Universel au bénéfice de chaque citoyen, sous réserve de critères d'accès comme l'âge et le niveau de revenus, etc. ;

✓ prendre des mesures incitatives de relance de l'économie notamment au profit des dépositaires du secteur informel afin d'augmenter progressivement leur productivité et à moyen et long termes, de faciliter leur transition vers l'économie formelle afin d'accroître les possibilités d'emploi formel. Elles peuvent consister en :

✓ la subvention des produits de première nécessité ;

✓ la facilitation de l'accès des couches défavorisées au crédit de longue durée et à des taux d'intérêts réduits ;

✓ la négociation, avec les acteurs des Systèmes financiers Décentralisés, de l'assouplissement des modalités de recouvrements des prêts octroyés juste avant l'amorce de la crise ;

✓ la prise en charge partielle ou totale des frais de formation des apprenti(e)s dans les centres d'apprentissage afin de soulager aussi bien les patrons que les parents ;

✓ rendre flexibles, tant dans les secteurs publics que privés, les modalités de paiement des frais de formation des impétrants afin de soulager les ménages ;

Par ailleurs, pour des raisons d'efficacité institutionnelle, l'Etat gagnerait à procéder à l'évaluation des structures d'appui jusqu'ici mises en place afin d'optimiser leur efficacité opérationnelle en termes de simplification et de respect des procédures, d'identification des cibles, et de justesse dans l'exécution des actions, etc.

Toutefois, il convient de souligner qu'une meilleure organisation par groupes professionnels de métier du secteur informel aurait eu, dans la gouvernance de cette pandémie, l'avantage d'impliquer les dépositaires dudit secteur aux processus décisionnels. Pour l'avenir, il est ainsi souhaitable que ces derniers travaillent à renforcer leur organisation et surtout leurs taux de syndicalisation pour se constituer en un lobby puissant et incontournable dans les processus décisionnels étatiques relatifs à l'économie et plus particulièrement à sa branche informelle.

Références bibliographiques et webographiques

- 1) Agence Française de Développement, *s.d., Novissi : prévenir les impacts sociaux de la pandémie de Covid-19 au Togo*, <https://www.afd.fr/fr/carte-des-projets/novissi-prevenir-les-impacts-sociaux-de-la-pandemie-de-covid-19-au-togo>, consulté ce 06.10.2020.
- 2) Banque Africaine de Développement, 2020, *Perspectives économiques en Afrique en 2020. Former la main-d'œuvre africaine de demain*, Groupe de la Banque Africaine de Développement.
- 3) Banque Mondiale, *Rapport 2020 sur la pauvreté et la prospérité partagée. Complétez le puzzle de la pauvreté aperçu*, Washington, Groupe de la Banque Mondiale.
- 4) Carine Baxerres, Véronique Guienne, Roch Houngnihin et Chalie Marquis, 2015, *L'automédication et ses déterminants*, Actes des Rencontres scientifiques Nord/Sud à Cotonou, https://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/divers16-10/010068459.pdf, consulté ce 05.10.2020.
- 5) Centre Autonome d'Etudes et de Renforcement des Capacités pour le Développement au Togo (CADERDT), 2020 (avril), *Note d'analyse des impacts socioéconomiques potentiels du Covid-19 et des mesures de riposte*, Lomé, CADERDT.
- 6) Commission Economique pour l'Afrique, 2018, *Profil de pays 2017. Togo*, CEA/Nations Unies.

- 7) Elisande Nixon et Antoine Bondaz, 2020, *Covid-19, un état de guerre sanitaire en Chine et une menace internationale*, Fondation pour la Recherche Stratégique, Note n°04/20 du 13 février 2020.
- 8) Groupe de la Banque Mondiale, 2020, *Situation économique du Togo. Dynamiser l'investissement privé pour plus de croissance et d'emploi*, République du Togo, Banque Mondiale.
- 9) Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques et Démographiques - INSEED, 2017, *Comptes nationaux du Togo 2015, Comptes définitifs*, INSEED, Ministère de la Planification et du Développement.
- 10) Nations Unies, 2020 (mai), *Notes de synthèse : les incidences de la Covid-19 en Afrique*, Nations Unies.
- 11) Organisation des Nations Unies, 2020, *Situation et perspectives de l'économie mondiale en 2020*, Département des Affaires Economiques et Sociales, ONU.
- 12) Organisation Internationale du Travail, 2019, *Femmes et hommes dans l'économie informelle. Un panorama statistique*, Genève, BIT.
- 13) Organisation Internationale du Travail, 2020 (7 avril), *Observatoire de l'OIT : le Covid-19 et le monde du travail. Deuxième édition. Estimations analysées et actualisées*, <https://www.ilo.org/wcmstp5/groups/public/---dgreports/->

--dcomm/documents/briefingnote/wcms_740982.pdf,
consulté le 21.10.2020.

- 14) Organisation Mondiale de la Santé, 2018, *Système mondial de surveillance et de suivi de l'OMS pour les produits médicaux de qualité inférieure et falsifiés*, OMS, Genève.
- 15) Organisation Mondiale de la Santé, 2020 (avr.), *Mise à jour de la stratégie Covid-19*, Genève, OMS.
- 16) Plan National de Développement du Togo, 2018-2022.
- 17) République du Togo, 2019, Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel (L'ERI-ESI) Togo 2017, Lomé, AFRISTAT et UEMOA, Rapport définitif.
- 18) République du Togo, 2020, Site d'information officiel du Gouvernement sur la situation du Covid-19, <https://covid19.gouv.tg/situation-au-togo/>, consulté le 30.09.2020.
- 19) République du Togo, 2020, Site d'information officielle du Gouvernement sur le programme *Novissi*, <https://novissi.gouv.tg/>, consulté le 06.10.2020.
- 20) Sandon Agathe, 2015, *Inégalités sociales de santé et promotion de la santé*, Dossier technique n°7, Ireps, Bourgogne.
- 21) TogoFirst, 2020 (08 avril), *Les impacts économiques du Covid-19 pour le Togo et ses voisins de l'Uemoa (Etude)*, <https://www.togofirst.com/fr/gouvernance-economique/0804->

5302-les-impacts-economiques-du-covid-19-pour-le-togo-et-ses-voisins-de-luemoa-etude, consulté le 22.10.2020.

- 22) Union Economique et Monétaire Ouest Africaine, 2019, *Rapport semestrielle d'exécution de la surveillance multilatérale*, La Commission.
- 23) Yannick Jaffré, 2006, « Dynamiques et limites socio-anthropologiques des stratégies de prévention et de contrôle des risques infectieux dans les pays en voie de développement », in : *La maîtrise des maladies infectieuses, un défi de santé publique, une gageure médico-scientifique*, Paris, Académie des Sciences, Rapport sur la science et la technologie, n°24, pp.101-115.

Chapitre 3

LES TRAVAILLEURS DE L'INFORMEL À L'ÉPREUVE DE LA GESTION GOUVERNEMENTALE DE LA PANDÉMIE DE CORONAVIRUS AU BURKINA-FASO

Introduction

Consécutivement aux premiers cas de contaminations interhumaines au SARS-Cov-2 enregistrés hors de la Chine où il est apparu à la fin du dernier trimestre de l'année 2019⁴⁷, et en raison de la menace sanitaire que constitue ce nouveau virus dont on ne sait que très peu de choses, l'Organisation Mondiale de la Santé en a fait, le 30 janvier 2020, une Urgence de Santé Publique Internationale (USPPI)⁴⁸. De sources très averties, il est attendu que la gouvernance de la crise à travers la prise de mesures restrictives tels les confinements partiels ou entiers qui, au mois d'avril 2020, touchaient déjà 81% de la main d'œuvre mondiale⁴⁹, aient des conséquences drastiques sur l'ensemble des Etats touchés. Selon la Commission des Nations Unies pour le Commerce et le Développement (CNUCED), la crise pourrait faire régresser le Produit Intérieur Brut du continent africain de 3,2% à 1,8% et entraîner, d'après les estimations de la Banque Mondiale, une récession économique majeure dans la région ouest-africaine⁵⁰, avec pour effet le basculement de plus de 27

⁴⁷ Ministère de la Santé, 2020 (mars), *Plan de préparation et de riposte à l'épidémie de Covid-19 au Burkina Faso révisé*, Burkina Faso.

⁴⁸ Organisation Mondiale de la Santé, 2020 (27 avril), *Covid-19 - Chronologie de l'action de l'OMS*, <https://www.who.int/fr/news/item/27-04-2020-who-timeline---covid-19>, consulté le 21.10.2020.

⁴⁹ Organisation Internationale du Travail, 2020 (7 avril), *Observatoire de l'OIT : le Covid-19 et le monde du travail. Deuxième édition. Estimations analysées et actualisées*, https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/documents/briefingnote/wcms_740982.pdf, consulté le 21.10.2020.

⁵⁰ Financial Afrik, 2020 (16 mai), *Covid-19 : conséquences sur les économies africaines et perspectives de solutions*, <https://www.financialafrik.com/2020/05/16/covid-19-consequences-sur-les-economies-africaines-et-perspectives-de-solutions/>, consulté le 21.10.2020.

millions de personnes dans l'extrême pauvreté⁵¹. La Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique estime quant à elle entre 300 000 et 3 300 000 le nombre d'Africains qui pourraient être décimés par la pandémie au regard de l'activation des mesures gouvernementales de riposte.⁵² Il est aussi envisagé les impacts de la crise particulièrement sévères dans le rang des personnes en situation de forte précarité comme les travailleurs du secteur informel, avec des pertes de revenus et d'emplois, associées à une excroissance du chômage, du sous-emploi et des emplois informels vulnérables⁵³.

Comme la plupart des pays ouest-africains, le Burkina Faso, au regard de son ouverture sur le monde et ses échanges internationaux n'a pas été épargné par l'expansion du Coronavirus qui, officiellement, y a fait son apparition le 09 mars 2020 après à une fausse alerte intervenue un mois plus tôt, le 05 février de la même année. Afin de freiner la propagation du mal sur son territoire et d'endiguer la crise, le gouvernement, avec l'appui des Partenaires Techniques et Financiers a pris des mesures de restrictions et procédé rapidement à l'élaboration ainsi qu'à l'actualisation d'un Plan de Préparation et de Riposte. La situation est d'autant plus préoccupante que les maigres capacités du pays en termes de veille épidémiologique et les piètres conditions d'hygiène et d'assainissement y prévalant et qui peuvent constituer des facteurs d'aggravation du mal laissent craindre le pire. En effet, une propagation à grande échelle du virus risque d'étouffer le système de santé déjà fragilisé par la

⁵¹ Nations Unies, 2020, *Op.cit.*

⁵² Nations Unies, 2020, *Le Covid-19 en Afrique. Sauver des vies et l'économie*, Addis-Abéba, Commission Economique pour l'Afrique.

⁵³ Organisation Internationale du Travail, s.d., *Comment le Covid-19 va-t-il affecter le monde du travail?*, https://www.ilo.org/global/topics/coronavirus/impacts-and-responses/WCMS_739206/lang--fr/index.html, consulté le 21.10.2020.

crise sécuritaire qui sévit dans le pays au point d'avoir engendré la fermeture, en septembre 2020, de 95 établissements de santé, soit 85 % des infrastructures des 6 régions touchées par la dépression sécuritaire⁵⁴. Et la fragilité économique du pays dont le secteur informel se trouve être la clé de voûte⁵⁵ ne vient pas arranger la situation, vu qu'il est attendu que les effets de la crise soient particulièrement redoutables dans ce secteur dont les travailleurs sont connus pour le dynamisme de leurs unités de production, alors qu'ils sont mis à l'écart de tout mécanisme officiel de protection sociale ; ce qui accentue leur vulnérabilité potentielle et réelle.

Ils'avère pertinent, devant un tel tableau plutôt comminatoire, de procéder à des investigations en vue d'analyser les conséquences de la gouvernance de la pandémie sur les travailleurs du secteur informel. La démarche adoptée à cet effet est structurée autour de la revue de littérature et de la collecte de données primaires auprès de travailleurs du secteur informel dans les trois branches classiques d'activités de l'économie.

1. L'informel la locomotive fébrile de l'économie burkinabè

Le secteur informel peut être défini comme « un ensemble d'unités produisant des biens et des services en vue principalement de créer des emplois et des revenus pour les personnes concernées. Ces unités, ayant un faible niveau d'organisation,

⁵⁴ Organisation Mondiale de la Santé, 2020 (02 octobre), *Riposte à la Covid-19 au Burkina Faso: l'OMS montre la voie à suivre*, <https://www.who.int/fr/news-room/feature-stories/detail/who-provides-a-guiding-light-for-burkina-faso-s-covid-19-pandemic-response>, consulté le 21 octobre 2020.

⁵⁵ Institut National de la Statistique et de la Démographie, 2019, Enquête Intégrée sur les Conditions de Vie des Ménages (2009-2010), Ouagadougou, INSD.

opèrent à petite échelle et de manière spécifique, avec peu ou pas de division entre le travail et le capital en tant que facteurs de production. Les relations de travail, lorsqu'elles existent, sont surtout fondées sur l'emploi occasionnel, les relations de parenté ou les relations personnelles et sociales plutôt que sur des accords contractuels comportant des garanties en bonne et due forme »⁵⁶. A l'image des pays africains pour qui il constitue un enjeu économique vital, ce secteur d'activités tient une place fondamentale dans l'économie burkinabè dont il contribue à 50% du Produit Intérieur Brut⁵⁷.

D'après les données de l'Enquête Intégrée sur les Conditions de Vie des Ménages (2009-2010), ce secteur qui domine l'économie rurale (99,3%) et occupe 70% des jeunes en milieu urbain concentre à lui seul 95,5% des actifs⁵⁸ ; ce qui fait de lui le principal pourvoyeur d'emplois, avec un taux de 93,6% dont 77,3% pour le secteur informel agricole⁵⁹. Fortement féminisé avec quasiment 06 unités de production sur 10 dirigées par des femmes, le secteur informel est dominé par le commerce (48%) et les activités industrielles (37,6%) loin devant le secteur des services (14,3%)⁶⁰. Mais, en dépit de son importance pour l'économie nationale, il ne contribue que de façon insignifiante aux recettes fiscales nationales avec une part d'un pour cent ,

⁵⁶ La quinzième conférence internationale des statisticiens du travail, 1993 (Janvier), *Résolution concernant les statistiques de l'emploi dans le secteur informel adoptée par la quinzième Conférence internationale des statisticiens du travail*, <http://www.oit.org/public/french/bureau/stat/download/res/infsec.pdf>, consulté le 12.10.2020.

⁵⁷ Organisation Internationale du Travail (OIT), 2015, *Rapport de l'atelier sous-régional de partage d'expériences sur la transition vers l'économie formelle-Afrique francophone*.

⁵⁸ Institut National de la Statistique et de la Démographie, 2016, *Enquête Nationale sur l'Emploi dans le Secteur Informel (ENESI 2015), phase 1*, Ouagadougou, INSD.

⁵⁹ Institut National de la Statistique et de la Démographie, 2019, *Op.cit.*

⁶⁰ Institut National de la Statistique et de la Démographie- INSD, 2019, *Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel (ERI-ESI), Burkina Faso 2018*, Rapport Final.

une faiblesse davantage liée à l'absence d'informations sur l'inscription des agents économiques du secteur aux impôts qu'à leur volonté délibérée de ne pas faciliter la tâche l'Etat. En effet, sur 10 responsables des Unités de Production Informelles, plus de 06 (60,9%) se disent prêts à payer des impôts⁶¹ ; ce qui constitue une réelle opportunité pour le trésor public.

Comme dans la plupart des pays voisins, le secteur informel au Burkina souffre d'un faible niveau d'organisation, quoique des efforts soient faits pour y rehausser le niveau de syndicalisation des organisations professionnelles des travailleurs et maximiser leur enrôlement dans des plateformes susceptibles de défendre leurs intérêts, à l'image du Conseil National du Patronat burkinabè dont sont membres quelques organisations de travailleurs informels. La situation reste tout de même préoccupante face au défi de taille que représente l'accès aux avantages de la protection sociale pour les opérateurs du secteur. De fait, pour un travailleur informel, bénéficiaire de ce bien dans le pays demeure encore un grand luxe ; la plupart ne bénéficient même pas des avantages basiques du métier à l'image des contrats de travail, des primes, des congés annuels ou de maladie, etc. Seulement quelques rares privilégiés (1,8%) de travailleurs dépendants sont liés par un contrat écrit dans le secteur ; toute chose qui renseigne à suffisance sur la précarité des emplois informels dans le pays quoiqu'ils soient permanents dans plus de 92% des cas⁶². Tout ceci fait du secteur informel, le tracteur fragile de l'économie burkinabè.

⁶¹ ISND, *Op.cit.*

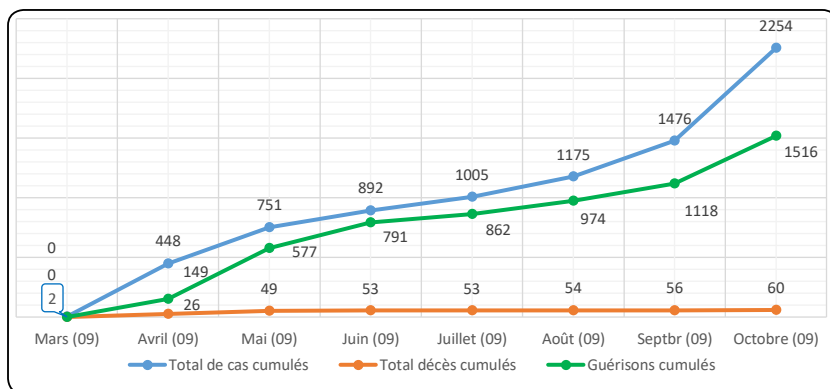
⁶² ISND, *Op.cit.*

2. Évolution de la pandémie depuis son apparition dans le pays

La première fois à avoir annoncé l'apparition du Coronavirus au Burkina Faso, le gouvernement a simultanément signalé, le 09 mars 2020, deux cas de contamination. Il s'agissait d'un couple de prédicateurs revenu de Mulhouse en France d'où ils venaient de participer à un rassemblement important de plus de 2000 personnes dont une trentaine avait été déclarée atteinte de Coronavirus entre le 17 et le 24 février⁶³. Moins de deux semaines après le signalement du premier décès lié au virus intervenu le 17 mars, le gouvernement a lancé, le 26 mars, l'état d'alerte sanitaire afin de minimiser les possibilités d'expansion de la maladie dont les tendances d'évolution, à ce stade, étaient difficilement prévisibles. Avec un peu de recul, l'exploitation des statistiques sanitaires disponibles permet de mieux apprécier les manifestations de la maladie.

En effet, comme l'indique le Graphique I, l'évolution du nombre de cas a régulièrement connu une tendance haussière au cours du semestre consécutif à l'apparition des premiers cas (mars à septembre), avant de monter en intensité au cours du septième mois (09 septembre – 09 octobre) qui a connu le plus grosse vague de nouvelles infections soit 778 nouveaux cas.

⁶³ Kader Traoré, 2020 (10 mars), *Deux premiers cas de coronavirus confirmés au Burkina Faso*, <https://www.voaafrique.com/a/deux-premiers-cas-de-coronavirus-confirm%C3%A9s-au-burkina/5322588.html>, consulté le 13 octobre 2020.



Source : Conçu sur la base de données relevées sur <https://www.coronavirus-statistiques.com/stats-pays/coronavirus-nombre-de-cas-au-burkina-faso/>, consulté le 13.10.2020.

Graphique 1 : Évolution de la pandémie au Burkina Faso à travers quelques indicateurs

Pour ce qui est des cas de guérison, la tendance observée n'est pas si différente de celle précédemment décrite. Elle suit quasiment une allure similaire. En faisant un rapprochement entre la courbe des infections et celle de guérisons, on remarque que le pays a fourni des gros efforts, un mois après les premiers cas d'infection (09 avril), pour maximiser le nombre de guérison ; une attitude qui s'est avérée fructueuse deux mois après puisque le mois de juin présente le meilleur ratio de toute la période en termes de nombre d'infections et de nombre de guérisons, soit 100 guérisons pour environ 113 cas d'infection. Mais, à partir de ce même mois de juin, le graphique révèle l'existence de difficultés à traiter les nouvelles personnes contaminées. Ceci s'est traduit par la constatation d'un écart croissant entre les

indicateurs des deux variables au cours du mois de juin, lequel a atteint son point le plus culminant –du moins pour ce qui est de la période considérée– en octobre avec 1516 cas de guérison pour 2254⁶⁴ cas d'infections, soit un ratio de 100 guérisons pour 148 cas de contamination. En gros, un renforcement des dispositifs de vigie s'impose afin de circonscrire plus efficacement la chaîne de propagation du mal et donc de limiter les pertes en vies humaines y associées.

Par ailleurs, il apparaît que l'effort fait par le pays pour maximiser le nombre de guérison durant le premier trimestre consécutif à la découverte des premiers cas d'infection (avril-juin) a eu une incidence positive sur l'évolution des décès au Coronavirus recensés. Alors qu'ils ont connu une augmentation rapide entre les mois de mars et mai, en passant de 02 à 49 décès, la tendance, à partir du mois de juin, est à une stabilité relative, avec une augmentation progressive très légère des cas de mort.

3. Gestion de la pandémie : entre restrictions gouvernementales et contestations sociales

Afin de lutter efficacement contre la pandémie de Coronavirus, le gouvernement a fait élaborer un plan de riposte restitué à l'autorité compétente le 02 mars 2020 soit une semaine avant l'apparition des premiers cas d'infection dans le pays. Ce plan avait pour objectif de réduire la morbidité et la mortalité dues à une éventuelle épidémie causée par ledit virus. Une fois que la maladie a été officiellement déclarée présente sur le territoire

⁶⁴ Ce seuil est largement en dessous des prévisions faites rapportées par le Plan de Riposte Révisé qui prévoyait que 7 million de [Burkinabè](#) pourraient être infectés si les mesures adéquates de riposte n'étaient pas prises.

burkinabè, il a fallu, à l'Etat, instaurer le 17 mars 2020 le Comité National de Gestion de l'Épidémie de COVID-19⁶⁵ chargé de la gestion de la riposte. Mais, la lourdeur organisationnelle du dispositif l'a très tôt convaincu de sa dissolution au profit du Comité National de Gestion de la Crise de la Pandémie de COVID-19 (CNGCP-COVID-9), institué par décret le 04 mai⁶⁶. Cet organe doit cependant sa mise en place aux travaux du Centre des Opérations de Réponse aux Urgences Sanitaires (CORUS)⁶⁷ qui a été activé le 30 janvier 2020 afin de renforcer la vigie épidémiologique du pays, soit le jour où l'Organisation Mondiale de la Santé a déclaré ce qui n'était alors qu'une simple épidémie en Chine comme une Urgence de Santé Publique de Portée Internationale.

A la date du 26 mars, alors que le pays totalisait 180 cas de contamination et 9 cas de décès dont 02 le même jour ⁶⁸, le gouvernement a procédé à l'annonce de déclaration de l'état d'alerte sanitaire suivi de la prise d'un certain nombre de mesures nouvelles ou de l'accentuation de dispositions

antérieurement en application. Parmi les plus importantes d'entre elles, figurent globalement⁶⁹ :

⁶⁵ Confer République du Burkina Faso, 2020, *Arrêté n°2020_018/PM/MS/MINEFID/MATDC/MRAH/MEEVCC, portant création, attributions, organisation, composition et fonctionnement du Comité National de Gestion de l'Épidémie Covid-19.*

⁶⁶ Confer République du Burkina Faso, 2020, *Décret n°2020-0326/PM/MATDC/MINEFID/MS/MFSNFAH du 04 mai 2020 portant création, attributions, composition organisation, et fonctionnement du Comité National de Gestion de la Crise de la Pandémie du Covid-19.* C'est le même décret qui a mis fin au fonctionnement du premier comité.

⁶⁷ Ministère de la Santé, 2020 (mars), *Op.cit.*

⁶⁸ Coronavirus Statistiques, s.d., *Coronavirus (Covid-19) statistiques au Burkina Faso - Evolution du nombre de cas et de contaminations jour par jour*, <https://www.coronavirus-statistiques.com/stats-pays/coronavirus-nombre-de-cas-au-burkina-faso/>, consulté ce 13.10.2020.

⁶⁹ Les mesures citées sont inspirées du Plan riposte et des rapports de compte rendu de conseil des ministres obtenus sur le site d'information du gouvernement : <https://www.sig.gov.bf>, consulté le 13.10.2020.

- ✓ le renforcement de la communication sur les mesures de prévention ;
- ✓ l'imposition des mesures de distanciation sociale ou règles d'hygiène (obligation du port de masque, lavage des mains, etc.);
- ✓ l'interdiction de tout regroupement de plus de 50 personnes ;
- ✓ l'instauration d'un couvre-feu de 19 h 00 à 05h00 du matin sur tout le territoire national à compter du 21 mars ;
- ✓ la fermeture des lieux de culte, des écoles, universités et institutions d'enseignement publiques et privés sur tout le territoire national ;
- ✓ la fermeture (de concert avec le Conseil National de l'Économie Informelle du Burkina Faso -CNEI-BF qui regroupe les organisations professionnelles du secteur informel) de grands marchés et *yaars* dans Ouagadougou et sa région⁷⁰ ;
- ✓ a désinfection obligatoire des gares et des marchés ;
- ✓ la fermeture des frontières terrestres et ferroviaires ;
- ✓ la fermeture des frontières aériennes ;

⁷⁰ Eboulé Christian, 2020 (8 avril), Coronavirus au Burkina Faso : quelle réponse de l'État face aux difficultés du secteur informel ?, *TV5MONDEAFRIQUE*, <https://afrique.tv5monde.com/information/coronavirus-au-burkina-faso-quelle-reponse-de-letat-face-aux-difficultes-du-secteur>, consulté le 27 octobre 2020. Selon la même source, « *le mot yaar est une déformation de l'anglais yard utilisé par les Ouagalais pour désigner un marché* ». Lesdits marchés, 36 sur un total de 85, ont été fermés du 26 mars au 20 avril (avec la possibilité d'une prolongation en juin). *Contre toute attente, il a été constaté que même les marchés ouagalais épargnés par la décision de fermeture ont été désertés pendant la période indiquée.*

- ✓ l'interdiction du transport en commun urbain et interurbain ;
- ✓ l'incitation à la minimisation de sorties ;
- ✓ la mise en quarantaine des villes touchées ;
- ✓ la gestion et la prise en charge des cas infectés ;
- ✓ la suspension de tous les évènements d'envergures nationales et internationales ;
- ✓ la réactivation d'usine pour la fabrique de la chloroquine, du paracétamol et du gel hydro alcoolique, et l'autorisation du traitement sous suivi médical à la chloroquine ;
- ✓ l'application du protocole thérapeutique à base de la chloroquine pour le traitement de la maladie à Coronavirus ;
- ✓ la baisse à la pompe du prix de carburant, et
- ✓ la révision, le 02 avril, du plan de riposte initial.

Les conséquences néfastes de l'application de ces mesures sur l'économie nationale à l'échelle micro, et particulièrement sur l'économie informelle, ont été ressenties à plusieurs niveaux. Mais avant d'aborder l'échelle micro, il échoit d'explorer quelques effets macro-économiques de la crise sur le pays.

4. Impacts de la pandémie sur la structure globale de l'économie burkinabè

L'une des seules certitudes qu'ont aujourd'hui les citoyens et les gouvernants relativement à la crise sanitaire de Coronavirus est qu'elle va engendrer une récession économique majeure dans le pays. Dans son adresse du 02 avril 2020 à la nation, le président de la république prévoyait au plan macro-économique un impact tel que l'équilibre de l'économie globale pourrait s'en trouver rompu et les projections du Plan National de Développement Économique et Social (PNDES) pour l'année revues à la baisse. Au titre des conséquences annoncées, figure en bonne place la contre-performance de la croissance économique dont les estimations sont revues de 6,3% à 2%⁷¹, soit une régression de plus de quatre points. La prévision d'une telle dégringolade est tributaire du déclin des exportations et surtout des importations en raison de la fermeture des frontières. En effet, le recul de la demande mondiale des matières premières⁷² a impacté négativement leurs coûts et volumes à l'exportation notamment pour ce qui est du coton dont le pays est un des plus grands producteurs en Afrique de l'ouest⁷³. A l'inverse, il est prévu que le prix des importations subisse de fortes pressions pouvant induire une hausse du taux d'inflation au niveau national à 1,6%⁷⁴. De façon désagrégée, il est

⁷¹ *Le Faso.net*, 2020 (02 avril), *Covid19/Burkina : Le président Roch Kaboré annonce de nouvelles mesures et un plan de riposte de 177 milliards de FCFA*, <https://lefaso.net/spip.php?article95931>, consulté le 14.10.2020.

⁷² Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), 2020 (31 mars), *Effets socioéconomiques potentiels du Covid-19 au Cameroun Une évaluation sommaire*, PNUD.

⁷³ Soumaré Mamy et Havard Michel (Dir), 2017, *Les zones cotonnières africaines. Dynamiques et durabilité*, Actes de Colloque de Bamako (Novembre 2017), Bamako, IER, Université des SSG-Bamako, Cirad.

⁷⁴ PNUD, 2020, *Briefing socioéconomique. Impacts socio-économiques du Covid-19*, Burkina Faso, PNUD.

attendu que les impacts de la crise sur les secteurs de l'économie soient plus accentués au niveau du secteur industriel et des services, en comparaison avec le secteur agricole dont les pérégrinations tiennent à sa position stratégique vis-à-vis du secteur secondaire pour qui il est le carburateur et qui, en retour, l'alimente en intrants.

Malgré tout, puisqu'il est impératif de confronter la crise, le gouvernement prévoit que sa gestion nécessite des coupes budgétaires au niveau des ministères et un drainage des fonds publics des secteurs porteurs de croissance vers des postes de dépenses urgentes. Dans cette logique, l'on estime par exemple qu'un département ministériel clé comme celui de l'agriculture risque de subir un dégraissage budgétaire de 18,1 milliards sur 61,7 alloués au départ pour l'année 2020⁷⁵, alors que le pays connaît, depuis presque un quinquennat, une crise sécuritaire et humanitaire grandissante qui occasionnait déjà de fortes difficultés de trésorerie à l'Etat⁷⁶. La situation ne va certainement pas s'améliorer de sitôt dans la mesure où la baisse de l'activité économique au fondement de l'érosion de la croissance va engendrer une baisse de recettes publiques, avec pour effet probable un déficit public pouvant atteindre en valeur absolue 4,53% du PIB dans le meilleur des cas, contre un déficit prévisionnel de 3%⁷⁷. Les investissements devraient ainsi baisser

⁷⁵ Sidwaya J. K., 2020 (2 juin), *Covid-19, les projections du PNDES en baisse en 2020*, <https://www.sidwaya.info/blog/2020/06/02/covid-19-les-projections-du-pndes-en-baisse-en-2020/>, consulté le 15.10.2020.

⁷⁶ République du Burkina Faso, 2020, *Plan de réponse humanitaire*, https://www.humanitarianresponse.info/sites/www.humanitarianresponse.info/files/documents/files/hrp_2020-bfa-fr-web.pdf, consulté le 15.10.2020.

⁷⁷ Zidouemba Patrice Rélouendé, Romuald Somlanare Kinda et Idrissa Ouédraogo, *Analyse économique des effets du Covid-19 au Burkina Faso*, https://www.researchgate.net/publication/342014948_Analyse_economique_des_effets_du_Covid-19_au_Burkina_Faso, consulté le 15.10.2020.

au regard des incertitudes liées à la crise⁷⁸. Quant aux recettes totales et dons, ils devraient également connaître un gap baissier important. Aussi, est-il envisagé de grosses pertes de revenus et d'emplois devant impacter directement la consommation finale des ménages.

5. Impacts des mesures de gouvernance de la pandémie sur les travailleurs informels

La récession généralisée induite par les manifestations du Coronavirus tient aussi bien à l'ébranlement des structures de l'économie formelle qu'à l'effritement des unités de production, réputées fragiles pour l'essentiel, du secteur informel. De fait, pour l'ensemble des volets agricole et non agricole, ce secteur contribue pour beaucoup au Produit Intérieur Brut : quasiment 42% pour l'ensemble des deux volets en 2015⁷⁹. C'est donc logiquement que les dépositaires de ce secteur se sont vus ébranlés par les mesures de riposte gouvernementales visant à prémunir les populations des affres du virus. Les impacts sont relatifs à la baisse du revenu et du pouvoir d'achat, laquelle est liée à la régression de la « quantité du facteur travail⁸⁰ », avec pour effet la baisse de la consommation des ménages et une augmentation des dépenses sanitaires.

En effet, les mesures de restriction gouvernementales des libertés (déplacement, regroupement de personnes, couvre-feu, fermetures d'établissement divers, etc.) ont eu pour conséquence le ralentissement du rythme ordinaire de travail et la cessation

⁷⁸ PNUD, 2020, *Op.cit.*

⁷⁹ Les Comptes Nationaux de 2015.

⁸⁰ PNUD, 2020, *Op.cit.*

d'activités chez la plupart des agents économiques dans le secteur informel. S'est alors installée une latence inhabituelle dans le rang de ces travailleurs qui, en règle générale, ne s'en sortent que sur la base des recettes du quotidien. Cette baisse de la production a eu pour corollaire, une baisse des revenus due à la chute globale des ventes générales qui n'épargne aucun domaine d'activités. Les propos ci-dessous d'un vendeur ambulant de friperie et d'une revendeuse de fruits et légumes sont édifiants:

« Depuis le début de cette maladie, les gens refusent d'acheter les habits venus d'Europe ; avec le confinement et la fermeture des marchés, nous ne vendons plus rien. ».

*« Avec la fermeture des marchés, nous nous sommes installées sur le rebord de cette voie. Je n'avais pas vraiment le choix, j'ai trois enfants dont je m'occupe seule, leur père est sur une mine artisanale et ne donne pas de nouvelles. Ici les clients ne sont plus réguliers, et c'est plus difficile parce que je n'arrive même plus à vendre 1500 francs journalier »
(Vendeuse de fruits et légumes au marché de Gounghin)*

La baisse de revenus a eu pour conséquence l'affaiblissement du pouvoir d'achat des ménages dont les épargnes et fonds de commerce n'ont pas pu résister à la dureté de la crise. Or, pour beaucoup, il fallait également honorer les frais de location (logement ou hangar de marché) ; chose -elle aussi devenue assez vite difficile- dans un contexte où même le coût du transport des biens et marchandises ploie sous de fortes pressions spéculatives en raison d'un recul considérable de l'offre. En matière agricole et à l'échelle inter-pays, l'Organisation des Nations Unies pour

l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) note que la baisse du pouvoir d'achat a été essentiellement observée en gain monétaire provenant d'une part du travail occasionnel et, d'autre part, de la vente de produits agricoles, surtout de rente⁸¹. Ceci s'expliquerait par le fait que les mesures de restriction ont fait chuter la demande des produits rentiers au niveau des pays importateurs habituels. Ainsi, l'arachide, généralement exportée vers le Bénin, le Mali et le Togo était moins demandée tout comme le niébé, souvent exporté vers le Niger et le Nigéria. Il s'en est suivi une réduction du coût desdits produits, donc une diminution des revenus des travailleurs. En règle générale, la perte des revenus est conjuguée avec la fragilité des moyens d'existence et la précarité alimentaire des ménages. A l'intérieur des communautés, surtout dans les zones agropastorales du pays, cette précarité est renforcée par la pénurie des produits vivriers, des produits laitiers et de la viande. Celle-ci est surtout due à la sédentarité imposée aux éleveurs par la fermeture des frontières –avec pour corollaire une surconcentration du bétail dans ces espaces, une limitation de l'accès aux pâturages et la sous-alimentation occasionnant des pertes d'animaux–, à la flambée des prix de transports du bétail en réponse à la diminution de l'offre, et à l'interdiction d'activités des marchés à l'intérieur du pays⁸². Il s'en est suivi une augmentation du prix de ces denrées en faisant de leur accès une équation devenue difficilement solvable pour les ménages, comme l'indiquent les propos ci-après d'une ménagère :

⁸¹ FAO, 2020, *Burkina Faso. Plan de réponse (avril-décembre 2020). Atténuer l'impact de la maladie à coronavirus 2019 (Covid-19) sur la sécurité alimentaire*, Rome, FAO, <http://www.fao.org/3/ca9449fr/ca9449fr.pdf>, consulté le 14.10.2020.

⁸² Rapport d'enquêtes sur l'impact de l'avènement du Covid-19 sur les populations fragiles au Burkina Faso de l'ONG Broederlijk Leden cité par Programme des Nations Unies pour le Développement, 2020, *Op.cit.*

« Dans nos petits marchés et yaars, les bouchers détaillants sont plus réticents à nous vendre de la viande pour 300 FCFA, il faut carrément 500 FCFA pour satisfaire la famille, tandis que nos chefs de familles ne veulent pas ajouter l'argent du marché ».

Mais, alors que la précarité alimentaire a entraîné le déclin de la consommation globale des ménages, il a été observé une hausse considérable des dépenses sanitaires. Dans le domaine de la santé par exemple, elles ont subi une hausse de 26% au mois d'avril 2020 comparativement au mois de décembre 2019, alors que les dépenses d'hygiène (savon et eau) ont enregistré quant à elles, une augmentation de 40%⁸³.

Ainsi, devant de telles difficultés, que la crise ait affecté la solvabilité des petits opérateurs de l'informel, cela ne tient qu'à la logique. En effet, selon l'ONG Broederlijk Delen, 84% des travailleurs qui ont affirmé avoir un crédit en cours ont déclaré ne pas être en mesure de rembourser dans les délais prévus. D'ailleurs, la plupart des travailleurs que l'organisation a rencontrés évaluent leurs capacités de résilience en deçà du seuil de deux semaines ; une situation plus complexe chez les femmes dont trois sur dix affirment ne pas pouvoir résister au-delà d'une semaine sans exercer. Par-delà ce seuil, selon leurs expressions, elles éprouveraient du mal à satisfaire les besoins alimentaires de la famille.

On comprend aisément, au regard de ces craintes, que l'application des mesures de riposte gouvernementales, en ce qu'elle met leur subsistance à rude épreuve en accentuant leur vulnérabilité, favorise l'irruption d'actions collectives contestataires

⁸³ FAO, 2020, *Op.cit.*

dans le rang des petits agents économiques qui prônent un retour rapide aux usages habituels en exigeant la réouverture des lieux de convivialité, de transactions économiques et d'éducation (bars, restaurants, établissements d'enseignements, marchés⁸⁴), et la reprise d'activités des lieux de culte, etc.⁸⁵.

Les diverses pressions liées à ces contestations qui ont atteint leur pic au mois d'avril ont fini par payer puisque le 29 avril le Conseil des ministres a décidé de l'élaboration d'une feuille de route pour l'allègement provisoire des mesures de restriction des libertés et d'exercice d'activités imposées. Cette décision a été consolidée le lendemain par la prise d'un décret qui suspend la mise en quarantaine pour les villes bouclées, fixe les nouvelles conditions de restriction des libertés et échelonne la réouverture des lieux d'activités économiques naguère interdits de travail (restaurants, bars, débits de boissons, salles de sport, de spectacles, etc.) de même que la reprise d'activités sociales (funérailles, diverses rencontres de réjouissance) et pédagogiques antérieurement proscrites⁸⁶ au grand soulagement des populations.

6. Quelques stratégies d'adaptation des travailleurs de l'informel face à la pandémie

Là où le gouvernement burkinabè a voulu instaurer de l'ordre en prenant des mesures de restriction pour contrer la pandémie,

⁸⁴ Thiombiano Alice, 2020 (28 avril), *Covid-19 au Burkina Faso : Les commerçants de Nabi-Yaar manifestent pour la réouverture du marché*, Quotidien Burkina 24, <https://www.burkina24.com/2020/04/28/covid-19-au-burkina-faso-les-commerçants-de-nabi-yaar-manifestent-pour-la-reouverture-du-marche/>, consulté le 13.10.2020.

⁸⁵ Traoré Lamine, 2020 (05 mai), *Après les marchés et les bars, les mosquées du Faso rouvrent leurs portes*, <https://www.voaafrique.com/a/des-musulmans-ont-manifest%C3%A9-pour-la-r%C3%A9ouverture-des-mosqu%C3%A9es-au-burkina/5405962.html>, consulté le 13.10.2020.

⁸⁶ République du Burkina Faso, 2020, *Décret n°2020-0323/PM/MDNAC/MATDC/MSECU/MS/MT-MUSR/MCIA du 30 avril 2020, portant restrictions de libertés au titre des mesures de lutte contre la pandémie du COVID-19.*

nombre de travailleurs du secteur informel ont, pour garder le cap et continuer par (sur)vivre de leurs activités dans le contexte d'insécurité lié à la pandémie, rivalisé de stratégies d'adaptation. A défaut de pouvoir vendre leurs articles aux abords des marchés, des voies ou sur les places publiques stratégiques, certains vendeurs ambulants ont préféré par exemple recourir au porte-à-porte en proposant leurs articles directement aux consommateurs dans les ménages. Pour beaucoup, la situation économique est devenue précaire à telle enseigne qu'il leur a fallu trouver, pour les plus chanceux et les plus téméraires, des sources de revenus alternatifs provenant souvent de la multiplication de petits jobs.

Au niveau des entreprises disposant d'employés, en l'occurrence les gargotes et petits bars, etc., leur interdiction d'exercice sur les sites habituels a fait place à une délocalisation des activités vers les domiciles devenus les nouveaux sites de prestation. Malgré cela, pour beaucoup d'entre eux, à l'image d'autres unités de production disposant de « salariés », la tendance est plutôt aux licenciements. De façon générale, pour survivre, faire face à diverses charges quotidiennes ou honorer les engagements financiers pris vis-à-vis des prêteurs, l'épuisement de l'épargne, la contraction de nouveaux prêts, y compris à des taux usuriers, la vente de biens matériels, etc. sont devenus les principaux recours de ces travailleurs. Pour nombre d'entre eux, en particulier ceux qui disposent de moyens pour s'en procurer, la difficulté d'accéder aux produits protéinés d'origine animale en l'occurrence la viande de grands ruminants comme le bœuf, a occasionné une réorientation des habitudes de consommation de plus d'un vers les petits ruminants. Par ailleurs, face à la fermeture des frontières, dans l'incapacité d'emprunter les axes

routiers officiels gorgés de *checkpoints*, beaucoup de vendeurs de produits légumineux frais et autres, de jardiniers et de producteurs dépendants d'intrants agricoles pour l'entretien de leurs champs, préfèrent recourir à des voies de déroboade où ils sont plus ou moins à l'abri de toute interpellation des forces de sécurité publique, afin d'opérer sereinement leurs transactions.

7. Dispositions d'atténuation des effets sociaux de la crise : quelle part au bénéfice des travailleurs du secteur informel ?

Pour contenir les affres de la pandémie de Coronavirus sur son territoire, le Burkina Faso a adopté, le 02 avril, son plan de riposte révisé d'un montant de 177 milliards F CFA⁸⁷. Ce plan comprend deux composantes. La première, d'une durée de douze mois, prend en compte la riposte sanitaire tandis que la seconde, d'une durée de trois mois (avril à juin), est orientée vers les mesures d'atténuation et d'appui aux entreprises, travailleurs et catégories sociales défavorisées⁸⁸. Parmi les mesures d'atténuation issues de ce plan, il en existe qui indexent nominalement les travailleurs du secteur informel, alors que d'autres les ciblent indirectement. Au rang des premières, figurent d'une part l'exemption de la contribution fiscale des micro-entreprises relevant dudit secteur et, d'autre part, la mise en place d'un fonds de solidarité de 5 milliards au profit des petits travailleurs de l'économie informelle

⁸⁷ Rubrique inspirée d'informations collectées sur Le Faso.net, 2020 (02 avril), *Covid19/Burkina : Le président Roch Kaboré annonce de nouvelles mesures et un plan de riposte de 177 milliards de FCFA*, <https://lefaso.net/spip.php?article95931>, consulté le 14.10.2020 et dans divers rapports de comptes rendus de conseils des ministres sur le site d'information du gouvernement : <https://www.sig.gov.bf>, consulté le 13.10.2020.

⁸⁸ Agence Française de Développement, s.d., *Appui au plan national de riposte au Covid-19 du Burkina Faso*, <https://www.afd.fr/fr/carte-des-projets/appui-au-plan-national-de-riposte-au-covid-19-du-burkina-faso>, consulté le 13.10.2020.

en vue de la relance des activités de commerce des légumes et fruits. Cette dernière mesure s'est en pratique opérationnalisée à travers l'instauration d'un mécanisme de transfert monétaire à leur profit, avec un ciblage particulier des femmes⁸⁹.

Parmi les mesures qui ciblent indirectement les travailleurs de l'économie informelle, il convient, au prime abord, d'évoquer celle relative à l'accès des groupes sociaux marginalisés au financement qui prévoit l'intervention du ministre de l'économie, des finances et du développement auprès des institutions de microfinance afin de susciter leur flexibilité dans le traitement des dossiers des clients en difficulté. Il s'agit là d'une disposition pertinente puisque les Systèmes Financiers Décentralisés représentent l'une des principales sources d'accès au financement des travailleurs du secteur informel en même temps qu'ils constituent un soutien important à l'optimisation de la transition vers la formalité⁹⁰. En second lieu, viennent un certain nombre de mesures sociales. Il est plus particulièrement question de :

- ✓ la prise en charge des factures d'eau de la tranche sociale, et de la gratuité de la consommation au niveau des bornes fontaines en milieu urbain ;
- ✓ la prise en charge des factures d'électricité pour les couches sociales utilisant des branchements de trois ampères monophasés;

⁸⁹ Organisation Internationale du Travail, 2020 (juin), *Note de synthèse : le monde du travail et la Covid-19*, Nations Unies, OIT.

⁹⁰ Bureau International du Travail, s.d., *Entrepreneuriat, renforcement des capacités et finance*, Genève, BIT, https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_emp/---emp_policy/documents/publication/wcms_234981.pdf, consulté le 15.10.2020.

✓ rabatement des factures d'électricité de 50% pour les couches sociales utilisant des branchements de 5 et 10 ampères monophasés ;

✓ l'annulation des pénalités sur les factures de la SONABEL⁹¹ et de l'ONEA⁹² ;

✓ la réactivation des boutiques témoins de la SONAGESS⁹³ pour la vente de céréales à prix réduits ;

✓ la sécurisation des stocks de produits de grande consommation, en concertation avec les acteurs de la chaîne d'approvisionnement et le contrôle économique renforcé des prix sur le territoire national ;

✓ la réduction de 50% du coût des kits solaires du type *Solar Home System* au profit des vulnérables ;

✓ la suspension des droits de place dans les marchés et *yaars* ;

En addition aux mesures ci-dessus, le gouvernement a décidé de la distribution de vivres aux commerçants les plus précaires des marchés et *yaars* fermés⁹⁴ et de la gratuité des frais de stationnement pour les taxis. Mais, dans quelles proportions les mesures sociales ont-elles boosté la résilience des travailleurs de l'informel ?

⁹¹ Société Nationale Burkinabè d'Electricité.

⁹² Office Nationale de l'Eau et de l'Assainissement.

⁹³ Société Nationale de la Gestion des Stocks de Sécurité Alimentaire du Burkina Faso.

⁹⁴ Les vivres en question, essentiellement constitués de cinq tonnes de riz, ont été remis par le CNEI-BF aux représentants desdits commerçants de la part de l'Etat (Eboulé Christian, 2020, *Op.cit.*).

d'atténuation des effets de la crise sur les travailleurs de l'informel comportent quelques faiblesses qu'il convient de mettre en exergue. En effet, à l'image d'un certain nombre de dispositions, l'exemption temporaire des microentreprises du secteur informel des contributions fiscales ne peut être appliquée qu'aux travailleurs pouvant formellement justifier leurs activités –ce qui implique qu'ils contribuent directement au fisc–, soit une minuscule portion d'acteurs comparativement à la kyrielle d'agents économiques qui ne sont pas inscrits aux registres administratifs pour diverses raisons dont l'ignorance⁹⁵ et le caractère furtif et très mobile de leurs activités (vente ambulatoire de biens). Dans la même veine, la distribution de vivres aux commerçants les plus précaires est exclusive à une minorité de travailleurs informels, en l'occurrence les locataires de places des marchés et *yaars* fermés. Les mesures de riz distribués pour la circonstance n'ont ainsi profité qu'à quelques sédentaires de ces lieux de transaction, marginalisant les autres catégories de travailleurs informels.

D'un autre point de vue, les dispositions d'accès à l'eau et à l'électricité ne concernent que les familles raccordées aux branchements de l'ONEA et de la SONABEL, ainsi que les populations des zones desservies par les bornes fontaines, à l'exclusion des nombreuses familles démunies résidant dans les quartiers défavorisés et n'ayant pas accès à ces services sociaux de base. De fait, des données récentes indiquent qu'en 2019 il y avait encore 25% de burkinabè qui n'avaient pas accès à l'eau potable⁹⁶. Par ailleurs, le taux d'électrification⁹⁶ reste encore très marginal dans le pays avec une moyenne d'environ 21% au

⁹⁵ Au moins 6 opérateurs de l'informel sur 10 ne sont pas enregistrés dans les registres administratifs par méconnaissance de l'importance d'une telle démarche. Confer INSD, 2019, *Op.cit.*

⁹⁶ Ministère de l'Eau et de l'Assainissement du Burkina Faso, 2020, *Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable (PN-AEP)*, Rapport national (Bilan annuel 2019), DGEP, ONEA.

niveau national ; le milieu rural étant nettement plus défavorisé (3,27%) que l'espace urbain 65,76%⁹⁷. En outre, il s'avère que la suspension temporaire des loyers et droits de place dans les marchés et *yaars* reste une mesure assez restreinte puisqu'elle n'incorpore nullement les milliers de vendeurs à la sauvette, les démarcheurs et autres petits ouvriers occasionnels qui sont dans la débrouille quotidienne et dont le volume écrase de toute évidence celui des locataires de site dans les marchés. Par ailleurs, l'aide gouvernementale exclut une catégorie sociale vulnérable très importante qui opère dans le secteur des services. Il s'agit de la horde de filles et femmes travailleuses des bars, buvettes et petits restaurants, y compris les promoteurs de ces lieux de jouissance et de socialité.

Dans l'ensemble, pour les bénéficiaires, l'aide du gouvernement demeure insignifiante en comparaison au manque à gagner occasionné par la crise. Elle n'a, pour ainsi dire, qu'une valeur ajoutée quasi inexistante dans l'effort produit par les uns et les autres pour se remettre des pertes enregistrées. Comme ces derniers, la majorité des agents économiques mis en marge de l'élan humanitaire du gouvernement, n'ont eu d'autres options que de compter sur eux-mêmes voire des proches solidaires pour se relever, le contexte étant tel que même les interventions auprès des structures de microfinance ne servent au mieux des cas qu'à rallonger de quelques jours les échéances de recouvrement des créances dans un environnement toujours accablé par le ralentissement économique.

⁹⁷ Ministère de l'Énergie du Burkina Faso, 2019, *Tableau de bord 2018 du Ministère de l'Énergie*, Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles.

9. Scénarii sur la condition des travailleurs de l’informel face à l’évolution de la pandémie

9.1. L’espoir sur le fil du rasoir : un scénario assez probable

Le présent scénario projette, dans l’hypothèse d’un meilleur contrôle de la situation sanitaire par l’Etat au cours des mois à venir, un ralentissement relatif de la vitesse de propagation du Coronavirus constatable dans la diminution continue du nombre de nouvelles infections, des cas actifs et des décès, et dans la variation haussière des cas de guérison. Cependant, le renforcement rigoureux de la veille épidémiologique et des campagnes de sensibilisation au respect des gestes barrières sur toute l’étendue du territoire national sont maintenus afin d’éviter une éventuelle rechute et de garder le cap sur le long terme.

Cette situation est propice à la marche vers la restauration progressive de la situation économique d’avant la crise, mais la remontée de la pente pour la majorité des travailleurs du secteur informel reste fragile en raison des pertes de revenus enregistrées du fait de la baisse voire du gel des activités, et des dettes contractées. Mais, l’intervention de l’Etat auprès des structures de microfinance, tout en contribuant à la fabrique d’arrangements entre elles et les travailleurs informels incapables de libérer leurs créances aux échéances indiquées et à baisser les tensions entre les protagonistes, a également permis de faciliter leur accès à de nouveaux emprunts avec des contraintes de remboursement allégées. Toutefois, l’embauche des salariés dans les unités de production s’opère prudemment ; ce qui laisse encore un bon nombre de petits travailleurs de l’informel

quasiment sans emploi et donc sans revenus réguliers. Dans ces conditions, les organisations des travailleurs du secteur, appuyés par les organisations syndicales font davantage de pression sur le gouvernement afin que d'autres mesures d'atténuation – plus inclusives– des effets socio-économiques de la pandémie sur les travailleurs dudit secteur soient prises en vue d'éviter la paupérisation dans leur rang. Mais l'Etat, déjà éprouvé par la gouvernance des questions sécuritaires et par la pandémie, peine à répondre à leurs attentes en raison des difficultés de trésorerie qu'il rencontre. Tout repart alors très lentement sur la pointe des pieds dans l'espoir que la veille épidémiologique engagée fasse résolument effet et que la situation ne vire au pire.

9.2. L'immense chaos : un scénario peu probable mais pas utopique

Contrairement au scénario précédent, celui-ci est caractérisé, au plan sanitaire, par une forte résurgence de la propagation de la pandémie qui procède d'un flétrissement de l'efficacité du dispositif de riposte mis en branle par le gouvernement, lequel ne permet plus de contenir la circulation du virus, alors même que le protocole de traitement des cas en vigueur montre de plus en plus ses limites face à diverses mutations. Cette situation est concomitamment suivie de l'apparition, dans le corps des nouveaux patients infectés, de virus mutants qui rendent caduques le protocole de soins actuel et complexifient la trouvaille d'une solution standard. Face à ce danger, l'état d'alerte sanitaire est de nouveau lancé puis renouvelé au besoin jusqu'à la fin du premier semestre de l'année 2021, et des mesures de restriction plus fermes sont appliquées. L'Etat, pour atténuer les effets de

sa politique sanitaire du moment sur les catégories sociales fragiles dont les petits travailleurs du secteur informel, s'endette davantage pour renouer avec les anciennes mesures pour des délais plus longs que celles antérieurement appliquées. Mais, l'insuffisance de ressources, la faible couverture géographique de ces dispositions, et le cafouillage caractéristique de leur implémentation, etc. engendre une horde de marginaux qui, face à la gestion du quotidien devenue chaotique dans cette nouvelle situation d'inactivité imposée, alimentent des mouvements de tension et des contestations. Alors, ce qui n'était qu'une crise sanitaire encore passablement contrôlée, s'enfle pour devenir une crise totale, à la fois politique, économique et sociale, avec une forte acuité aux plans sanitaire, alimentaire et sécuritaire. Cette situation est aggravée par la rechute des unités de production des travailleurs déjà très éprouvées par la première vague de la crise et dont la remontée de la pente constitue pour beaucoup un grand défi. D'ailleurs, beaucoup d'entre elles ferment les portes, créant au passage d'autres chômeurs occasionnels et générant des vagues de reconversion professionnelle, avec une ruée des personnes désœuvrées vers de micro-emplois circonstanciels pour négocier le quotidien. Dans de telles circonstances, les perspectives d'avenir demeurent floues et l'Etat devient davantage dépendant de l'assistance internationale et de l'aide extérieure.

10. Quelques leçons retenues de la lutte contre la pandémie

La mise en œuvre des efforts visant à endiguer la crise sanitaire de Coronavirus est porteuse d'une forte charge pédagogique en ce sens qu'elle a permis de retenir un certain nombre d'enseignements utiles dont la quintessence est ici abordée.

10.1. Simplicité institutionnelle : préalable majeur de l'efficacité de l'action publique en contexte d'urgence

Comme mentionné un peu plus haut, il est apparu important au gouvernement, après l'identification du premier cas officiel de contamination au Coronavirus sur le territoire national, de mettre sur pied un organe de gouvernance de la crise dont la lourdeur l'a convaincu de le dissoudre au profit d'un dispositif plus souple⁹⁸. Ce revirement rapide s'est avéré salutaire pour l'Etat au regard de la célérité qui, *a posteriori*, caractérisé son fonctionnement, y compris dans la collaboration et la concertation avec d'autres entités institutionnelles dont le travail quotidien s'avère important pour contrecarrer la menace grandissante du Coronavirus.

10.2. La pandémie : un vecteur d'émancipation sur l'importance d'une gouvernance avisée du social

Confronté depuis quelques années à de véritables problèmes sécuritaires qui absorbent une importante partie de son budget déjà assez limité, l'Etat burkinabè s'est vite rendu compte qu'il faut, pour prendre le contrôle de la crise sanitaire qui prévaut, procéder à une rationalisation des dépenses publiques afin de s'occuper de l'essentiel. C'est ce qui explique les restrictions budgétaires opérées sur la cagnotte initialement réservée à plusieurs ministères notamment ceux de l'industrie, des infrastructures et de l'agriculture⁹⁹. Ces restrictions ont été réorientées pour contribuer à satisfaire les dépenses urgentes entre autres. D'autres actions du genre tiennent le gouvernement

⁹⁸ Il s'agit du Comité National de Gestion de la Crise de la Pandémie du Covid-19 (CNGCP-Covid-9), institué par décret le 04 mai.

⁹⁹ Sidwaya J. K., 2020 (2 juin), *Op.cit.*

en haleine dans sa volonté de manifester sa solidarité vis-à-vis des catégories de travailleurs les plus démunis et d'œuvrer à la relance de l'économie en portant son soutien aux secteurs les plus touchés.

La crise a donc fait prendre conscience au gouvernement de la nécessité de s'adapter aux nouvelles réalités économiques en cherchant un équilibre budgétaire entre sécurité, actions sanitaires urgentes et actions sociales à visée humanitaire.

10.3. Rationalisation de l'informel : atout de gouvernance politique des aides sociales en situation de crise

L'application stricte des mesures de limitation des mobilités et des regroupements humains a eu un effet de freinage observable sur l'augmentation drastique des cas de contamination au début de la crise. Cependant, elles ont eu un coût social et économique exorbitant sur les secteurs frileux de l'économie, en l'occurrence le secteur informel, en faveur de qui l'organisation d'une quelconque assistance s'est avérée assez marginale. Il en découle qu'une meilleure rationalisation de ce secteur vital de l'économie est fondamentale à l'efficacité de l'action publique au profit de ses dépositaires en période de crise.

Conclusion

La crise sanitaire du Coronavirus a frappé de plein fouet le Burkina Faso, alors même que le pays se trouvait dans une impasse sécuritaire grandissante, avec des problèmes humanitaires importants liés aux milliers de déplacés du fait des attaques des groupes armés. Tout en ayant durement éprouvé son système sanitaire déjà déliquescents, la pandémie a quasiment mis l'économie du pays en arrêt momentané en raison des mesures restrictives de riposte prises par le gouvernement et qui ont eu des répercussions redoutables sur tous les secteurs d'activités de sorte à induire une révision des projections initiales de l'Etat dans le développement national et une reconfiguration des priorités.

Si à la décadence économique et financière dans laquelle se sont retrouvées propulsées les catégories sociales défavorisées au rang desquels une majorité écrasante de travailleurs du secteur informel, l'Etat a opposé des mesures d'assistance sociale, ces dernières se sont plutôt avérées limitatives tant au plan de leur consistance, de leur durée que de la couverture des cibles, de sorte qu'il a fallu des éclairs d'actions collectives protestataires revendiquant la restauration des libertés restreintes. La crise se veut alors être un révélateur de l'inconfort socio-économique structurel qui caractérise le quotidien du burkinabè anonyme notamment en matière de satisfaction des besoins vitaux et de l'accès aux services sociaux de base dont la santé.

Quelles que soient les mesures prises, l'urgence qui a caractérisé leur activation rend suffisamment compte de l'instabilité des actions de lutte engagées, vu qu'elles ne sont pas encadrées dans des projets politiques sagement conçus pour

bénéficier d'une existence structurelle, avec des effets probants à long terme. Elles privilégient pour ainsi et en toute logique une résolution conjoncturelle de la crise, avec quelques actions de relance de l'économie à court terme. C'est là que semble résider l'écueil principal lié à la gouvernance de ladite crise et dans lequel il conviendrait que le gouvernement ne s'engloutisse au risque de sous-capitaliser les expériences actuelles de gestion des risques et catastrophes sanitaires d'envergure, en l'occurrence la gouvernance des actions humanitaires en de telles circonstances.

Travailler sur ces enjeux nécessite la prise en compte véritable d'un certain nombre de préalables dont une reconsidération sérieuse de la problématique de l'informalité dans le pays en termes d'appui à l'organisation ou à la syndicalisation, d'incitation à la formalisation, etc. ; étant entendu que les opérateurs du secteur informel sont les plus nécessiteux d'assistance sociale et de solidarité. Une meilleure rationalisation de cette arène peut faciliter, à l'État, la gestion de futures crises d'envergure du Coronavirus. Cependant, aucune mesure réfléchie et productive à long terme ne pourrait voir le jour en dehors de cadres de travail inclusifs promus par l'autorité gouvernementale et qui intègrent sans exclusif les organisations des travailleurs ainsi que d'autres parties prenantes du dialogue social, ni en marge du recours aux réglementations internationales de promotion des droits des travailleurs. Le suivi par l'autorité de quelques recommandations dont l'essentiel est exposé ci-dessous s'avère nécessaire pour optimiser les efforts actuels de lutte.

✓ Introduire plus de rationalité dans la gouvernance du secteur informel : en effet, à ce jour, le secteur informel reste l'un des moins organisés du paysage économique national, avec une

masse de travailleurs qui évoluent toujours en marge du cadre légal. Or, les opérateurs de cette catégorie ne sont opposés à aucune formalisation de leurs activités, quitte à souhaiter un statut particulier de la part des autorités. C'est dire que la transition des unités de production dudit secteur vers le formel ne devrait pas rencontrer trop de résistances. C'est là une opportunité à saisir par l'Etat puisqu'elle lui est tant bénéfique qu'aux travailleurs. L'enjeu pour l'Etat c'est l'accélération de la transition de l'informel vers le formel et donc un élargissement de l'assiette fiscale digne d'intérêt pour le budget national ; ce qui suppose la disposition d'une base de données détaillée des acteurs en cause. Ce dernier élément peut s'avérer bien utile en constituant un outil d'aide à la décision, un instrument de conception de politiques publiques, dont l'enjeu pour les travailleurs peut couvrir une pluralité de champs comme la facilitation de l'accès au financement et l'accès à la protection sociale. Il est particulièrement souhaitable que cette dernière fasse l'objet d'une politique sociale clairement définie par l'Etat et qui soit systématiquement étendue à tous. En ce sens, il conviendrait par exemple d'œuvrer à rendre effectif l'accès universel aux services de santé pour tous, avec des mécanismes de financement participatifs (Etat, CNEI-BF et autres organisations de travailleurs, mutuelles de santé, etc.).

✓ Mettre à disposition des institutions du Système Financier Décentralisé, un fonds de garantie et de solidarité dont la finalité est de soutenir la relance de l'économie en facilitant notamment l'accès des travailleurs informels au financement. Concourant à protéger lesdites institutions contre l'insolvabilité des emprunteurs dont les capacités de solvabilité, traditionnellement frigides, sont davantage érodées par les manifestations de la

pandémie. Ce fonds, en les mettant en confiance, va les disposer à accompagner plus facilement les opérateurs de l'informel sans craindre pour le recouvrement de leurs créances.

✓ Promouvoir l'économie sociale au sein des communautés en renforçant les mécanismes communautaires de financement, d'entraide et de solidarité que constituent les associations d'épargne et de crédit, les groupes de tontine, etc. A côté des institutions de microfinance, ces genres d'organisations constituent des sortes de mécanismes d'auto-défense face à la « cruauté » du marché libéral, collectent et gèrent en partie l'épargne des unités de production informelles. Puisqu'elles jouissent de l'atout de proximité et bénéficient de la confiance des acteurs communautaires, accompagner leur dynamisme (renforcement des capacités en gestion administrative, gestion comptable, etc.) reviendrait d'une certaine manière à doper la résilience des économies locales et donc de l'économie nationale ; ce qui pourrait s'avérer utile dans un contexte de crise.

✓ Poursuivre la veille épidémiologique actuellement en cours, renforcer les campagnes de sensibilisation au respect des mesures barrières, et prendre des mesures anticipatoires contre un éventuel retour de situation dans le pays. Il peut s'agir de renforcer les campagnes de dépistage de masse, de remettre à l'échelle les plateaux techniques des hôpitaux, de financer localement des recherches pour la découverte d'un remède unique et efficace contre le mal, etc.

✓ Organiser des états généraux sur la gouvernance de la pandémie une fois qu'elle aura été réellement maîtrisée afin de

faire le bilan des *inputs* et des *outputs*, de tirer des enseignements de la gestion qui en a été faite, et de prendre des dispositions pour plus d'efficacité d'action face à des événements similaires dans l'avenir. Ces rencontres doivent être inclusives et mobiliser aussi bien l'Etat, les organisations des employeurs et les organisations des travailleurs, que les partenaires au développement qui promeuvent le droit des travailleurs, etc.

Références bibliographiques et webographiques

- 1) Agence Française de Développement, s.d., *Appui au plan national de riposte au Covid-19 du Burkina Faso*, <https://www.afd.fr/fr/carte-des-projets/appui-au-plan-national-de-riposte-au-covid-19-du-burkina-faso>, consulté le 13.10.2020.
- 2) Bureau International du Travail, s.d., *Entrepreneuriat, renforcement des capacités et finance*, Genève, BIT, https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_emp/---emp_policy/documents/publication/wcms_234981.pdf, consulté le 15.10.2020.
- 3) Coronavirus Statistiques, s.d., *Coronavirus (Covid-19) statistiques au Burkina Faso - Evolution du nombre de cas et de contaminations jour par jour*, <https://www.coronavirus-statistiques.com/stats-pays/coronavirus-nombre-de-cas-au-burkina-faso/>, consulté ce 13.10.2020.
- 4) Eboulé Christian, 2020 (8 avril), Coronavirus au Burkina Faso : quelle réponse de l'État face aux difficultés du secteur informel ?, *TV5MONDEAFRIQUE*, <https://afrique.tv5monde.com/information/coronavirus-au-burkina-faso-quelle-reponse-de-letat-face-aux-difficultes-du-secteur>, consulté le 27 octobre 2020.
- 5) FAO, 2020, *Burkina Faso. Plan de réponse (avril-décembre 2020). Atténuer l'impact de la maladie à coronavirus 2019 (Covid-19) sur la sécurité alimentaire*, Rome, FAO, <http://www.fao.org/3/ca9449fr/ca9449fr.pdf>, consulté le 14.10.2020.

- 6) Financial Afrik, 2020 (16 mai), *Covid-19 : conséquences sur les économies africaines et perspectives de solutions*, <https://www.financialafrik.com/2020/05/16/covid-19-consequences-sur-les-economies-africaines-et-perspectives-de-solutions/>, consulté le 21.10.2020.
- 7) Institut National de la Statistique et de la Démographie- INSD, 2019, *Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel (ERI-ESI), Burkina Faso 2018*, Rapport Final.
- 8) Institut National de la Statistique et de la Démographie, 2016, *Enquête Nationale sur l'Emploi dans le Secteur Informel (ENESI 2015), phase 1*, Ouagadougou, INSD.
- 9) Institut National de la Statistique et de la Démographie, 2019, *Enquête Intégrée sur les Conditions de Vie des Ménages (2009-2010)*, Ouagadougou, INSD.
- 10) Kader Traoré, 2020 (10 mars), *Deux premiers cas de coronavirus confirmés au Burkina Faso*, <https://www.voaafrique.com/a/deux-premiers-cas-de-coronavirus-confirm%C3%A9s-au-burkina/5322588.html>, consulté le 13 octobre 2020.
- 11) La quinzième conférence internationale des statisticiens du travail, 1993 (Janvier), *Résolution concernant les statistiques de l'emploi dans le secteur informel adoptée par la quinzième Conférence internationale des statisticiens du travail*, <http://www.oit.org/public/french/bureau/stat/download/res/infsec.pdf>, consulté le 12.10.2020.

- 12) Le Faso.net, 2020 (02 avril), *Covid19/Burkina : Le président Roch Kaboré annonce de nouvelles mesures et un plan de riposte de 177 milliards de FCFA*, <https://lefaso.net/spip.php?article95931>, consulté le 14.10.2020.
- 13) République du Burkina Faso, <https://www.sig.gov.bf>, consulté le 13.10.2020.
- 14) Ministère de l'Eau et de l'Assainissement du Burkina Faso, 2020, *Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable (PN-AEP), Rapport national (Bilan annuel 2019)*, DGEP, ONEA.
- 15) Ministère de l'Energie du Burkina Faso, 2019, *Tableau de bord 2018 du Ministère de l'Energie*, Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles.
- 16) Ministère de la Santé, 2020 (mars), *Plan de préparation et de riposte à l'épidémie de Covid-19 au Burkina Faso révisé*, Burkina Faso.
- 17) Nations Unies, 2020, *Le Covid-19 en Afrique. Sauver des vies et l'économie*, Addis-Abéba, Commission Economique pour l'Afrique.
- 18) Organisation Internationale du Travail (OIT), 2015, *Rapport de l'atelier sous-régional de partage d'expériences sur la transition vers l'économie formelle-Afrique francophone*.

- 19) Organisation Internationale du Travail, 2020 (7 avril), *Observatoire de l'OIT : le Covid-19 et le monde du travail. Deuxième édition. Estimations analysées et actualisées*, https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/documents/briefingnote/wcms_740982.pdf, consulté le 21.10.2020.
- 20) Organisation Internationale du Travail, 2020 (juin), *Note de synthèse : le monde du travail et la Covid-19*, Nations Unies, OIT.
- 21) Organisation Internationale du Travail, s.d., *Comment le Covid-19 va-t-il affecter le monde du travail?*, https://www.ilo.org/global/topics/coronavirus/impacts-and-responses/WCMS_739206/lang--fr/index.html, consulté le 21.10.2020.
- 22) Organisation Mondiale de la Santé, 2020 (02 octobre), *Riposte à la Covid-19 au Burkina Faso: l'OMS montre la voie à suivre*, <https://www.who.int/fr/news-room/feature-stories/detail/who-provides-a-guiding-light-for-burkina-faso-s-covid-19-pandemic-response>, consulté le 21 octobre 2020.
- 23) Organisation Mondiale de la Santé, 2020 (27 avril), *Covid-19 - Chronologie de l'action de l'OMS*, <https://www.who.int/fr/news/item/27-04-2020-who-timeline---covid-19>, consulté le 21.10.2020.
- 24) Programme des Nations Unies pour le Développement, 2020, *Briefing socioéconomique. Impacts socioéconomiques du Covid-19*, Burkina Faso, PNUD.

- 25) Programme des Nations Unies pour le Développement, 2020 (31 mars), *Effets socioéconomiques potentiels du Covid-19 au Cameroun Une évaluation sommaire*, PNUD.
- 26) République du Burkina Faso, 2020, *Arrêté n°2020_018/PM/MS/MINEFID/MATDC/MRAH/MEEVCC, portant création, attributions, organisation, composition et fonctionnement du Comité National de Gestion de l'Epidémie Covid-19.*
- 27) République du Burkina Faso, 2020, *Décret n°2020-0323/PM/MDNAC/MATDC/MSECU/MS/MTMUSR/MCIA du 30 avril 2020, portant restrictions de libertés au titre des mesures de lutte contre la pandémie du COVID-19.*
- 28) République du Burkina Faso, 2020, *Décret n°2020-0326/PM/MATDC/MINEFID/MS/MFSNFAH du 04 mai 2020 portant création, attributions, composition organisation, et fonctionnement du Comité National de Gestion de la Crise de la Pandémie du Covid-19.*
- 29) République du Burkina Faso, 2018, *Les comptes nationaux Burkinabè passent à une nouvelle année de base 2015*, Ouagadougou, MEFD, INSD.
- 30) République du Burkina Faso, 2020, *Plan de réponse humanitaire*, https://www.humanitarianresponse.info/sites/www.humanitarianresponse.info/files/documents/files/hrp_2020-bfa-fr-web.pdf, consulté le 15.10.2020.

- 31) Sidwaya J. K., 2020 (2 juin), *Covid-19, les projections du PNDES en baisse en 2020*, <https://www.sidwaya.info/blog/2020/06/02/covid-19-les-projections-du-pndes-en-baisse-en-2020/>, consulté le 15.10.2020.
- 32) Soumaré Mamy et Havard Michel (Dir), 2017, *Les zones cotonnières africaines. Dynamiques et durabilité*, Actes de Colloque de Bamako (Novembre 2017), Bamako, IER, Université des SSG-Bamako, Cirad.
- 33) Thiombiano Alice, 2020 (28 avril), *Covid-19 au Burkina Faso : Les commerçants de Nabi-Yaar manifestent pour la réouverture du marché*, Quotidien Burkina 24, <https://www.burkina24.com/2020/04/28/covid-19-au-burkina-faso-les-commerçants-de-nabi-yaar-manifestent-pour-la-reouverture-du-marche/>, consulté le 13.10.2020.
- 34) Traoré Lamine, 2020 (05 mai), *Après les marchés et les bars, les mosquées du Faso rouvrent leurs portes*, <https://www.voaafric.com/a/des-musulmans-ont-manifest%C3%A9-pour-la-r%C3%A9ouverture-des-mosqu%C3%A9es-au-burkina/5405962.html>, consulté le 13.10.2020.
- 35) Zidouemba Patrice Rélouendé, Romuald Somlanare Kinda et Idrissa Ouédraogo, *Analyse économique des effets du Covid-19 au Burkina Faso*, https://www.researchgate.net/publication/342014948_Analyse_economique_des_effets_du_Covid-19_a_Burkina_Faso, consulté le 15.10.2020

Chapitre conclusion

La pandémie de COVID-19 a des implications sur l'économie mondiale impulsant tous les pays dans la gestion d'une crise multidimensionnelle. Au-delà de l'urgence sanitaire, les gouvernants sont donc appelés à apporter des réponses, toutes aussi urgentes, à la crise socio-économique en grande partie engendrée par les mesures sanitaires restrictives inhérentes à la gestion de la pandémie. Dans les pays à économies dominées par l'informel, l'exposition aux chocs économiques suivent la ligne d'inégalités sociales liées à la catégorisation formelle ou informelle des acteurs économiques. La crise liée à la COVID-19 ne fera pas exception à ce principe.

Les trois études de cas du Bénin, du Burkina-Faso et du Togo, proposées dans cet ouvrage, montrent, à des nuances près, que les acteurs de l'économie informelle ont payé un prix fort dans le vécu des effets socio-économiques de la pandémie. L'ampleur de cette réalité est encore plus visible quand on intègre le fait que neuf travailleurs sur dix sont informels dans l'ensemble des pays. En plus, leurs secteurs d'activités de forte concentration (le commerce, les services, l'industrie et l'artisanat) sont en première ligne de ceux touchés par les mesures de restrictions imposées par les gouvernements pour contenir la propagation de la maladie. Les réajustements et les révisions à la baisse des prévisions budgétaires de tous les pays à partir du deuxième trimestre de l'année matérialisent la morosité économique globale au niveau des économies nationales. En règle générale, le ralentissement de l'activité économique nationale dans tous les secteurs occasionne une baisse du régime d'activités des Unités de Production de l'Informel en raison de la baisse considérable des recettes journalières. Vu que la plupart des travailleurs

informels ne disposent pas d'épargnes conséquentes et doivent, le plus souvent, leur survie aux recettes quotidiennes engrangées, leur pouvoir d'achat qui, entre-temps, est devenu encore plus vulnérable pour faire face aux imprévus les enfonce un peu plus dans la précarité.

La caractéristique majeure de l'économie informelle dans ces pays est le déficit de protection sociale. Bien que les craintes liées à cela, dans ce contexte d'urgence sanitaire, puissent paraître atténuées par les dispositions de prise en charge automatique et totale des cas avérés de COVID-19, mises en place par les gouvernements, le problème n'est que partiellement réglé. Les dépenses liées aux autres préoccupations sanitaires dans les ménages, aux charges incompressibles de location (logement ou hangar de marché) et l'assurance des besoins alimentaires ont très tôt confronté les travailleurs informels à la fragilité de leurs conditions d'existence.

L'évidence de la différence dans les mesures restrictives adoptées suivant les pays, n'a pas en définitive fait une grande différence dans la manière dont les acteurs de l'économie informelle ont été éprouvés par la crise. L'instauration d'un cordon sanitaire au Bénin, pour tenir compte des réalités de l'économie du pays et ne pas paralyser totalement l'activité des opérateurs de l'économie informelle qui vivent sur des recettes presque quotidiennes, n'a pas été suffisante pour les mettre à l'abri de la crise économique mondiale. En plus, les mesures d'accompagnement sociales de soutien aux acteurs économiques les plus affectés ont été prises trop tard et se sont focalisées sur les acteurs du secteur privé formel. Environ cinq pour cent (5%) de la subvention totale annoncée a directement visé 50.000 acteurs

informels dans l'artisanat, transports, bars, restaurants, maquis et discothèques. Les autres mesures indirectes adressées aux ménages qui devraient les toucher également se font toujours désirer. A l'opposé du Bénin, l'instauration d'un confinement total au Burkina-Faso et au Togo a eu un effet inhibiteur sur l'activité économique. L'inadéquation des mesures sociales avec les réalités vécues par les acteurs de l'économie informelle a tôt fait de créer une implosion au Burkina-Faso qui s'est manifestée par des actions collectives de protestations publiques, malgré la pandémie, dans le rang des travailleurs informels, exigeant la réouverture des lieux de travail. Au Togo, le confinement total a été également instauré. Ici, pour prémunir des risques de paupérisation accrue des acteurs de l'économie informelle, l'Etat a très tôt pris à leur profit un certain nombre de mesures compensatoires. Sauf qu'à l'application et surtout dans la durée, ces mesures ont paru dérisoires (le transfert monétaire), inopérantes (gratuité de l'eau et de l'électricité) ou non évidentes (autosuffisance alimentaire).

Au vu de tout ceci, les aides des gouvernements demeurent insignifiantes en comparaison au manque à gagner occasionné. Elles n'ont pas permis outre mesure de renforcer la résilience des acteurs informels à la crise économique dérivée de la pandémie. Il n'a pas donc été étonnant qu'une grande partie des travailleurs informels économiquement désœuvrés et financièrement abattus au cœur de la pandémie, n'ait eu d'autre choix que de rivaliser de stratégies pour s'adapter autant qu'ils le peuvent à la crise. Dans un dilemme entre survivre à la faim ou survivre à la maladie, nombre de stratégies ont été développées. Elles vont des plus discrètes (ramené l'espace de travail dans les ménages) aux plus désinvoltes (relâchement des gestes barrières et retour vers des

formes de travail plus admises) en passant par les stratégies physiologiques (réduction du nombre et de la qualité des repas journaliers).

Malgré l'accalmie apparente de la pandémie en ce début du dernier trimestre de l'année 2020 au Bénin, au Burkina-Faso et au Sénégal, la recrudescence d'une seconde vague dans les pays occidentaux ne dissipe pas les inquiétudes sur un regain probable de la crise, sous une forme évoluée du virus, en Afrique subsaharienne. Face aux incertitudes sur l'évolution de la maladie, en tenant compte du contexte de chacun des pays, des analyses ont permis d'aboutir aux différents scénarios possibles. Aussi, des leçons apprises de l'expérience passée ont-elles été relevées pour éclairer les décisions pour les situations éventuelles à venir

Résumé

Au-delà de la crise sanitaire, les implications socio-économiques de la pandémie de coronavirus touchent le monde entier. En fonction des structures des économies des pays, elles mettent à l'épreuve la vulnérabilité de diverses couches de la population. Dans les pays en développement et, de manière plus prononcée dans les pays d'Afrique subsaharienne, les économies sont dominées par l'informel. De précédentes études réalisées par la Friedrich Ebert Stiftung- (FES) ont établi le lien entre l'exercice des acteurs économiques dans l'économie informelle et la vulnérabilité aux crises économiques internationales.

La situation dans trois pays de cette région, le Bénin, le Burkina-Faso et le Togo, a fait l'objet d'étude de cas pour rendre compte de la vulnérabilité et du vécu des acteurs de l'économie informelle dans ce contexte particulier de crise multidimensionnelle, en appréciant la contribution des stratégies de riposte des gouvernements à leur résilience.

Le cas du Bénin présenté par Kassim Assouma a mis en exergue l'ambiguïté entre le caractère structurant de la vulnérabilité des travailleurs informels dans la mesure d'instauration d'un cordon sanitaire central à la stratégie de restriction sanitaire et le défaut d'une prise en compte conséquente des acteurs de l'économie informelle dans les mesures sociales d'accompagnement des victimes de la crise.

Sur le Burkina-Faso, Salifou N. B. Kima relate une situation de confinement strict assortie de mesures sociales au profit des travailleurs informels. Mais, dans la pratique, très peu d'acteurs

de l'économie informelle ont été touchés et la dégradation des conditions de vie a été source de tension qui a contraint les autorités à engager une levée progressive des mesures restrictives.

Enfin pour le Togo, c'est plutôt une expérience perçue comme succès au départ, du fait de la promptitude dans la prise de mesures sociales inclusives pour les travailleurs informels, mais qui à l'épreuve du temps s'est avérée trop en décalage par rapport au minimum vital nécessaire, qui ressort du contexte étudié par Kouglo B. Lawson-Body.

A travers le partage des expériences de ces trois pays, la FES espère contribuer à éclairer une période post Covid-19 plus vivable pour les travailleuses et les travailleurs de l'économie informelle en tirant les leçons de leurs vécus.

Mots clés :

COVID-19, informel, vulnérabilité, adaptation, Afrique

Table des matières

Chapitre introductif :.....	05
Chapitre 1 : Caractère structurant de la vulnérabilité des travailleurs informels affichée dans les stratégies de riposte et le vécu de la crise de COVID-19 dans l'économie informelle au Bénin :.....	13
INTRODUCTION :.....	13
1. FACTEURS MULTIPLES DE VULNÉRABILITÉ DES ACTEURS INFORMELS À LA CRISE :.....	15
2. GENÈSE DE LA CRISE SANITAIRE ET LES INCERTITUDES DE LA SURVEILLANCE ÉPIDÉMIOLOGIQUE :.....	18
3. STRATÉGIE NATIONALE DE RIPOSTE EN TROIS ÉTAPES :.....	21
4. MESURES RESTRICTIVES ET CONTEXTE DÉLÉTÈRE POUR LES ACTEURS DE L'ÉCONOMIE INFORMELLE :.....	30
5. ADAPTATION DES ACTEURS INFORMELS AU CONTEXTE DE COVID-19 :.....	41
6. PRÉSAGES POUR L'ÉCONOMIE NATIONALE ET LES IMPLICATIONS POUR L'ÉCONOMIE INFORMELLE :.....	43
7. PERSPECTIVES : L'ÉTAT, LES ACTEURS INFORMELS ET STRATÉGIES DE RÉSILIENCE :.....	53
8. RECOMMANDATIONS :.....	55
CONCLUSION :.....	58
RÉFÉRENCES DOCUMENTAIRES :.....	61

Chapitre 2 : Gouvernance de la pandémie de coronavirus au Togo et son incidence sur les acteurs de l'économie informelle :.....	65
INTRODUCTION :.....	65
1. L'INFORMEL AU TOGO : UN SECTEUR PIVOT DE L'ÉCONOMIE MIS EN MARGE DE LA PROTECTION SOCIALE :.....	67
2. ÉVOLUTION DE LA PANDÉMIE DEPUIS SA GENÈSE AU TOGO: UNE ÉQUATION RELATIVEMENT MAÎTRISÉE :.....	70
3. L'ÉTAT FACE À LA PANDÉMIE : ANALYSE D'UNE STRUCTURE DE MESURES EN TROIS TEMPS :.....	72
4. IMPACTS DE LA PANDÉMIE DE CORONAVIRUS SUR LA SITUATION MACROÉCONOMIQUE DU TOGO :.....	79
5. IMPACTS DE LA CRISE SUR LES TRAVAILLEURS DU SECTEUR INFORMEL AUX PLANS ÉCONOMIQUE ET SOCIAL :.....	81
6. RÉSILIENCE DES OPÉRATEURS DE L'INFORMEL FACE À LA PANDÉMIE : QUEL APPOINT DES MESURES SOCIALES ÉTATIQUES ? :.....	88
7. L'INFORMEL AUX PRISES DES INCERTITUDES LIÉES À L'ÉVOLUTION DE LA CRISE : QUELQUES SCÉNARIIS ENVISAGEABLES :.....	92
8. L'INFORMEL DANS LA GOUVERNANCE SOCIALE DE LA PANDÉMIE PAR L'ÉTAT : QUELQUES LEÇONS APPRISSES :.....	95
CONCLUSION :.....	98
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES ET WEBOGRAPHIQUES	103
Chapitre 3 : Les travailleurs de l'informel à l'épreuve de la gestion gouvernementale de la pandémie de coronavirus au Burkina-Faso	107

INTRODUCTION :	107
1. L'INFORMEL : LA LOCOMOTIVE FÉBRILE DE L'ÉCONOMIE BURKINABÉ :.....	109
2. ÉVOLUTION DE LA PANDÉMIE DEPUIS SON APPARITION DANS LE PAYS	112
3. GESTION DE LA PANDÉMIE : ENTRE RESTRICTIONS GOUVERNEMENTALES ET CONTESTATIONS SOCIALES :.....	114
4. IMPACTS DE LA PANDÉMIE SUR LA STRUCTURE GLOBALE DE L'ÉCONOMIE BURKINABÉ :.....	117
5. IMPACTS DES MESURES DE GOUVERNANCE DE LA PANDÉMIE SUR LES TRAVAILLEURS INFORMELS :.....	120
6. QUELQUES STRATÉGIES D'ADAPTATION DES TRAVAILLEURS DE L'INFORMEL FACE À LA PANDÉMIE :.....	124
7. DISPOSITIONS D'ATTÉNUATION DES EFFETS SOCIAUX DE LA CRISE : QUELLE PART AU BÉNÉFICE DES TRAVAILLEURS DU SECTEUR INFORMEL ?	125
8. RÉSILIENCE DES OPÉRATEURS DE L'INFORMEL À L'AUNE DES MESURES HUMANITAIRES GOUVERNEMENTALES :.....	128
9. SCÉNARI SUR LA CONDITION DES TRAVAILLEURS DE L'INFORMEL FACE À L'ÉVOLUTION DE LA PANDÉMIE :.....	130
10. QUELQUES LEÇONS RETENUES DE LA LUTTE CONTRE LA PANDÉMIE :.....	133
CONCLUSION :	136
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES ET WEBOGRAPHIQUES	141
Chapitre conclusion :	147
RÉSUMÉ :	151
TABLE DES MATIÈRE :	155

